

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un- Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
(PLADEVEL)**

(Version provisoire)

***DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS ,STRATEGIE D'INTERVENTION ET PROGRAMMES
PRIORITAIRES***

Mai 2002

INTRODUCTION GENERALE

Un des plus grands défis auquel le Sénégal reste confronté au seuil du troisième millénaire est de parvenir à assurer un niveau de sécurité alimentaire adéquat pour une population dont le taux de croissance est de l'ordre de 2,7%, tout en préservant les ressources naturelles que sont le sol, l'eau, les végétaux, l'air et la diversité biologique. L'élevage est, et restera, un facteur essentiel pour faire face à ce défi.

En effet, au niveau macroéconomique, le sous- secteur de l'élevage participe pour une part significative à la formation du PIB (7,4%) et constitue avec les cultures pluviales l'essentiel de la production du Secteur primaire. En 1999, sa contribution au PIBA (Produit Intérieur Brut Agricole) était estimée à 35,5%. Il est à noter que ce taux ne prend pas en compte le travail animal et la production de fumure que l'on sait pourtant essentiels à l'agriculture pluviale. Au niveau socioéconomique, l'élevage occupe plus de 350000 familles, soit près de 30% des ménages sénégalais .

Cependant, malgré sa contribution importante à l'économie, la faiblesse des investissements a considérablement limité l'expansion du sous-secteur. Le volume des investissements consacrés à l'élevage, rapporté au volume des investissements publics du secteur agricole est inférieur à 4% alors que le taux de réalisation des investissements dans le sous-secteur a été de 75% contre 66% pour l'agriculture.

C'est ainsi que les résultats obtenus, n'ont pu endiguer la progression de la pauvreté dans les systèmes agropastoraux dans la période considérée. De plus la productivité n'a pas pu contrebalancer l'effet de la démographie. La consommation de viande per-capita qui était de 20 kg en 1960 tourne autour de 11 kg en 2000. Suite à la dévaluation, la consommation de lait per-capita était passée de 40 litres en 1993 à 29 litres en 1997, alors que dans le même temps la facture laitière passait de 16 à 35 milliards de FCFA.

Face à cette situation, de nouvelles orientations ont été définies en matière d'élevage dans le cadre d'une Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) adoptée en 1999. Inspirée du PASA (Programme d'Ajustement sectoriel de l'Agriculture), cette LPDE visait pour l'essentiel à :

- créer un environnement institutionnel, législatif et réglementaire propice à la relance des productions animales ;
- améliorer les techniques d'exploitation des ressources animales ;
- promouvoir un partenariat entre les organisations socio-professionnelles et l'Etat ;
- impliquer davantage le secteur privé dans le développement de l'Elevage ;
- gérer de façon durable les ressources naturelles ;
- améliorer les infrastructures sociales et physiques de base .

En Avril 2000, le Gouvernement issu de l'alternance a radicalisé ses options fondamentales afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et de créer à terme les bases de l'intensification et de la modernisation de l'élevage.

C'est ainsi que les objectifs stratégiques fixés au sous-secteur tant dans la Déclaration de Politique générale de Madame le Premier Ministre que dans la lettre de Mission de Monsieur le

Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage et qui sont par ailleurs repris dans le Xème Plan ont conduit , pour permettre leur réalisation pleine et entière à l'élaboration d'un **Plan Décennal de Développement de l'Elevage ou PLADEVEL (2002-2011)** .

Le PLADEVEL se fixe au travers d'un **scénario tendanciel et volontariste** à relever de manière significative la productivité globale du sous-secteur en favorisant notamment l'accès des producteurs en élevage à tous les moyens techniques, financiers et juridiques susceptibles :

- d'assurer les performances économiques de leurs activités productives ;
- de soutenir une stratégie de développement répondant aux contraintes identifiées et permettre d'obtenir un rythme de croissance soutenu adéquat et soutenu ;
- de renforcer la solidarité des éleveurs entre eux au sein des « Maisons d'Éleveurs » et des Directoires Régionaux des Femmes en Elevage » d'abord, avec les autres organisations du secteur agricole et les collectivités locales enfin ;
- de favoriser l'émergence d'une profession pastorale responsabilisée au sein d'un processus de développement rural qui intègre la transmission du savoir technologique grâce au conseil agricole et rural rénové, une formation aux métiers de l'élevage et une préparation à l'exercice efficace des responsabilités de gestion d'une entreprise de l'élevage moderne et une médecine vétérinaire entièrement privée.

Le PLADEVEL qui a pour ambition de placer l'élevage sur un sentier de forte croissance reconnaît dans sa conception trois (3) grandes parties.

1) Le Cadre Général de l'Elevage (CAGEL)

Celui-ci établira, après une esquisse du cadre macroéconomique et sectoriel pour le Scénario du PLADEVEL, l'identification des filières d'élevage, la détermination des atouts et des contraintes du sous-secteur dans le contexte de la Mondialisation et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

2) Le Programme de Stratégies Opérationnelles pour la Relance de l'Elevage (PSOREL)

Il devra contribuer à l'établissement d'une stratégie prospective de sortie du scénario tendanciel au travers d'orientations stratégiques favorables inspirées du Xème Plan de Développement Economique et Social (PDES) et en adéquation avec la stratégie opérationnelle du Secteur Agricole. Le PSOREL est en outre soutenu par des lignes d'action, découlant de la Déclaration de Politique Générale et de la Lettre de Politique de Développement de l'Elevage. Les lignes d'action qui sont en fait les leviers principaux des orientations stratégiques serviront de cadres de référence à l'élaboration de l'ensemble des projets de l'Elevage inscrits au PTIP et visant à la relance de l'Elevage et à la réduction de la pauvreté.

3) Le Programme d'Investissement du Sous-secteur de l'Elevage (PISEL)

La mise en perspective du PLADEVEL grâce au PISEL doit permettre de faire passer le taux de croissance moyen du sous secteur de 2,86% (pour la décennie 1990-99) à 4,4 % (pour la décennie 2002-2011). Un tel scénario de croissance doit permettre à l'élevage de participer efficacement à l'éradication de la pauvreté dans un contexte de répartition équitable des fruits de la croissance, afin de réaliser les Grands Défis que se fixe la Nation.

Le PISEL doit donc aider globalement au relèvement du taux d'investissement dans l'Élevage grâce à une politique d'incitations et de protection rationnelle, permettant au secteur privé d'être au centre de la création de richesse. L'Etat pour sa part mettra en place des infrastructures structurantes de qualité (routes, pistes de production, forages, abattoirs notamment). Il aidera par ailleurs à l'équipement des producteurs, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'amélioration génétique des races locales, au renforcement de la sécurité alimentaire de l'élevage extensif, à la lutte contre les zoonoses et enfin à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

A côté de la recherche de ces finalités essentielles, l'Etat dressera un cadre législatif et réglementaire adéquat grâce aux **lois de l'Élevage**. Celles-ci devront permettre à l'activité pastorale d'être plus sécurisée sur le marché intérieur, plus ouverte sur le marché extérieur et plus efficace dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire.

CADRE GENERAL DE L'ELEVAGE (CAGEL)

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLAN DECENNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PLADEVEL)

L'élevage constitue la deuxième activité du secteur primaire après l'agriculture en termes de contribution au PIB national (plus de 7%). Le sous-secteur est marqué par le système extensif qui est de loin dominant. Il occupe 350000 familles soit, 3 millions d'individus. En milieu sylvo-pastoral, il procure 55 à 75 % des revenus contre 40% en milieu agro-pastoral selon une enquête réalisées par le CILSS ..

En dépit de son importance socioéconomique, les investissements consacrés à l'élevage sont relativement faibles. Ceci a considérablement affecté les performances du sous-secteur. Alors qu'en 1960, le volume des investissements consacrés à l'élevage, rapporté au volume des investissements publics du secteur agricole atteignait 10%, durant la décennie 1985-1995, ce taux était inférieur à 4%. En 1997, il était exactement de 3,18%, de l'ensemble des ressources publiques consacrées à l'agriculture.

En matière de Politique de Développement, l'élevage a été longtemps marginalisé. En effet, l'essentiel des interventions de l'Etat dans ce domaine, avant 1980 ont été axées sur la lutte contre les grandes épizooties et accessoirement sur l'amélioration des conditions d'abreuvement. Ces actions ont contribué à augmenter les effectifs de manière significative. Mais en dehors de celles-ci, les initiatives prises en matière de développement des productions animales sont toujours restées faibles, dépendant essentiellement de projets et sociétés elles étaient limitées dans l'espace et plus encore dans le temps.

A partir des années 1980, les politiques commencent à inclure des programmes de responsabilisation des producteurs. L'année 1984 marque un tournant décisif avec la NPA (Nouvelle Politique Agricole) axée sur le désengagement de l'Etat en faveur de producteurs. L'Etat institue le statut des Groupements d'Intérêt Economique et crée la Caisse Nationale de crédit Agricole pour faciliter aux producteurs l'accès au crédit. *Mais d'une manière générale, le secteur bancaire est demeuré réticent à investir le milieu pastoral, considéré comme coûteux et risqué. Et même actuellement, l'essentiel du crédit octroyé dans le sous-secteur l'est à travers les fonds de garantie de projet logés à la CNCAS.* A la fin des années 80, le Programme National de Vulgarisation Agricole est mis œuvre sur toute l'étendue du territoire mais ses résultats sont jugés par la suite insuffisants en ce qui concerne l'élevage. La politique de privatisation de la médecine vétérinaire amorcée avec l'appui de l'Union Européenne au milieu des années 1990 rentre dans la logique du désengagement de l'Etat. Elle a permis de faire bénéficier des services vétérinaires de qualité aux éleveurs des zones les plus reculées.

Toutes ces initiatives, prises globalement, malgré quelques acquis notables, ont donné des résultats en deçà des attentes des éleveurs en raison notamment de la modicité des moyens financiers qui leur ont été alloués contrairement aux autres sous secteurs du secteur primaire.

Or donc, au seuil du troisième millénaire, le Sénégal est demeuré pauvre. L'enquête sur les priorités réalisée au début des années 90 et à laquelle fait référence le document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP 2002) montre que 33% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, correspondant à la couverture des besoins biologiques de 2400 calories par personne. Sur la base de cet indicateur, 58% des ménages ruraux sont pauvres. Au niveau individuel, 65 % soit presque deux sénégalais sur trois, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce qui est le plus inquiétant, c'est qu'avec ce seuil qui ne prend en compte que la pauvreté alimentaire, des régions à vocation essentiellement agricole ont des pourcentages de ménages pauvres au dessus de la

moyenne nationale : Kolda 53%, Fatick 44%, Louga, Kaolack et Tambacounda 40% et Ziguinchor 38%. De plus une enquête très actuelle de la Direction de la Prévision et de la Statistique sur les dépenses des ménages réalisée à Dakar, avec comme seuil de pauvreté 2\$ par jour et par personne aboutit à 50,7% de pauvres soit plus d'une personne sur 2. A l'échelle internationale, le Sénégal est classé parmi les 20 pays les pauvres du monde selon L'Indice de Développement Humain du PNUD.

Face à cette situation, et avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Etat initie une nouvelle approche d'appui au Développement du secteur agricole dans le cadre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations de Producteurs (PSAOP). Celle-ci est fondée sur le postulat selon lequel, les technologies ne répondront aux besoins des producteurs que si les services agricoles sont axés sur le client et régis par la demande. Ainsi, la stratégie du PSAOP pour atteindre l'objectif global de lutte contre la pauvreté consiste à :

- i) habiliter les producteurs et leurs organisations afin de leur donner la capacité technique et organisationnelle à formuler leurs demandes et à leur permettre d'exercer une certaine influence, notamment grâce à des moyens financiers accrus, pour que leurs points de vue soient pris en compte ;
- ii) responsabiliser les services publics à l'égard des producteurs en renforçant notamment accroître leur autonomie en introduisant les réformes institutionnelles susceptibles d'accroître et de rationaliser leur action. Le principe général qui sous-tend la nouvelle approche est le transfert au secteur privé et aux OP de toutes les fonctions dont elles sont capables objectivement d'assurer l'exercice à l'exception des missions régaliennes propres à l'Etat.

Une composante charnière dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche est L'Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural (ANCAR), qui centralise désormais toutes les actions de l'Etat en matière de Conseil Agricole et Rural

Comme une mesure d'accompagnement aux réformes du PSAOP, le Programme National d'Infrastructures Rurales a pour but d'appuyer la décentralisation et le renforcement des capacités des communautés rurales. Il vise entre autres la création d'un fonds d'investissement local pour la construction et l'entretien d'infrastructures rurales de base, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des collectivités locales ainsi que le désenclavement par la réhabilitation et la construction de pistes prioritaires.

En articulation avec les programmes du PSAOP et du PNIR, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, entreprend l'élaboration du Plan décennal de Développement de l'Elevage (PLADEVEL). Celui-ci doit permettre l'exécution des itinéraires techniques suivants :

- des actions sur le bétail (santé, amélioration des performances zootechniques et économiques)
- renforcement de la solidarité des producteurs, entre eux-mêmes, avec les pouvoirs publics et avec les collectivités locales à travers les Maisons Des Eleveurs et les Directoires des Femmes en Elevage.
- des actions d'appui à la création et au soutien des entreprises d'élevage
- la diffusion de l'information et le décloisonnement du marché bétail et de la viande

- la bonne gouvernance de l'économie pastorale **privée par** notamment la large diffusion de l'information et le décloisonnement du marché du bétail et de la viande
- la bonne gestion des ressources naturelles
- le développement et la réhabilitation des infrastructures et équipements pastoraux et celles du service de l'élevage.

Il s'agira somme toute dans le PLADEVEL, de proposer au travers d'une démarche participative consensuelle et concertée, le développement d'actions essentielles à la promotion du sous-secteur de l'élevage et qui ne sont pas visées de manière explicite par les grands programmes agricoles nationaux existants (PSAOP, PNIR, PMIA, ANCAR).

Pour atteindre ces objectifs, le processus d'élaboration suivra les étapes aux travers d'une démarche participative, consensuelle et concertée, la méthodologie suivante :

- effectuer un diagnostic du sous-secteur en posant un regard critique sur la situation de l'élevage au Sénégal, analyser les résultats et les tendances fortes, et identifier les contraintes, les obstacles au développement et les potentialités à exploiter par zone agro-écologique et par filière
- préciser à nouveau les axes stratégiques de la stratégie opérationnelle du secteur agricole et les lignes d'action ainsi que les objectifs, les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre dans un horizon de 10 ans.
- formuler un programme d'actions prioritaires et des fiches de projets en rapport avec les actions prioritaires identifiées.
- Compléter le cadre logique et réglementaire de l'Elevage pour faciliter son intensification et sa modernisation.

II. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1. Cadre économique

2.1.1. Contexte macro-économique

Depuis le début du IX plan , le taux de croissance du PIB dépasse 5%. En 1999, le PIB a enregistré un taux de croissance de 5,1%. contre 5,7% en 98 et 5,0 en 1997. L'inflation mesurée en termes de déflateur du PIB s'est établi à 1,5%, un résultat satisfaisant synonyme de stabilité des prix .

Les résultats du commerce extérieur restent encore insuffisants. Le taux de couverture des importations par les exportations au cours des 4 dernières années qui ont suivi le changement de parité a ainsi évolué: 64,5% en 1996 ; 58,8% en 1997 ; 52,9% 1998 et 50,8% en 1999. Le déficit de la balance commerciale a fluctué comme suit : -149,9 milliards en 1996, -170,1 milliards en 1997, -186 milliards en 1998 et -190,6 en 1999. Ce qui montre que les importations croissent plus vite que les exportations.

Les produits d'exportation demeurent faiblement diversifiés et sont essentiellement d'origine primaire (poissons, sels et coton). En 1998, les phosphates, les produits pétroliers et les produits des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) représentaient 34, 4% des exportations. Le poisson constitue le premier produit d'exportation depuis 1995 avec une part moyenne de 37,7% sur 1996-99 . Les trois premiers produits exportés (poissons, produits ICS, produits arachidières) ont représenté en moyenne 62,1% des exportations courantes.

Les importations ont enregistré un légère tendance à la hausse (8% sur 1996-1999) . La prépondérance des importations de biens alimentaires (86,4 milliards pour le riz et 12,7 milliards pour le sucre en 1998) demeure importante. En 1998, les produits alimentaires ont représenté 23,9% des importations totales.

Les performances limitées du commerce extérieur relèvent de la faible compétitivité des biens manufacturés et de la non diversification des produits d'exportation.

En 1998, l'encours de la dette publique était de 1968,3 milliards. Le poids de l'endettement extérieur a représenté 73% du PIB en 1997 et baissé de 2% en 1998 s'établissant à 71,3% du PIB. Depuis 1994, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes fiscales diminue. Il représente 30% en 1997 et 19,6% en 1998 tandis que le ratio service de la dette sur exportation passe de 18,7% en 1997 à 9,6% en 1998 . Il est à noter la réduction du volume de la dette bilatérale en 1998. Globalement, le profil d'endettement du Sénégal est jugé comme satisfaisant.

Le volume des investissements a crû à un rythme de 12%, supérieur à celui du PIB courant qui est de 7,5%, ce qui montre l'effort consenti pour faire jouer à l'investissement un rôle de premier plan dans la stratégie de la croissance, cependant l'impact de l'investissement sur la croissance est encore faible en témoigne l'évolution du taux d'investissement comparée à celle du taux de croissance (voir tableau 1).

Tableau 1 : Rentabilité de l'investissement et croissance

Années	Taux d'investissement	Croissance réelle du PIB
1996	14,03	5,14
1997	15,26	5,05
1998	16,76	5,70
1999	16,32	5,06

Source Bilan IX Plan Octobre 2000

2.1.2 . Place du secteur primaire et de l'élevage dans l'économie

L'investissement public alloué au secteur primaire représente 33,27% en 1996 et 29,63% en 1997. Il est passé de 56,1 milliards à 59,5 milliards, soit un taux de croissance de 6% pour la période considérée. La part allouée à l'élevage est passé de 4,15% à 3,18% entre 1996 et 1997. Cette tendance à la baisse de la part de l'élevage dans les financements publics alloués au secteur primaire est une tendance lourde, car en 1960, elle était de 10%.

Parallèlement, de 6,1% de croissance en 1996, le secteur primaire a eu une croissance négative en deux ans -2,5 % en 97 et -3,2 % en 1998 avant d'atteindre son niveau de 1996 (6,1%) en 1999. Entre 1996 et 1999, la part de l'agriculture dans le PIB a diminué , passant de 10,8 % à 8,44%. Celle de l'élevage est passée de 6,84% à 6,58 . Comme le secteur primaire occupe plus de 60% de la population son recul a contribué à une baisse notable des revenus des ménages ruraux.

Durant les 10 dernières années, la valeur ajoutée moyenne exprimée en prix constants procurée par le sous-secteur de l'élevage est de 113,4 milliards , soit, 6,5% du PIB et 35,25% du PIBA . L'analyse de l'évolution du taux de croissance de l'élevage au cours des 10 dernières années (1990-99) montre que la croissance est positive mais erratique (0,6% en 1996 et 5,4 en 1997), elle est en moyenne est 2,86% légèrement supérieure au taux de croît démographique.

Tableau 2: Investissements Publics dans le secteur primaires en (Millions FCFA)

Primaire	1996		1997		Croissance Réalisation
	Réalisations	Taux	Réalisations	Taux	
Agriculture	24501	58%	23769	74%	-3%
Elevage	2333	77%	1893	67%	-19%
Eaux et Forêts	79924	83%	854	73%	-99%
Pêche	1058	58%	1018	52%	-4%
Hydraulique Rurale.	8884	60%	8856	52%	0%
Etudes et recherches	3567	88%	2169	94%	-39%
Appui institutionnel.	7878	0,65%	11236	0,8%	43%
TOTAL	56145	64%	59481	70%	6%

Source : DCEF

Tableau 3 : Parts des différents secteurs dans le PIB (en %)

Années	1996	1997	1998	1999 (estimé)
Primaire	19.9	18.5	16.93	17.23
Agriculture	10.78	9.18	7.79	8.44
Elevage	6.84	6.87	6.71	6.58
Pêche	1.69	1.8	1.64	1.62
Forêt	0.68	0.66	0,60	0.58
Secondaire	19.62	19.78	20.29	20.38
Industries extractives	0.27	0.28	0.25	0.28
Huileries	0.52	0.39	0.47	0.52
Energie	1.9	1.92	1.92	1.91
P	3.68	4.02	4.29	4.41
Autres industries	13.27	13.17	13.36	13.26
Tertiaire	49.27	51,00	52.33	52.27
Transport et telecom	10.93	11.65	11.85	11.86
Commerce	21.13	21,60	22.02	21.77
Autres services	17.21	17.75	18.47	18.64
Pibe	88.88	89.28	89.56	89.88
Services non marchands	11.12	10.72	10.44	10.12
PIB	100,0	100,0	100,0	100,0

Source DPS/MEFP

Tableau 4: Evolution des différents secteurs du PIB (en %)

Années	1996	1997	1998	1999 (estimations)
Primaire	6.1	-2.5	-3.5	6.5
Agriculture	10.6	-10.6	-8,0	8.5
Elevage	0.6	5.4	3.3	4.1
Pêche	4.8	11.8	-3.4	3.3
Forêt	0.5	2,0	-3.8	1.2
Secondaire	5.5	5.9	8.4	6.3
Industries extractives	-1.4	9.8	-2.8	20.9
Huileries	-5.1	-20.9	28.4	7.9
Energie	8.8	6.5	5.5	-4.6
Btp	9.6	14.9	12.7	14.5
Autres industries	4.2	4.3	7.2	4.8
Tertiaire	5.7	8.7	8.5	4.6
Transport et telecom	6,0	12,0	7.8	3.2
Commerce	8.7	7.4	7.8	3.2
Autres services	2.1	8.3	10,0	3.6
Pibe	5.7	5.5	6,0	5.5
Services non marchands	0.8	1.2	3,0	3.2
Ménages	3.9	3.8	3.5	3.9
Administration	0.3	0.8	2.9	3.1
PIB	5.1	5,0	5.7	5.1

Source DPS/MEFP

2.2. Cadre géographique et répartition du cheptel

Le Sénégal est situé entre les 10ème et 20ème degrés de latitude Nord, sur la pointe occidentale du continent, et s'ouvre largement sur l'Océan Atlantique à l'Ouest. Couvrant une superficie de 197 000 Km². Il est limité au Nord-est par le Fleuve Sénégal qui constitue une frontière naturelle avec la Mauritanie, à l'Est par la Falémé qui sert de Frontière avec la République du Mali et au Sud par la Guinée et la Gambie. Le relief se présente comme une vaste cuvette dominée au Sud-est par les plateaux de la Région de Kédougou. Les sols sont essentiellement sablonneux surtout dans la Zone sahélienne qui occupe les trois quarts du territoire. La végétation est composée d'une grande forêt au Sud, d'une savane arborescente au centre et d'une steppe épineuse au Nord.

Le climat est de type sahélien du nord au centre du pays. Ce caractère s'atténue progressivement vers le Sud et le climat devient tropical dans l'extrême Sud. Les températures varient de 13 à 37 degrés. L'année se partage en 2 saisons : une saison des pluies fin juin à octobre (avec des précipitations très variables et très inégalement réparties pouvant dépasser 1000mm par an dans le sud et être inférieur à 200 mm dans le Nord) et une saison sèche de novembre à juin..

On distingue 2 zones bioclimatiques distinctes de par leur importance pour l'élevage sénégalais : Le Bassin Arachidier et la Zone Sylvopastorale. On estime que plus des 2/3 du cheptel sénégalais se trouvent dans les deux zones.

Elles sont complémentaires tant du point de vue de la production que de celui de la commercialisation. Alors que la zone sylvo-pastorale a principalement une vocation de naissance, le Bassin arachidier se spécialise dans le réélevage et l'engraissement des animaux pour les marchés terminaux, particulièrement celui de Dakar.

Tableau 5 : Effectifs du cheptel par espèces et par région

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	Camélins	Volaille
Dakar	18049	112939	42847	1330	5552	914	0	6250349
Thiès	153776	167122	142345	21613	49658	46063	0	2938594
Diourbel	139798	179687	163992	539	58564	42168	0	1932065
Kaolack	245083	745080	589011	14739	99256	76836	0	2502379
Fatick	214539	28799	236184	68126	71877	42279	0	1504916
Tambacounda	631124	922710	818544	1192	26877	35070	0	1086616
Kolda	515567	268042	263891	77434	36084	37379	0	1907625
Ziguinchor	132606	90390	240640	54528	4980	833	0	1230932
Louga	423069	1015521	893102	88	61947	25381	2352	1615113
Saint-Louis	453441	708712	442287	0	31225	69577	1568	2018192
TOTAL	2927052	4497003	3832843	239590	446018	376501	3920	22986779

Source DIREL 1999

2.3. Cadre social

La population du Sénégal est estimée à 9,2 millions en 1999. Le taux de croissance estimé à 2,7% fait que la population double tous les 23 ans. Elle est composée de 58% de jeunes de moins de 20 ans et présente une forte proportion de femmes qui constituent actuellement 52% de la population. Cette population est inégalement répartie sur le territoire. La région de Dakar qui compte plus de 22% de la population sur 0,3% du territoire a une densité de 2700 habitants au km². La région de Tambacounda occupe plus du sixième du territoire avec une densité de 7 habitants au km².

La population urbaine est estimée à 40%. Ce taux d'urbanisation est très disparate selon les régions. Dans la région de Dakar, 97% de la population vit en milieu urbain, contre 10% dans les régions de Fatick et Kolda.

Les taux brut de natalité et de mortalité sont respectivement de 47 p1000 et 18 p1000 et l'espérance de vie est de 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes.

Le pays compte 18 hôpitaux dont un privé, soit un hôpital pour 515479 habitants, ce qui est loin des normes l'OMS (1 hôpital pour 150000 habitant). La région de Dakar compte 40% des hôpitaux pour 22% de la population totale.

La persistance des difficultés économiques a entraîné un problème réel de chômage, de sous-emploi et de pauvreté. Sur l'ensemble du territoire les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) ne permettent qu'un faible taux d'occupation de la population de l'ordre de 38%.

2.4. Cadre institutionnel

Le sous-secteur de l'élevage a connu plusieurs changements institutionnels. Il a souvent été regroupé avec le sous-secteur de l'agriculture dans un ministère du Développement Rural ou de l'Agriculture, tantôt séparé de celui-ci dans un ministère des Ressources Animales avec la pêche. En 1998, le sous-secteur est érigé en Ministère de l'Elevage puis de nouveau regroupé avec le sous-secteur de l'agriculture dans le cadre du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage depuis Mars 2000.

Les institutions sénégalaises intervenant dans le monde rural sont de trois ordres : l'Administration centrale et ses services déconcentrés, les collectivités locales décentralisées telles que la Région et la Communauté Rurale et enfin les Organisations paysannes (OP).

Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAEL)

Sa restructuration en cours est appuyée par la PSAOP. Elle vise à permettre au département d'apporter un appui plus efficace aux actions de développement. Désormais, le Ministère se concentrera sur ses missions de service public et ne prendra plus en charge les activités commerciales, industrielles, de production ou d'exécution des travaux. La fonction de conseil agricole qui comprend la vulgarisation et l'appui aux organisations paysannes sera assurée par une structure mixte, l'ANCAR, sur la base d'une collaboration entre l'Etat, les OPA et les opérateurs privés. Le Ministère aura ainsi des missions : (i) d'orientation, d'analyse et de prévision ; (ii) de

suivi, de coordination et d'évaluation des actions de développement agricole (iii) de réglementation ainsi que de contrôle.

Concernant l'élevage en particulier, les actions devront tourner autour de :

- l'élaboration des programmes de lutte contre les zoonoses et les Maladies Réputées légalement Contagieuses ;
- la surveillance épidémiologique du territoire ;
- le contrôle des mouvements du bétail principalement aux frontières ;
- la définition des orientations stratégiques du sous-secteur
- le cadre juridique et foncier pastoral;
- la recherche/développement en matière zoo sanitaire;
- la recherche publique vétérinaire et zootechnique;
- la santé animale ;
- la pharmacie vétérinaire ;
- le suivi et l'évaluation des programmes d'élevage ;
- la formation des producteurs et l'appui-conseil ;
- la collecte et la diffusion de l'information sur le sous-secteur.

Pour mener à bien ces missions de services publics, le MAEL comprend :

• A l'échelon central six Directions : de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) ; de l'Agriculture ; du Génie Rural ; de la Protection des Végétaux ; de l'Horticulture et de l'Elevage . La Direction de l'Elevage est composée de quatre divisions : Productions Animales ; Protection Zoo-sanitaire, Hygiène Publique Vétérinaire et Division Pastorale. Elle dispose en outre sur le terrain de dix Inspections Régionales des Services Vétérinaires (niveau région), trente Inspections Départementales des Services Vétérinaires (niveau département), de 92 postes vétérinaires et de techniciens et agents vulgarisateurs de base au niveau de centres d'Animation Pastorale des communautés rurales. Sur le plan professionnel, la quasi totalité des opérateurs exerçant des activités de production animale sont regroupés au niveau régional dans des « Maisons d'éleveurs » (MDE) et pour les femmes au sein des Directoires Régionaux des Femmes en Elevage (DIRFEL).

Mais à coté des MDE et des DIRFEL, il existe d'autres structures associatives de moindre importance reconnues en syndicats ou fédérations d'Eleveurs.

• à l'échelon régional, la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) qui regroupe sous l'autorité du Directeur régional l'ensemble des services centraux du Ministère hormis les Inspections Régionales des Services Vétérinaires. Elle est autonome par rapport aux Directions centrales et est directement rattachée au Cabinet du Ministre.

- (i) A l'échelon départemental, les services départementaux de l'agriculture.

Dans ce contexte, le MAEL fournit aux DRDR les orientations de politique agricole en termes d'objectifs, de priorités, de méthodologie et d'instructions techniques à faire appliquer dans les différents secteurs d'activités sur la base des informations, prévisions et propositions formulées au niveau régional. Notamment, les DRDR formuleront les besoins de la région en termes d'appui technique attendu du Ministère et proposeront les objectifs et programmes régionaux annuels et pluriannuels de développement ainsi que les moyens et mesures institutionnelles et réglementaires nécessaires à leur réalisation. Les services régionaux agiront comme conseillers des collectivités

locales décentralisées pour qu'elles intègrent les dimensions de développement agricole dans leurs programmes de développement multisectoriel.

S'agissant de l'élevage, il existe une ligne de commande unique en matière de Médecine et Pharmacie et de Santé Publique Vétérinaire. Celle-ci va de la Direction de l'Elevage en passant par l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires, l'Inspection Départementale des Services Vétérinaires, le Poste Vétérinaire et le Centre d'Animation Pastorale (CAP). La Direction de l'Elevage comporte en outre des établissements spéciaux (Centre National d'Aviculture de Mbao, Ranch de Doli, Ferme de Makhana)

Dans le cadre de la nouvelle structuration du MAEL, la DAPS assure un rôle de coordination au sein du Ministère pour l'ensemble du PSAOP et en particulier pour l'élaboration, la validation et la mise en œuvre du plan d'actions du MAEL et pour le suivi évaluation.

- **L'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique**

L'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) sous la tutelle du MAEL, développe des activités de recherche en vue de mettre au point des technologies dans les domaines des productions végétales et animales, forestière et halieutiques.

- **L'Ordre des Docteurs Vétérinaires**

L'Ordre des Docteurs Vétérinaires a été institué par l'Etat à travers la loi 92-52, laquelle lui confère un rôle administratif, réglementaire et disciplinaire pour assurer la qualité de la médecine vétérinaire et celle des autres prestations des services vétérinaires.

La privatisation de la médecine vétérinaire a été renforcée par le mandat sanitaire, qui permet de déléguer des activités qui relevaient de la compétence exclusive de l'état, notamment en matière de prévention des épizooties majeures ,à des vétérinaires privés. De 7 en 1977, le nombre détenteurs d'un mandat sanitaire est passé à 56 en 1999.

Tableau 6 : Effectifs du personnel technique

Qualification	Publics en 2001			Privés en 1999
	Niveau central	Régional	Détachés	
Docteurs vétérinaires	13	14	3	127
Zootechniciens Agronomes	5	2	7	
Ingénieurs des travaux	3	44	2	44
Agents techniques	1	256	1	124

Source :DIREL et ODVS

- **Relations fonctionnelles avec d'autres ministères**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage entretient des relations avec beaucoup d'autres départements ministériels impliqués dans les actions de développement rural. Ceux dont l'incidence sur l'élevage est beaucoup plus marquée sont :

Le **Ministère de la Jeunesse de l'environnement et de l'hygiène Publique** qui regroupe notamment l'ensemble des activités liées à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et celles relatives aux forêts et à l'agroforesterie ainsi qu'aux réserves sylvo-pastorales .

Le **Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique** : ce ministère s'occupe des ressources en eau, notamment les forages profonds qui constituent l'essentiel des sources d'abreuvement dans la zone sylvo-pastorale .

Le **Ministère de l'Intérieur** qui assure la tutelle des collectivités locales et celle des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents.

- **Collectivités locales et la décentralisation - déconcentration**

Selon le cadre législatif de 1996, le Sénégal compte 368 collectivités locales : 48 communes et 320 communautés rurales. Il existe trois types de collectivités locales : la région, la commune et la communauté rurale qui sont dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et qui s'administrent librement par des conseils élus. Neuf compétences ont été transférées : les domaines, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la jeunesse, les sports et les loisirs, la culture la planification, l'aménagement du territoire, l'éducation, l'urbanisation et l'habitat. La loi prévoit également que les Régions constituent avec les communautés rurales une Agence Régionale de Développement (ARD) qui aura pour mission de leur apporter un appui pour la réalisation de leur programme. Parallèlement à ce mouvement de décentralisation, l'Etat poursuit la déconcentration de ses services (par exemple avec les DRDR) en veillant à donner de plus en plus d'autonomie aux structures de terrain.

- **Les organisations socioprofessionnelles**

Un forum national regroupant l'ensemble des acteurs de l'élevage a été organisé en 1996 pour cerner les contraintes des organisations socioprofessionnelles. Dans ses conclusions, le forum avait recommandé, entre autres, la mise en place d'un dispositif institutionnel nouveau permettant de développer la concertation entre les différents acteurs du sous-secteur.

Le dispositif institutionnel proposé comprend :

- le Comité National Interprofessionnel de l'Elevage (CNIEL) organe d'orientation et de coordination. Le CNIEL regroupe l'ensemble des organisations professionnelles et des opérateurs de l'élevage (coopératives, GIE, associations, éleveurs individuels et professionnels du bétail et de la viande). Il a pour mission d'appuyer, sur le plan technique et financier, la mise en œuvre des actions de développement en partenariat avec le service de l'élevage, les organismes de recherche, les instituts de formation, etc. ;

- la Maison des éleveurs (MDE) : cadre décentralisé de concertation, de réflexion et d'élaboration de projets, la MDE fédère l'ensemble des structures associatives régionales et les chefs d'exploitations familiales. Elle est chargée d'élaborer un Contrat Global de Développement de l'Elevage (CGDEL) qui structure les relations entre les différents partenaires de l'Elevage.

- Le Directoire Régional de Femmes en Elevage : il fédère au niveau d'une région les initiatives régionales des femmes dans le domaine de l'Elevage

La création de ces nouveaux cadres de partenariat répond à deux soucis majeurs :

(i) renforcer le rôle des organisations socioprofessionnelles de l'Elevage dans le développement du sous-secteur ;

(ii) élargir et consolider les bases de coopération entre ces organisations et leurs partenaires.

Pour atteindre ces objectifs, les OP doivent refléter une solidarité préexistante et ne pas être constituées sous la pression de l'administration centrale ou de l'encadrement de base. Les DIRFEL et les Maisons des Eleveurs (MDE) créées en 1997 et 2000 sont encore dans une phase d'apprentissage. Ils devraient constituer des cadres de concertation et d'organisation rénovés et modernisés pour mieux répondre aux objectifs définis dans le PLADEVEL. Les MDE et les DIRFEL co-existent avec une multitude d'organisations d'Eleveurs de moindre importance. Celles-ci reconnaissent en Syndicats ou Fédérations d'Eleveurs.

2.5 .Les systèmes d'élevage

Les systèmes d'élevage existants peuvent être classés en trois catégories :

Le système agro-pastoral où l'élevage, plus ou moins intégré à l'agriculture, est sédentaire ou transhumant sur de faibles amplitudes. Ce système qui se retrouve dans le Bassin Arachidier et dans les régions sud concerne respectivement 67% et 62% des bovins et des petits ruminants. En règle générale, l'association de l'agriculture à l'élevage, se traduit par le recours à la culture attelée, l'utilisation de la fumure animale et l'exploitation des résidus de récolte pour nourrir les animaux. Les modes de conduite des animaux sont déterminés par la recherche de parcours saisonniers dans les limites des terroirs villageois d'attache. La transhumance s'y pratique avec différents niveaux de sédentarisation.

Le système pastoral pur ou associé aux cultures pluviales occupe les zones sèches au nord de l'isohyète 400 mm. Il concerne 32% des bovins et 35% des petits ruminants. Dans ces régions, les contraintes liées au milieu naturel, notamment la dispersion dans l'espace des ressources en eau et en pâturages et leur variabilité dans le temps, imposent une grande mobilité des groupes humains et de leur bétail. Dans la logique de ce système, le mode de vie et l'ensemble des activités productives sont subordonnées à la sécurisation du cheptel.

Le système périurbain, voire urbain localisé dans la zone des Niayes concerne 1% des bovins et 3% des petits ruminants. Dans ce système, les élevages sont intensifs et semi-intensifs. Les concentrations de la demande au niveau des villes suscitent le développement de pôles de production relativement intensifiés autour des villes. Ces pôles ont une forte orientation commerciale et voient l'intervention de nouveaux Opérateurs Economiques qui se distinguent des éleveurs traditionnels.

Notons que dans les casiers rizicoles de la vallée du Fleuve Sénégal l'apport de l'élevage est de moins de 10%. Cette situation peut être progressivement corrigée avec l'utilisation du buffle domestique ou le développement dans cette zone d'Exploitations Mixtes Intensifiées (EMI).

2.6. Les filières

- **Filière bétail - viande**

Elle comporte deux principales filières : la filière bovine et la filière des petits ruminants. La production nationale de viandes a été estimée à 101.000 tonnes en 1997, soit une consommation de 11,50 kg de viande/an/habitant dont 47% assurée par la filière bovine, contre 27% pour les petits ruminants. Pour l'essentiel, le convoyage des bovins se fait à pied. Cette forme de convoyage est efficace en termes de coûts mais occasionne des pertes de poids importantes.

La faiblesse de liquidités circulantes crée de véritables goulots d'étranglement dans la filière. En amont, on observe que les « dioulas » sont rares dans les marchés primaires. En outre, rares parmi eux sont ceux dont la surface financière permet de payer comptant. Ainsi, le paiement se déroule en 2 tranches, une première tranche réglée lors de la transaction, l'autre après la vente de la viande. Les conflits ne manquent pas, car dans bien des cas le paiement de la deuxième tranche dépend des aléas du marché. Cette situation tend à rendre le marché de plus en plus étroit, car seuls, peuvent opérer les « dioula » bénéficiant de la confiance des éleveurs. En outre, l'asymétrie de l'information qui découle du fait que les éleveurs résidant en général dans les zones enclavées maîtrisent moins les aléas des marchés terminaux, est un obstacle insoupçonné au déstockage.

La forme de crédit la plus répandue dans la filière bétail-viande est donc l'informel dont les taux d'intérêt sont prohibitifs, alors que les coûts du crédit sont répercutés au niveau des prix de vente du consommateur dont le pouvoir d'achat a fortement diminué. Par contre la vente à l'estime est un autre risque, supporté celui-là par le producteur qui est le dernier à recevoir sa part dans la vente de l'animal.

Les importations de viandes, après un croît important durant la période de 1986 à 1989 (plus de 4.000 tonnes par an), sont en baisse constante (580 tonnes en 1997). Elles jouent actuellement un rôle mineur au niveau de l'offre globale de viandes et ne concernent pour l'essentiel que les viandes de volaille et dans une très faible mesure la viande porcine.

Concernant les circuits commerciaux, ils sont caractérisés par l'existence de nombreux intermédiaires : *dioulas, téfankés, chevillards, bouchers, tripiers*. On impute les prix jugés élevés à la multiplicité des intermédiaires mais aucune étude sérieuse n'a étayé cette affirmation. Par contre, une réduction des intervenants par l'administration à travers des licences par exemple, peut augmenter les possibilités de collusion et conférer des pouvoirs de monopole à certains intervenants.

Il convient de noter que dans un système d'échanges dont les intervenants ne connaissent pas l'écriture et font des transactions à crédit, la présence d'un certain nombre intermédiaires garants des transactions s'avère nécessaire surtout dans un contexte de cloisonnement de l'information , comme c'est souvent le cas dans les marchés à bétail et à viande des pays en développement.

L'insuffisance des moyens de collecte, de transport et de transformation des produits animaux constituent également des limites à la compétitivité du sous-secteur.

Entre 1995 et 2000, l'offre nationale de viande n'a permis d'assurer qu'une consommation moyenne de 11,50 kg par an et par habitant, ce qui est en net recul par rapport au niveau de consommation de 1960 qui était de 20 kg par habitant et par an.

La filière a dégagé le chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 126 milliards CFA en 2000.

- **Filière lait**

Malgré l'introduction de races étrangères à haut potentiel, testées par l'ISRA, au début des années 80, la production nationale de lait est restée faible. Elle est estimée à 110 millions de litres et provient essentiellement de l'élevage traditionnel. La production ne dépasse pas un (1) million de litres pour les exploitations intensives, localisées à la périphérie de grands centres urbains tels que Dakar, Saint-Louis, Tambacounda et Kolda.

Dans le système extensif, la production laitière n'est significative que pendant l'hivernage. Elle dépend donc exclusivement des conditions agro-climatiques, lesquelles sont variables d'une année à l'autre. Le niveau de production obtenu dans ce système est de 0,5 à 2 litres par vache allaitante et par jour. Avec un certain niveau d'intensification, la production peut atteindre 2,5 à 3 litres/jour. Cependant, quel que soit le niveau de consommation d'intrants, rares sont les vaches locales qui atteignent 4 litres par jour et la durée moyenne de la lactation ne dépasse guère 180 jours. Aujourd'hui, le consensus est acquis sur le faible potentiel génétique des races locales en matière de production laitière.

Des contraintes d'ordre génétique, alimentaire et sanitaire limitent la production nationale et renforcent la dépendance du pays vis à vis de l'extérieur en matière de fourniture de lait et produits dérivés. La facture laitière qui était d'environ 3 milliards de FCFA en 1984 est passée à 15 milliards de FCFA en 1993. Avec le changement de parité du FCFA, cette facture a atteint 35 milliards de FCFA depuis 1995 alors que la consommation annuelle per-capita en équivalent-lait passait de 40 litres en 1993 à 29 litres en 1997 (la moyenne dans les pays européens est voisine de 200 litres, la norme de consommation de produits laitiers admise par l'Institut Scientifique d'Hygiène (France) est de 91 litres par habitant et par an).

Des opérations pilotes d'amélioration génétique utilisant les outils de la biotechnologie (l'insémination artificielle) ont été testées avec succès par le PAPEL dans le Bassin Arachidier. Le Programme Agricole s'en est inspiré pour les tester dans l'ensemble des régions du pays. Le nombre de vaches inséminées dans ce programme est proche de 20 000.

Cependant, il convient de noter que l'introduction de gènes en elle-même n'est pas une fin en soi, l'amélioration des conditions d'élevage, à savoir une alimentation correcte et un habitat adéquat sera nécessaire pour extérioriser le potentiel génétique. Des possibilités d'écoulement rapide sont tout aussi importantes. En un mot, un changement radical du système traditionnel de production et de commercialisation doit être envisagé, ce qui est loin d'être gagné d'avance.

Pour l'Etat du Sénégal, il ne s'agira pas de développer la production laitière partout ou de faire de chaque éleveur ou agropasteur un producteur de lait. L'option sera plutôt de concentrer les efforts dans les zones où celle-ci a des chances de réussir, en fonction des ressources fourragères disponibles, des possibilités de commercialisation et du dynamisme des producteurs, tout en évitant de disperser les ressources humaines et financières déjà fort limitées.

L'intégration de l'insémination artificielle dans la filière pour être durable devra être régie par la demande, comme c'est le cas pour les soins vétérinaires par exemple. Le système de financement actuel, dans lequel l'Etat assure l'essentiel des charges liées à l'insémination artificielle sera abandonné, dès que l'effet démonstratif du programme sera effectif. Par contre, des

mesures d'accompagnement comme le crédit et la formation devront bénéficier d'un appui constant de l'Etat. Ainsi le processus d'apprentissage des producteurs locaux devra être accompagné par des mesures de soutien à l'acquisition d'intrants et à la commercialisation. On peut citer parmi ces mesures : la vente préférentielle des concentrés aux Organisations Paysannes et le désenclavement des zones de production, l'installation des petites unités laitières.

- **Filière des cuirs et peaux**

La filière cuirs et peaux constitue la principale source de recettes d'exportation du sous-secteur de l'élevage. Elle s'articule autour de multiples intervenants qui assurent des fonctions de production, de collecte, de distribution ou de transformation.

Avec la suppression en 1987 du monopole alors détenu par la SERAS, la reprise du cours mondial du prix des cuirs et peaux et la dévaluation du FCFA, la filière est devenue très compétitive. Le nombre des exportateurs de cuirs et peaux est passé de 4 en 1987 à 19 en 2000, tandis que la valeur marchande des cuirs et peaux exportés a été multipliée par dix durant la même période.

- **Filière avicole**

Aviculture traditionnelle

L'aviculture traditionnelle approvisionne 60 à 70% du marché sénégalais. Ses effectifs étaient estimés à environ 13 millions de têtes en 1997. La volaille locale constitue, avec les petits ruminants, le compte courant des familles sénégalaises rurales. Elle est élevée par les femmes et les jeunes, à l'échelle familiale. Les volailles locales ont un poids adulte très faible (1 à 2 kg chez les coqs et 1,5 kg chez les poules) et une production d'oeufs assez modeste (40 à 60 par poule et par an). Elles enregistrent des pertes à l'élevage considérables dues à une mortalité élevée (60% en moyenne) et leur maturité sexuelle est tardive. Cependant , ces volailles possèdent bon nombre d'autres avantages tels que la bonne saveur des oeufs et de la viande, la solidité de la coquille de l'oeuf, des rendements à l'abattage élevés et surtout des coûts de production très faibles ainsi que des soins spéciaux insignifiants.

Aviculture industrielle

Son essor a été remarquable au cours de la précédente décennie. Les poulets de chair atteignent leur poids adulte (1,8 à 2 kg) en 45 jours. Les poules pondeuses donnent en moyenne 180 oeufs par an. L'aviculture industrielle est localisée au niveau des grands centres de consommation : Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis et Thiès. Ses effectifs étaient estimés à environ 6 millions de sujets en 2000. La part des volailles dans l'approvisionnement en viande a doublé (elle est passée de 10,50 à plus de 21% de 1990 à 2000) alors qu'une baisse de 40,6 % du nombre de poussins importés a été enregistré . Durant cette même période, la production d'œufs est passée de 125 à 199 millions d'unités. De 1993 à 1997, les besoins du pays en poussins d'un jour sont couverts à hauteur de 70 à 80% par la production nationale contre 27% en 1988.

Ces progrès sont surtout dus à une augmentation nette de l'investissement privé qui a atteint 20 milliards de FCFA.

Même si l'aviculture industrielle demeure largement tributaire d'intrants (céréales, médicaments et équipement) pour la plupart importés, elle a dégagé au niveau de la vente au détail un chiffre d'affaires de l'ordre de 20,5 milliards de FCFA en 2000 ainsi répartis : 11,5

milliards pour la viande et 9 milliards pour les œufs (malgré une baisse de production de 6% entre 1999 et 2000..

La filière connaît des difficultés liées à l'acquisition de facteurs de production clés, notamment l'aliment volaille qui constitue le poste de dépenses le plus élevé (2/3 des dépenses). Le maïs qui est incontournable dans l'alimentation des volailles est entièrement importé. Cette situation fait que les fabricants d'aliments de faible surface financière sont progressivement exclus de la compétition. En réalité, seuls 2 fabricants contrôlent le marché des aliments volaille, les prix s'en trouveraient indûment élevés.

- **Filière équine**

Le rôle des chevaux dans les travaux agricoles n'a pas fait l'objet d'une attention particulière, alors que ce sont les animaux les plus utilisés dans la traction du fait de leur vitesse. On peut même affirmer que le statut du paysan peut être appréhendé à travers le nombre de chevaux qu'il possède. L'importance des chevaux réside également dans le transport hippomobile, en milieu urbain.

Le cheptel équin est estimé à 444.000 têtes. L'essentiel de cet effectif est utilisé pour des travaux agricoles et le transport.

Environ 0,1% du cheptel équin est exploité comme chevaux de course ou dans les sports équestres. Avec la fermeture du haras du Centre de Recherches Zootechniques de Dahra-Djolof (en 1984), le Sénégal, jadis exportateur de chevaux métissés dans la sous-région, est devenu importateur de chevaux de sang.

Dans le but de relancer la filière équine, un décret affectant un prélèvement de 1 à 3 % sur les recettes du PMU de la LONASE a été pris par Monsieur le Président de la République pour le financement d'actions de développement du cheval au Sénégal.

- **Filière apicole**

La production nationale a été estimée à 200 tonnes de miel et 50 tonnes de cires en 1994. Elle est essentiellement produite par les apiculteurs traditionnels. Les importantes potentialités que recèle le pays, notamment dans sa partie sud, sont encore faiblement exploitées.

II LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

APPERCU DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES REGION EN RAPPORT AVEC L'ELEVAGE

2.1 Région de Dakar

La région de Dakar constitue une presqu'île à l'extrême ouest du Sénégal et du continent Africain. Elle couvre une superficie de 550 km² soit 0,28 % du territoire national. Sa population est estimée en 2000 à 2 326 929 habitants soit une densité de 4212 habitants /km².

L'économie de la région repose essentiellement sur les activités relevant des secteurs secondaire et tertiaire. L'agriculture est orientée vers la production maraîchère (30 % de la production nationale) favorisée par des facteurs physiques et climatiques propices (sols hydromorphes, mousson, alizé maritime, nappe phréatique peu profonde). Cependant, avec l'explosion démographique et l'extension de l'habitat sur les zones agricoles, la région risque d'être rayée de la carte agricole. L'élevage se caractérise par un système dit moderne dont l'encadrement est assuré par des vétérinaires privés. Le système traditionnel est composé de 15 000 bovins, 114 000 petits ruminants, 800 porcins, 2 200 000 volailles, 500 asins et 6000 équins.

Au niveau de la pêche artisanale, les mises à terre ont connu une nette amélioration pendant les 5 dernières années avec une production moyenne de 22 974 tonnes pour la période 1990/94 soit une valeur commerciale de 3,3 milliards puis une production moyenne de 33 584 tonnes pour la période 1995/99 pour une valeur marchande de 13 milliards de FCFA. La pêche industrielle débarque ses produits dans la région soit en moyenne plus de 80 000 tonnes par an.

Dakar abrite la quasi totalité des industries. Cette situation s'explique par la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et par l'existence de la plus grande concentration de consommateurs. Ces mêmes raisons expliquent le dynamisme des activités commerciales, des services et du secteur informel.

L'éducation préscolaire comprend 162 établissements dont 21 publics avec un effectif de 11 338 élèves. L'enseignement élémentaire regroupe 395 écoles dont 326 publiques abritant 3 408 cours avec un effectif de 303 294 élèves dont 228 643 du public. Le taux brut de scolarisation est de 87 % avec 89 % chez les garçons et 84 % pour les filles.

La région de Dakar est confrontée à des problèmes environnementaux divers liés à la croissance démographique, la concentration élevée d'unités industrielles, le parc automobile vieillissant et les problèmes d'enlèvement des ordures et d'évacuation des eaux usées.

Les principales contraintes au développement de la région de Dakar sont : le rétrécissement des de culture et des pâturages du fait de l'urbanisation non contrôlée ; la baisse des ressources halieutiques à cause d'une pollution due aux rejets d'eaux usées non traitées et des déchets industriels dans les plages et les eaux marines ; une pollution des nappes phréatiques par l'absence d'un système d'égouts, de l'élimination adéquate des déchets solides et des résidus industriels liquides ; la trop forte concentration de personnes et d'activités sur un petit espace et son corollaire(embouteillages, pertes de temps et d'énergie)

2.2 Région de Diourbel

L'économie de la région de Diourbel repose sur l'agriculture, l'artisanat et le commerce les principales productions agricoles sont le mil (qui constitue la base d'alimentation des populations

de la région), le niébé et le sorgho. Les superficies emblavées avoisinent 200 000 ha. Le secteur informel se caractérise par son dynamisme et sa grande capacité de pourvoyeur d'emplois. Le nombre de personnes évoluant dans ce secteur est estimé à 32 000.

Sur le plan sanitaire, la région de Diourbel est subdivisée en 4 districts. Elle compte l'hôpital régional d'une capacité d'accueil de 195 lits, 4 centres de santé, 65 postes de santé et 175 cases de santé. Au niveau de l'éducation, la région a le taux brut de scolarisation le plus faible du pays avec près de 40 %. Cependant, l'enseignement coranique y est très développé.

L'environnement et le cadre de vie sont affectés en milieu rural par l'impact de la croissance démographique et la pression sur les ressources naturelles. En milieu urbain ce secteur souffre des effets négatifs de la densification des villes et la paupérisation de larges couches de la population sous la pression de l'exode rural massif et mal maîtrisé : pollution et nuisance de toutes sortes, prolifération de dépôts sauvages d'ordures ménagères, inondations, insuffisances d'espaces verts et d'infrastructures socio-éducatives.

Les principales contraintes du développement de la région sont la dégradation des sols et du couvert végétal, l'irrégularité de la pluviométrie, ce qui occasionne l'émigration de la force productive. L'effectif animal représente quelque 194 000 UBT et se présente ainsi qu'il suit : bovins 102 000, petits ruminants 296 000, équins 58 000, asins 45 000.

2.3 Région de Fatick

L'économie de la région est basée sur les activités agro-pastorales (90 % de la population active). Les superficies emblavées représentent environ 265 000 ha soit 67,5 % des superficies cultivables. Les principales spéculations sont l'arachide, le mil, le riz, le maïs, le niébé et le pastèque. L'élevage occupe une place non négligeable dans l'économie régionale. Le cheptel assez important est composé de 209 200 bovins, 262 748 ovins, 241 161 caprins, 51 205 porcins, 74 593 équins, 53 000 asins et 1 271 025 volailles. La pêche et ses activités connexes bénéficient d'atouts naturels dans la région de Fatick. La côte y est longue de 65 km. Une étude du Centre de Recherche Océanographique de Dakar (CRODT) avait estimé le potentiel halieutique à 200 000 tonnes avec possibilité de capture de 30 000 tonnes par an. En 1997, la région comptait 1645 pirogues dont 795 motorisées et les mises à terre s'élevaient à 6 493,7 tonnes.

Le potentiel minier de la région est essentiellement constitué par le sel, les coquillages, les sables titanifères et la tourbe. L'exploitation du sel est une activité importante dans la région.

Au niveau sanitaire, en plus de l'hôpital régional en construction, il existe 6 centres de santé, 57 postes de santé et 161 cases de santé. Les affections les plus fréquemment rencontrées sont celles infectieuses et parasitaires. Avec 55 % des malades, le paludisme devance de loin toutes les autres affections. Dans le domaine de l'éducation, en 1999/2000, il est dénombré 401 écoles élémentaires dont 22 privées. Les effectifs étaient de 74 416 élèves dont 34 484 filles soit une proportion de 43,3 % de filles et un taux brut de scolarisation de 70 %. Cependant la demande scolaire au niveau de l'élémentaire ne cesse d'accroître et sa satisfaction reste confrontée à l'insuffisance des infrastructures. La région souffre du faible équipement de ses établissements humains (aucune ville de la région n'est dotée d'un réseau d'assainissement), de son enclavement interne (faibles liaisons entre les différentes localités et faible polarisation du chef-lieu sur les autres espaces qui composent la région) et du taux de pauvreté relativement élevé de ses populations.

Les principales contraintes au développement de la région de Fatick sont : le sous équipement et son corollaire(enclavement des zones de production); la dégradation de l'environnement caractérisée par une forte salinisation des terres agricoles ;la faible valorisation locale des productions agricoles et halieutiques.

2.4 La région de Kaolack

L'économie régionale repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La région occupe une place de choix dans les productions arachidières (1/3 de la production nationale) et céréalière(1/3 de la production nationale de mil souna). L'effectif du cheptel de la région correspond à 12 % de l'effectif national et l'élevage procure 45 % des revenus ruraux. le cheptel régional évalué en 2001 se présente ainsi qu'il suit : bovins : 307 200, ovins 640 400, caprins :550 000, équins : 10 000, asins : 86 300, porcins 10 450, volaille 1 940 000.

Le maillage de la région en infrastructures sanitaires est assez satisfaisant. Cependant le niveau de couverture des besoins est encore insuffisant. On dénombre 1 médecin pour 42 263 habitants, 1 infirmier pour 5 751 habitants, 1 sage-femme pour 967 femmes en âge de procréer.

La région compte 465 écoles, 2 065 classes, 98 619 élèves soit 48 élèves par classe. Le taux brut de scolarisation est de 46,8 %. Le taux d'analphabétisme y est très élevé (64,8 %). Les daras (écoles coraniques) sont très répandus dans la région, surtout dans le département de Kaffrine et accueillent un nombre élevé de talibés.

L'évaluation des conditions de vie des populations de la région révèle un paradoxe entre la place de la région dans l'économie nationale notamment sa contribution dans la production agricole d'une part et d'autre part son taux de pauvreté élevé.

Les principales contraintes au développement de la région sont : la baisse de a fertilité des terres agricoles, le faible équipement des paysans et la vétusté du matériel agricole, et l'analphabétisme élevé chez les populations.

2.5 La région de Kolda

Sa particularité est de partager des frontières avec trois pays limitrophes du Sénégal. Cette situation combinée à son enclavement accentue sa polarisation par ces Etats. cette situation confère à cette région un atout stratégique majeur dans l'intégration sous-régionale.. le marché de Diaobé est devenu un important carrefour sous régional d'échanges.

L'économie de la région est basée sur l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Prés de 80 % de la population s'adonne à l'agriculture qui procure 70 % des revenus des ruraux. Deuxième région agricole après Kaolack, Kolda compte plus de 50 % de sa population dans le secteur primaire. Les cultures céréalières couvrent plus de 60 % des superficies cultivées.

Avec le glissement de la culture du coton au Sud du bassin arachidier, la région se confirme dans ce domaine. L'arachide a connu une forte extension dans la région pour atteindre 40 % des surfaces emblavées en haute Casamance. Les cultures horticoles constituent un domaine nouveau d'activités avec le développement des cultures maraîchères.

En matière d'élevage, la région compte 25 % du cheptel national. Elle est fortement marquée par sa vocation pastorale grâce à des conditions agro-climatiques favorable et à la

diversité des espèces. Kolda abrite l'une des dernières réserves forestières du pays. L'exploitation forestière y demeure une activité importante. Malgré, l'existence de potentialités non négligeables, elle est la moins industrialisée du pays avec 4 unités industrielles seulement.

La situation sociale est caractérisée par un important déficit en infrastructures. Kolda compte un hôpital, un centre de santé pour 241 195 habitants, et un poste de santé pour 12 476 habitants. Le taux brut de scolarisation était de 56,71 % en 1999/2000.

Le double enclavement(intérieur et extérieur) de la région et le sous équipement constituent les principales contraintes à son développement.

2.6 La région de Louga

L'agriculture est l'activité dominante dans l'économie régionale. Elle est essentiellement pluviale malgré le développement du maraîchage dans la zone des Niayes et dans la basse vallée du Ferlo. Elle est tributaire de la dégradation des écosystèmes résultant des aléas climatiques et de l'action anthropique.

De par sa position géographique, la région est fortement exposée aux problèmes de désertification. Les ressources naturelles connaissant un niveau de dégradation alarmant du fait de l'action de l'homme et de son bétail mais aussi des aléas climatiques. La remise en eau de la basse vallée du Ferlo s'est traduite par des effets bénéfiques portant notamment sur la sécurisation de l'abreuvement du cheptel, la renaissance de la pêche continentale et la régénération de la flore et de l'avifaune.

L'élevage seconde activité est surtout pratiquée dans la zone sylvopastorale qui s'étend sur les 2/3 de la superficie de la région. En 1999, le cheptel est estimé à 427 289 bovins, 1.021.061 ovins, 901 751 caprins, 64 192 équins, 26 560 asins, 1 944 camelins et 1 638 061 volailles. L'aviculture est à l'état embryonnaire, elle se pratique surtout autour de la ville de Louga. Du point de vue de l'importance du cheptel, elle est la quatrième région après Tamba, Kolda et Saint Louis. Cependant, elle abrite le plus grand marché de bétail du pays avec le foirail de Dahra qui draine en moyenne 1200 bovins et 3000 petits ruminants chaque dimanche.

La pêche maritime est pratiquée sur la frange côtière (54 km) entre Potou et Lompoul. La région est loin de connaître l'exploitation optimale de ses ressources halieutiques en comparaison avec d'autres régions côtières, du fait d'une insuffisance d'infrastructures. La faiblesse de la productivité et la valorisation limitée des principales activités du secteur primaire dans la région ne garantissent pas un niveau de revenus convenable aux populations. Le commerce occupe la seconde place dans la hiérarchie des secteurs pourvoyeurs d'emplois. L'activité commerciale a surtout pour objet la vente des produits de première nécessité et les matériaux de construction.

Il existe un déséquilibre notoire entre l'offre et la demande d'emploi (13 500 demandeurs d'emploi lors du recensement de la fonction publique de 1999). Le marché officiel de l'emploi en milieu urbain est peu florissant : seulement 3263 personnes actives y sont employées, à travers des activités diverses (Etat, ONG, Pharmacies, stations-service, entre autres).

Il convient de noter également que le secteur informel quoiqu'il soit relativement dynamique ne génère pas de revenus conséquents pour l'ensemble de ses acteurs. La dualité entre le mode de

production traditionnelle (axé sur les activités agro-pastorales) et l'environnement économique dégradé de la région constitue le principal facteur d'émigration de la population active.

Au cours de ces trois dernières années, l'éducation préscolaire a fait un progrès important. En effet, le nombre d'établissement est passé de 8 en 1997 à 15 en 2000. Les effectifs accueillis en 2000 par l'enseignement élémentaire se chiffrent à 53 673 élèves, soit un taux brut de scolarisation de 56,15 %. Celui des filles est de 50,62 %. Le réseau se développe grâce à la construction de nouvelles classes et au renforcement du personnel par le recrutement des volontaires. L'enseignement technique compte deux centres d'enseignement technique féminin pour 116 élèves et constitue le maillon le plus faible du système. En effet, il n'existe ni collège technique, ni lycée technique dans la région.

La région de Louga reçoit d'importants transferts envoyés par les émigrés. Cependant, elle n'a pas échappé à l'augmentation du phénomène de paupérisation constaté au niveau national. En effet, 40 % en 1991 (ESP), le taux de pauvreté est passé à 59,2 % de ménages pauvres (ESAM 94/95).

Les contraintes majeures au développement de la région de Louga sont la dégradation très avancée des ressources naturelles (sol et couvert végétal), l'enclavement de certaines zones de grande production : (frange maritime pour le maraîchage et la pêche ; Ferlo pour l'élevage).

2.7 La région de Saint Louis

La quasi totalité des terres de la région ont une vocation agricole. En effet, elle abrite près des trois quarts du potentiel de terres irrigables (240 000 ha) de la rive gauche du fleuve Sénégal. Cependant, seules 70 000 ha des terres ont été aménagées. La bonne qualité des terres est le résultat des dépôts de limons au moment des périodes de décrue. C'est ainsi que les départements de Matam et de Podor, de grandes superficies sont exploitées en décrue sans apport d'engrais et donnent des rendements satisfaisants. Avec des sols riches et variés, des ressources végétales et fauniques importantes et diverses, elle offre les bases d'un développement durable. Elle compte 10 248 ménages ruraux agricoles dont 15,37 % sont dirigés par des femmes (source de Recensement National Agricole (RNA)). L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture. Les systèmes d'élevage sont en majorité basés sur l'exploitation des pâturages naturels et des forages de Diéri, mais aussi des sous-produits de récoltes dans le Walo en saison sèche. Il se caractérise dans le Diéri par sa mobilité à l'intérieur de la zone d'emprise des forages, mais également à l'extérieur de celle-ci sous la forme de transhumance traditionnelle en fonction des disponibilités en fourrages et en eau d'abreuvement. La mise en eau des barrages offre à la région un potentiel irrigable de 240 000 ha, dont le niveau d'exploitation se situe à 32 % actuellement. De ce fait la région dispose d'une importante quantité de résidus de récolte et de fourrage naturel.

Les effectifs se présentent ainsi qu'il suit : bovins : 410 000, ovins : 759 000, caprins : 520 000, équins : 36 400, asins : 52 000, camelins : 1025, volailles 190 000, porcins : 197. En générant environ 6 milliards de revenus en 1999, la pêche contribue considérablement à la production des richesses de la région. Elle concourt aussi à la consommation des protéines (5 508 tonnes) et emploie quelques 16 000 pêcheurs et plusieurs personnes dans le mareyage et la transformation du poisson.

Les principales contraintes qui entravent le plein essor du secteur sont la dépendance des zones de pêches frontalières de la Mauritanie, la présence d'une barre surtout de novembre à Février

et les difficultés d'exploiter certaines ressources (espèces démersales profondes, espèces hauturiennes, etc.).

Le système éducatif régional couvre tous les niveaux d'enseignement allant du préscolaire au supérieur.

Parmi les contraintes au développement de la région de Saint Louis, les plus importantes sont le coût élevé des aménagements hydro-agricoles, l'inadéquation du crédit agricole, le mode de tenure foncière défavorable à l'éleveur (insuffisance des zones de parcours) et l'insuffisante capacité de stockage des produits frais (halieutiques et maraîchers).

2.8 La région de Tambacounda

La région de Tambacounda s'étend sur 59 602 km² (30 % du territoire national). Sa population est estimée à 493 999 habitants en 1998 soit une densité de 8 habitants au km² essentiellement rurale, la région enregistre sur 4 à 5 mois des précipitations allant de 500 mm au Nord 900 mm au centre à 1 200 mm au Sud. Elle dispose de 2300 ha de terre à vocation agricole et d'un réseau hydrographique pouvant permettre l'irrigation de 150 000 ha.

L'agriculture contribue à hauteur de 40 % à la formation du secteur primaire dans la formation du PIB régional et mobilise plus de 70 % des actifs. Les superficies occupées par les cultures vivrières sont passées de 99 026 ha en 1995 à 122 46 ha en 1999, soit une augmentation moyenne par an de 5 859 ha. Les principales cultures sont : le coton, l'arachide, le riz, le maïs, le mil souba, le sorgho et le fonio. Il est aussi récolté des quantités appréciables de fruits, de légumes, de niébé et de manioc.

L'élevage contribue à hauteur de 32 % dans la part du secteur primaire à la formation du PIB régional. La région compte un cheptel important et varié : bovins : 667 984, ovins : 10072 420, caprins : 830 184, asins : 45 143, équins : 21 372. l'abeille (*Apis mellifica Adansonnii*) est très présente dans le sud de la région.

L'enseignement élémentaire a bénéficié ces dernières années d'importants investissements qui ont permis de porter le taux brut de scolarisation (TBS) de 38,75 % en 94/95 à 76 % en 99/2000. Le TBS des filles est passé pendant la même période de 29,3 à 64,7 %. Le cadre de vie est marqué par l'absence de réseaux d'assainissement au niveau des villes de la région.

Les principales contraintes au développement de la région sont le sous-peuplement, le sous-équipement et l'enclavement interne.

2.9 La région de Thiès

L'agriculture est très diversifiée dans cette région du fait de l'importance des zones éco-géographiques. Les principales productions agricoles de la région sont : le mil souba (72 300 tonnes), l'arachide (52 100 tonnes), le manioc (38 260 tonnes), le sorgho (9 400 tonnes), le niébé (8 607 tonnes) et le pastèque (16 257 tonnes). Le maraîchage est surtout pratiqué dans la partie ouest du département de Tivaouane (Zone des Niayes) avec les $\frac{3}{4}$ de la production maraîchère et $\frac{1}{4}$ de la production fruitière régionale. Les principales productions maraîchères de la région donne : 6228 tonnes de pommes de terre, 5575 tonnes de choux, 5497 tonnes de tomates, 2031 tonnes d'aubergines, 2202 tonnes de diakhatou, 899 tonnes de piment et 197 tonnes d'oignons. Les

productions fruitières sont constituées principalement en 1995 de mangues (11 824 tonnes), d'agrumes (1906 tonnes) et de bananes (170 tonnes).

La situation de l'élevage est assez satisfaisante. Les effectifs du cheptel lié à l'exploitation en 2000 : bovins, ovins : 147 150, caprins : 230 873, porcins : 2 275, équins : 53 623, asins : 37 000 et volaille : 2 500 350. la production de cuirs et peaux **tourment** autour de 155 tonnes pour une valeur marchande de 1,74 milliards. Le lait enregistre des recettes de l'ordre de 500 millions de FCFA.

L'activité touristique est importante dans la région qui dispose d'un grand nombre d'établissements particulièrement sur la petite côte. Elle bénéficie d'importantes ressources et potentialités touristiques par une grande diversification des formules touristiques (balnéaire, découverte, chasse...), une longue façade maritime de 200 km, la proximité de l'aéroport de Dakar, la richesse en valeurs culturelles et historiques et des infrastructures touristiques et hôtelières de grande qualité.

L'enseignement moyen et secondaire compte 25 établissements pour 17 685 élèves. On note une stagnation au niveau des infrastructures. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, Thiès vient en deuxième position après Dakar avec 22 établissements dont 8 du public et 14 privé pour un effectif de 2 292 élèves. La région de Thiès est bien dotée en structures d'enseignement supérieur avec 3 établissements : l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture, (ENSA), l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA).

Dans la région, les problèmes d'environnement et de protection du cadre de vie sont surtout liés à l'effet des industries extractives sur les sites d'implantation (Taïba Ndiaye, Ndombor, Lam-Lam, Plateau de Thiès)..

Les contraintes majeures au développement de la région de Thiès sont l'insuffisance des espaces (terres cultivables et pâturages) et l'électrification rurale, la faible diversification du tissu industriel régional et la dégradation de l'environnement du fait des industries extractives.

2.10 La région de Ziguinchor

Sur le plan économique, la région a une vocation essentiellement agricole mais la pêche, l'artisanat et le tourisme demeurent des secteurs importants de l'économie régionale. Bénéficiant d'atouts naturels certains (pluviométrie abondante de 700 à 1250 mm, sols riches et variés), l'agriculture contribue de manière significative à la réduction des importations de produits alimentaires. Les principales productions agricoles sont : le riz (17 274 tonnes), le mil (15 040 tonnes), l'arachide (13 275 tonnes), le maïs (2 981 tonnes) et le sorgho (2 018 tonnes).

L'élevage constitue une activité complémentaire à l'agriculture, le cheptel est essentiellement composé de bovins, avec le taureau de race Ndama trypanotolérant et très prolifique (76 500 tête), les petits ruminants de race djallonké (77 500 ovins et 90 000 caprins), les porcins (37 000) et la volaille (1 115 000). Le cadre géophysique a favorisé le développement de formations forestières denses. Ce patrimoine comprenant 196 776,3 ha de forêt classées, un parc de 5 000 ha et deux réserves ornithologiques de 16 et 90 ha menacé par l'action de l'homme.

Avec près de 85 km de côtes, Les ressources biologiques océanes, estuariennes et fluviales de la région de Ziguinchor sont importantes (130 000 tonnes/an) mais sous exploitées. L'armement

comprend 626 pirogues motorisées contre 1 906 pirogues à rame soit un rapport inférieur à 1 pour 4 pour un effectif de 6 090 pêcheurs en 1998.

Avec des infrastructures composées de 89 réceptifs toutes catégories confondues, 1 920 chambres et 2 818 lits, la région de Ziguinchor a enregistré 26 916 arrivées de touristes pour 129 691 nuitées. C'est une des principales régions touristiques du Sénégal. Cette situation qui est due à un certains nombre d'atouts naturels (climats doux, littoral ensoleillé, végétation luxuriante, rites et cérémonies culturelles) est contrecarrée pendant ces dernières années par l'insécurité prévalante. Avec un taux brut de scolarisation de 99,1 %, Ziguinchor est la première région scolaire du pays.

Les principales contraintes au développement de la région de Ziguinchor sont : (i) la situation d'insécurité ; (ii) la salinisation progressive des terres ; (iii) le déficit en main d'œuvre dû à l'exode vers les centres urbains ou l'extérieur ; (iv) les difficultés d'accès à certaines zones ; (v) la trypanosomiase qui attaque les animaux non résistants ; (vi) la réduction de l'aire de cueillette des huîtres consécutive à la régression des mangroves.

ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES

Les indicateurs économiques ces dernières années montrent l'aggravation des disparités régionales qui sont accentuées par l'intervention public. Les déséquilibre villes/campagnes et Est/Ouest sont renforcées par les actions du PTIP. Les variables qui suivent illustrent parfaitement cette situation.

Indicateurs régions	Densité Pop Année 2000	Budget CL 1996	Montant CFPB 1996	PTIP 99/01	Réseau Bitumé 1992	% Scol Année 2000	Santé Hab/ Médec 2000	IDH 1998	% Pauvreté 1994
Dakar	4212	19 635	2 852	10,5	492	86,3	9 270	0,438	20,2
Diourbel	207	700	19	2,8	40	40,4	31 115	0,262	65,3
Fatick	79	332	14	1	45	54,5	39 310	0,301	81,4
Kaolack	68	1 382	111	1,4	24	44,3	47 866	0,315	75,7
Kolda	37	346	33	3,6	27	76,8	79 716	0,213	79,2
Louga	19	435	13	0,2	20	55,9	18,368	0,277	59,2
St- Louis	19	1 132	73	9,4	14	75,2	19 571	0,307	65,7
Tamba	9	274	14	4,4	5	76,3	27 265	0,222	69,2
Thiès	198	1 182	22	1,6	67	69,6	31 974	0,301	68,4
Ziguinchor	74	511	104	3,6	44	99,1	36 259	0,385	65,5
SENEGAL	48	394 300	3 256	61,6*	20,5	68,3	35 018	0,324	57,9

Source: Direction de la Planification/* Cette donnée n'intègre pas les taux des régions ; elle vient en complément.

La situation démographique montre une forte concentration de la population à Dakar et dans la partie ouest du pays. Avec 2 320 929 habitants sur l'axe Dakar-Thiès-Diourbel avec des densités avoisinant ou dépassant 200 habitants au km². toutes les régions périphériques à l'exception de

Ziguinchor ont une densité inférieure à la moyenne nationale et sont les plus étendues (Tambacounda/Saint Louis, Louga/et Kolda).

Les trois régions restantes ont une densité de population comprise entre 50 et 100 habitants au km². Il s'agit de Fatick (79 habitants au km²), Ziguinchor (74 habitants au km²) et Kaolack (68 habitants au km²). La concentration humaine est fortement corrélée à celle des infrastructures.

À côté des collectivités locales de la région de Dakar dont les ressources avoisinent 20 milliards (19 635 millions exactement), les autres régions affichent des ressources relativement faibles. Les plus nanties tournent autour de 1 milliard. Il s'agit des collectivités locales de la région de Kaolack (1 382 millions) et celle de la région de Thiès (1 192 millions FCFA). Les régions les plus démunies tournent autour de 300 millions. C'est le cas de Kolda (346 millions), Fatick (332 millions) et Tambacounda (274 millions).

La répartition des projets du Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) 1999-2001 reste marquée par la prédominance des projets nationaux non localisables, 61,6 % du total contre 38,4 % réparti entre les 10 régions. Une comparaison entre les régions accorde la première position de la région de Dakar 10,5 % du PTIP. Les régions les plus démunies ont les taux d'investissement du PTIP les plus bas : il s'agit notamment de Louga (0,2 %), Fatick (1 %) et Kaolack (1,4 %). Le relèvement des taux pour les régions périphériques s'explique par leurs potentialités hydroagricoles. C'est le cas de Saint Louis, (9,4 %), Tambacounda (4,4%), Kolda (3,6 %) et Ziguinchor (3,6 %).

Dans le domaine de la scolarisation, les disparités entre les régions sont moins énormes. Cependant, les taux bruts de scolarisation varient de 99,1 % pour la région de Ziguinchor qui occupe la première position à 40,4 % pour la région de Diourbel.

Dans le domaine de la santé, toutes les régions sont dotées d'au moins un hôpital. *L'hôpital régional de Fatick est en construction avancée et celui de Kolda a été récemment inauguré.* Cependant, la moitié des hôpitaux du pays est implantée dans la région de Dakar (9 hôpitaux). Les hôpitaux régionaux connaissent des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de l'équipement et du personnel. En termes de nombre d'habitants par médecins, Dakar a le meilleur taux de couverture avec un médecin pour 9 279 habitants. Avec un médecin pour 79 716 habitants, Kolda présente le plus grand déficit. Les régions de Louga et Saint Louis obtiennent des situations enviables avec respectivement des ratios de 1 médecin pour 18 368 et 19 571 habitants.

L'Indice de Développement Humain (IDH) place Dakar en tête avec 0,438 contre une moyenne nationale de 0,324. Les autres régions se distinguent entre 2 groupes : les régions situées entre 0,300 et 0,400 : Ziguinchor (0,385), Kaolack (0,315), St Louis (0,307), Fatick (0,301) et Thiès (0,301), et les régions situées entre 0,200 et 0,300 qui sont Louga (0,277), Diourbel (0,262), Tambacounda (0,222) et Kolda (0,213).

Le taux de pauvreté des ménages calculé sur la base des résultats de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) de 1994 donne une moyenne nationale de 57,9 %. Ce taux cache un écart important entre Dakar qui est à 20,2 % et les autres régions qui ont toutes un taux de pauvreté situé au dessus de la moyenne nationale. Ces taux varient de 59,2 % pour Louga à 79,2 % pour Kolda soit un écart de 20 points.

Le cheptel attaché à l'exploitation agricole

Le recensement du cheptel attaché à l'exploitation agricole porte sur les effectifs par âge et par sexe des animaux vivant au niveau des exploitations agricoles, en distinguant ceux appartenant aux femmes. Ainsi, les animaux en transhumance en 2000 au moment de l'enquête n'ont pas été pris en compte dans le recensement.

Par ailleurs, il faut préciser qu'en plus de la région de Ziguinchor et une partie de la région de Kolda (arrondissement de Diattacounda) qui n'ont pas été couvertes par l'enquête, les données sur le cheptel ne concernent pas non plus le département de Dagana où l'opération n'a pas été réalisée.

Le tableau 55 représente, au niveau national, la répartition du cheptel attaché à l'exploitation agricole selon la catégorie d'animaux.

Tableau 55 : Effectif du cheptel attaché à l'exploitation agricole selon la catégorie d'animaux

Catégories d'animaux	Effectifs
Bovins	2 690 051
Bovins de trait	148 285
Ovins	3 118 955
Caprins	2 520 567
Equins	438 405
Asins	375 404
Porcins	26 666
Volaille*	2 230 977
Abeilles**	31 226

* Sans les poussins

** L'effectif est celui des ruches

1. la répartition géographique du cheptel

l'étude de la répartition spatiale des différentes catégories d'animaux permet d'avoir une photographie de l'élevage sédentaire pratiqué au niveau des exploitations agricoles pour l'ensemble des régions administratives et zones écogéographiques.

1.1 .les bovins

le tableau 56 montre que la région de Louga abrite 22,18 % du cheptel bovin vivant au niveau des exploitations agricoles, suivie des régions de Tambacounda, Kolda et Saint Louis (sans Dagana) avec respectivement 20,29 %, 19,30 % et 13,81 %.

Ainsi , la région de Louga confirme sa vocation pastorale longtemps affirmée à travers le département de Linguère qui concentre à lui seul près de 60 % du cheptel bovin régional.

Sur le plan écogéographique, les régions du Sud-Est du Sénégal (Tambacounda et Kolda) abritent près de 40 % du cheptel bovin ; ce qui semble leur donner une vocation à tendance fortement pastorale même si elles recèlent par ailleurs d'importantes potentialités sur le plan agricole.

Quant à la zone centre du bassin arachider, elle concentre 20,56 % du cheptel bovin réparti entre les régions de Kaolack (9,42 %), Fatick (7,94 %) et Diourbel (3,2 %). Dans ces régions, l'élevage bovin joue un rôle important dans les systèmes de production agricole par le biais du parcage des animaux sur les parcelles de culture en saison sèche.

La zone ouest regroupant les régions de Dakar et de Thiès présentent moins de bovins avec seulement 3,86 % du cheptel national.

Tableau 56 : Répartition des bovins et bovins de trait selon la région

Régions	Bovins		Bovins de trait		Ensemble des Bovins	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	5 878	0,22	-	-	5 878	0,21
Diourbel	86 159	3,20	1 068	0,72	87 227	3,07
Saint Louis	371 365	13,81	592	0,40	371 957	13,10
Tambacounda	545 874	20,29	27 878	18,80	573 752	20,21
Kaolack	253 407	9,42	27 813	18,76	281 220	9,91
Thiès	97 864	3,64	1 280	0,86	94 144	3,49
Louga	596 747	22,18	2 103	2,09	599 850	21,13
Fatick	213 682	7,94	22 019	14,85	235 701	8,30
Kolda	519 075	19,30	64 533	43,52	583 608	20,56
Ensemble	2 690 051	100,0	148 285	100,0	2 838 336	100,0

1.2 les bovins de trait

la région de Kolda abrite 43,52 % de l'effectif des bovins de trait, suivi de Tambacounda (18,80 %), Kaolack (18,76 %) et Fatick (14,85 %). Cette répartition spatiale semble traduire le niveau d'utilisation de la traction bovine dans les opérations culturales au regard des potentialités agricoles existantes et des systèmes de culture de culture pratiqués dans les différentes régions.

Ainsi, dans les régions ouest, centre-nord (Dakar, Thiès, Saint Louis, Diourbel et Louga), nous constatons une présence très faible des bovins de trait avec seulement 4 % des effectifs.

1.3 les Petits ruminants

le tableau 57 portant sur la répartition géographique des petits ruminants montre que le centre-nord et le nord du Sénégal sont les zones les plus peuplées. En effet, la région de Louga concentre 29 % du cheptel réparti entre Kaolack (11,21 %), Fatick (7,43 %) et Diourbel (7,33 %).

Quant aux régions de Tambacounda et de Kolda, elles sont moins peuplées de petits ruminants (16,70 % contre 40,77 % pour les bovins).

Tableau 57 : Répartition des petits ruminants selon la région

Régions	Ovins		Caprins		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	9 841	0,31	9841	0,39	19 682	0,35
Diourbel	204 326	6,55	209 256	8,30	413 582	7,33
Saint Louis	755 378	24,22	439 015	17,42	1 194 393	21,18
Tambacounda	287 595	9,22	247 904	9,84	535 499	9,50
Kaolack	293 878	9,42	338 038	13,41	631 916	11,21
Thiès	147 150	4,70	230 073	9,13	377 223	6,69
Louga	1 056 790	33,88	585 211	23,22	1 642 001	29,12
Fatick	198 244	6,36	221 043	8,77	419 287	7,43
Kolda	165 753	5,31	240 187	9,53	405 940	7,20
Ensemble	3 118 955	100.0	2 520 567	100.0	5 639 522	100.0

1.4 les Equins

Avec l'introduction de la culture attelée, l'élevage du cheval s'est beaucoup développé dans le centre et la centre nord du Sénégal. A cela s'ajoutent les conditions zootechniques favorables et le rôle important que joue la traction équine dans le transport en milieu rural.

Comme le montre le tableau 58, près de 50 % des chevaux vivent dans le centre du bassin archidier ; soit 27,19 % dans la région de Koalack, 11,99 % dans la région de Fatick et 10,20 % dans la région de Diourbel.

Les régions de Louga et de Thiès constituent également des zones d'élevage du cheval avec respectivement 19,24 % et 12,23 % du cheptel équin.

Par contre dans la région de Kolda qui constitue la moyenne et haute Casamance, le cheval est très peu présent avec seulement 3,48 %. Ce phénomène s'explique en grande partie par la présence de la mouche tsé-tsé qui constitue un obstacle au développement de l'élevage équin dans les zones de forêt.

1.5 les Asins

L'espèce asine est plus présente dans les zones sèches. En effet, 26,53 % de l'effectif total se trouvent dans la région de Louga suivie de la région de Saint-Louis avec 13,80 %. Dans ces régions, les ânes jouent un rôle très important dans les activités de transport.

Dans les régions du centre et du sud-est ils sont aussi bien utilisés dans le transport que dans la culture attelée.

Ainsi, il apparaît normal que près de 41,61 % des asins soient répartis dans les régions de Kaolack, Fatick, Tambacounda et Kolda où la traction asine est très développée.

Tableau 58 : Répartition des équins et asins selon la région

Régions	Equin		Asin	
	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	470	0,11	11 76	0,31
Diourbel	44 714	10,20	29 633	7,89
Saint Louis	36 132	8,24	51 799	13,80
Tambacounda	32 096	7,32	44 567	11,87
Kaolack	119 210	27,19	37 871	10,09
Thiès	53 623	12,23	37 008	9,86
Louga	84 343	19,24	99 589	26,53
Fatick	52 551	11,99	39 380	10,49
Kolda	15 265	3,48	34 381	9,16
Ensemble	438 405	100.00	375 404	100.00

1.6 Les camélidés

Adaptés aux zones sèches, les chameaux sont essentiellement localisés dans le nord du pays (région de Saint Louis) et dans une moindre proportion, dans le centre nord (région de Louga et de Diourbel)

1.7 Les porcins

Le tableau 59 montre que les porcs sont plus fréquents dans les régions de Kolda (59,66 %), Fatick (24,53 %), Thiès (8,53) et Diourbel (4,72).

Dans ces localités, l'élevage de porc dans les ménages agricoles semble être lié aux traditions religieuses de certains groupes ethniques qui y sont souvent rencontrés.

Tableau 59 : Répartition des effectifs des autres types d'élevage selon la région

Régions	Porcins		Volaille		Ruches d'abeille	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dakar	-	-	35 904	1,61	-	-
Diourbel	1 258	4,72	152 318	6,83	-	-
Saint Louis	197	0,74	186 563	8,36	-	-
Tambacounda	-	-	256 839	11,51	6266	20,07
Kaolack	481	1,80	353 808	15,86	-	-
Thiès	2 275	8,53	305 105	13,68	-	-
Louga	-	-	231 718	10,39	-	-
Fatick	6540	24,53	268 444	12,03	-	-
Kolda	15 904	59,66	440 279	19,73	24 959	79,93
Ensemble	26 656	100.00	2.230 978	100.00	31 226	100.00

1.8 La volaille

Le tableau 59 montre que l'élevage extensif de volaille pratiqué dans les exploitations agricoles est une activité très répandue dans les régions du centre et du sud-est du Sénégal. Kolda est la région où l'on rencontre le plus de volaille avec 19,73 % des effectifs suivie de la région de Kaolack avec 15,86 %.

Dans la région de Dakar par contre, le développement de l'aviculture moderne semble se faire au détriment de l'élevage exclusif qui ne représente que 1,61 % des effectifs recensés.

1.9 Les abeilles

Le recensement des ruches d'abeilles révèle que 80 % de l'apiculture est pratiquée dans la région de Kolda et 20 % dans la région de Tambacounda. Ces résultats montrent qu'au Sénégal, l'apiculture reste encore une activité localisée principalement dans les départements de Vélingara, Sédhiou, Kédougou, Kolda et dans une moindre mesure dans ceux de Tambacounda et Bakel.

2 La structure par âge et par sexe du cheptel

la structure par âge et par sexe concerne les cheptel pour lesquels ces paramètres ont été pris en compte au moment de la collecte en 2000.

Pour cette raison, l'étude des pyramides des âges ne concerne pas les bovins de trait ainsi que les mâles castrés de tous âges.

Par ailleurs, certains pyramides ne peuvent être construits, du fait que les classes d'âges n'ont pas été suffisamment éclatés au moment de la collecte ; c'est le cas des porcs et des petits ruminants.

2.1 les bovins

la structure par âge et par sexe du cheptel bovin est caractéristique d'un élevage de type naisseur avec 72,31 % de femelles contre 27,69 % de mâles.

Mieux, si l'on considère que l'âge du premier vêlage se situe à 4 ans comme c'est souvent le cas dans l'élevage extensif de bovins, la proportion de femelles en âge de procréer représente alors 44,17 % du cheptel.

Par ailleurs, la base de la pyramide est très peu élargie. L'effectif des moins de 2 ans ne constitue que 18,85 % du cheptel, ce qui laisse croire que dans cette tranche d'âge, les omissions sont souvent fréquentes dans une enquête de cette envergure.

La pyramide des âges de la population bovine montre une grande dissymétrie entre les deux sexes. Ce phénomène traduit la forte exploitation des individus mâles, particulièrement à partir de l'âge de 4 ans où ils ne représente que près de 1/5 des femelles.

2.2 les petits ruminants

le Recensement National de l'Agriculture (2000), révèle qu'à l'image du cheptel bovin, la composition par âge et par sexe du cheptel des petits ruminants est également caractéristique d'un élevage de type naisseur avec 72,04 % de femelles contre 27,96 % de mâles.

Le déséquilibre ainsi constaté entre les deux sexes est plus accentué à partir de l'âge de 1 an où l'effectif des individus femelles est 4,13 fois supérieur à celui des individus mâles. Cependant, dans la tranche d'âges des moins de 1 an, ce rapport n'est que de 1,31. Ce constat nous amène à penser que pour les petits ruminants, l'exploitation des mâles s'effectue le plus souvent à partir de l'âge de 1 an.

2.3 les porcins

la composition par âge et par sexe montre que la population porcine est fortement exploitée à partir de l'âge de 1 an. En effet, 71,12 % des individus se situent dans la tranche d'âge des moins de 1 an contre 28,87 % dans la tranche d'âge de 1 an ou plus.

A ce niveau également, l'exploitation touche essentiellement la population masculine.

2.4 les équins

Contrairement aux bovins, la pyramide des âges du cheptel équin présente une symétrie par rapport au sexe. Dans l'ensemble, les mâles représentent 50,25 % contre 49,75 % pour les femelles.

La tranche d'âge des moins de 3 ans représente seulement 18,27 % du cheptel. Les faibles effectifs ainsi observés au niveau de cette classe d'âges seraient probablement liés à des oublis au moment des déclarations, occasionnant ainsi d'importantes omissions au niveau des poulains.

Toutefois, les avortements ainsi que les attelages précoces dans un contexte nutritionnel souvent défavorable sont autant de paramètres susceptibles d'influer sur l'effectif des moins de 3 ans.

Dans la tranche d'âges 3-9 ans, on retrouve 66,13 % de l'effectif des équins recensés. L'âge des premiers attelages se situe le plus souvent à trois ans, on s'aperçoit dès lors que cette classe d'âges renferme la force de travail la plus importante pour les exploitations agricoles, si l'on se réfère aux effectifs des animaux susceptibles d'être utilisés dans la traction.

Par ailleurs, la proportion d'équins âgés de 10 ans ou plus représente 15,60 %, ce qui est également appréciable en terme de force de travail quand on sait que les chevaux ont une période d'activité pouvant aller jusqu'au delà de 15 ans.

2.5 les bovins

la structure par âges et par sexe des asins présente la même allure que celle des équins. Cependant, si pour ces derniers l'effectif des mâles est légèrement supérieur à celui des femelles, pour les asins par contre, c'est plutôt les femelles qui prédominent avec 50,52 % contre 49,48 %.

Dans la tranche d'âges des moins de 3 ans, la proportion d'asins est relativement importante (27,13 %), comparée à celle des équins (18,27 %).

Ainsi, en dehors des omissions souvent observées dans les tranches d'âges des jeunes individus, il faut tenir compte du fait que les paramètres zootechniques propres à chaque espèce constituent aussi des éléments d'appréciation de la structure des pyramides.

Quant aux asins âgés de 3 à 9 ans, ils représentent 65,21 % du cheptel et constituent l'essentiel de la force de travail au niveau des exploitations agricoles.

A partir de 10 ans, la population asine devient faible et ne constitue que 7,66 %.

2.6 les camélidés

Dans l'ensemble, la composition par sexe laisse apparaître une prédominance des mâles sur les femelles (55 % contre 45 %).

Les individus de moins de 3 ans représentent 6 % contre 87,60 % pour ceux de la tranche d'âges 3-9 ans et 6,40 % pour ceux de la tranche d'âge 10 ans ou plus.

Au vu de ces résultats, on peut dire que l'élevage des chameaux ne montre pas une tendance à l'abattage.

Tableau 60 : Répartition par âge et par sexe de chaque catégorie d'animaux

Catégorie D'animaux	Groupe d'âges (ans)	Mâles (%)	Femelles (%)	Ensemble
Bovin	Moins de 2 ans	8,26	10,59	18,85
	2-3 ans	10,35	17,55	27,90
	4 ans ou plus	9,08	44,17	53,52
	ensemble	27,69	72,31	100,00
Petit ruminant	Moins de 1 an	15,45	20,32	35,78
	1 an ou plus	12,50	51,72	64,22
	ensemble	27,96	72,04	100,00
Porcin	Moins de 1 an	34,69	36,43	71,12
	1 an ou plus	7,95	20,92	28,87
	ensemble	42,64	57,35	100,00
Equin	Moins de 3 ans	9,41	8,86	18,27
	3-9 ans	32,88	33,26	66,13
	10 ans ou plus	7,96	7,64	15,60
	ensemble	50,25	49,75	100,00
Asin	Moins de 3 ans	13,78	13,34	27,13
	3-9 ans	31,83	33,38	65,21
	10 ans ou plus	3,86	3,80	7,66
	ensemble	49,48	50,52	100,00
Camélidé	Moins de 3 ans	-	5,99	5,99
	3-9 ans	55,01	32,61	87,62
	10 ans ou plus	-	6,40	6,40
	ensemble	55,00	45,00	100,00

3 La répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire

L'étude de la répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire répond à la volonté de prendre en compte l'aspect « genre » dans la gestion des ressources d'une manière générale.

Au Sénégal, l'implication des femmes dans les activités d'élevage relève souvent des comportements socio-culturels des ethnies auxquelles elles appartiennent cet argument est d'autant

plus justifié que dans certains départements comme Podor, Bakel, Kédougou, Louga et Vélingara où l'on retrouve les peuls, les femmes possèdent au moins 30% du cheptel bovin (sans les bovins de trait) contre 22,89 % au niveau national.

Toutefois, la productivité qui caractérise les espèces à cycle court constitue également un élément de justification dans les choix effectués par les femmes quant au type d'élevage pratiqué.

Ainsi, on constate que part détenue par les femmes dans l'élevage des porcins, de la volaille et des petits ruminants est prépondérante comme le montre le tableau 61.

Au niveau national, les femmes sont propriétaires de 78 % du cheptel porcin, de 63 % de l'effectif des volailles et de 43 % du cheptel des petits ruminants.

S'agissant spécifiquement des bovins de trait, la part détenue par les femmes représente seulement 13,18 %.

Tableau 61 : Répartition des différents cheptels selon le sexe du propriétaire

Catégorie d'animaux	Cheptel des propriétaires de sexe masculin		Cheptel des propriétaires de sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bovin	2 074 282	77,11	615 769	22,89	2 690 051	100.00
Bovin de trait	128 742	86,82	19 543	13,18	148 285	100.00
Petit ruminant	3 240 636	57,00	2 398 887	43,00	5 639 523	100.00
Porcin	5 882	22,00	20 774	78,00	26 656	100.00
Volaille	823 139	37,00	1 407 838	63,00	2 230 977	100.00
Equin	414 864	94,63	23 541	5,37	438 405	100.00
Asin	328 978	87,63	46 426	12,37	375 404	100.00
Camélidé	911	94,01	58	5,99	969	100.00
Abeille	30 816	99,00	409	1,00	31 226	100.00

III. LES ATOUTS ET LES ENJEUX DE L'ELEVAGE SENEGALAIS

3.1 Les Germes du changement

La libéralisation de l'Economie Nationale devra se renforcer avec l'avènement du régime libéral dont les choix en matière économique s'adaptent mieux au caractère privé de l'Elevage. En outre, sur le plan interne, le regain d'activités avec les MDE et les DIRFEL, le développement des Mutuelles d'Epargne et de Crédit, l'émergence des médias privés, le développement de l'initiative privée à travers l'auto-organisation, le crédit, le conseil agricole et rural par les vétérinaires privés, le contrôle des principales épizooties grâce au système national d'épidémiologie-surveillance des maladies animales, le développement de la culture arachidière et de la céréaliculture favorisent la relance de la production pastorale nationale. Sur le plan international, l'harmonisation des politiques économiques avec l'UEMOA, la perspective de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'installation sous l'égide de IBAR/OUA au sein de l'EISMV du laboratoire de Contrôle des Médicaments et Produits Vétérinaires vétérinaire, l'application de l'approche holistique en matière de gestion communautaire des ressources pastorales dans le contexte du Ferlo Sénégalais, et de celle des Exploitations Mixtes Intensifiées (EMI) dans les zones agro-pastorales la meilleure gouvernance du Service public de l'Elevage grâce au PSAOP constituent des conditions favorables à l'expansion du sous-secteur de l'Elevage et à l'augmentation de sa productivité globale.

3.2. Atouts de l'élevage au Sénégal

3.2.1. Le Sénégal compte un cheptel ruminant varié d'environ 2,9 millions de bovins, 4,2 millions d'ovins, 3,6 millions de caprins. Le cheptel bovin qui assure l'essentiel de la production laitière est constitué du *Zébu gobra* au Nord et au Centre, du taurin *Ndama* reconnu pour sa trypanotolérance au Sud et à l'Est. Un type génétique résultant du métissage de ces deux races, le *Diakoré*, occupe une zone tampon au Centre du pays. Ces différentes races sont adaptées au milieu et aux conditions d'élevage traditionnel (déplacements fréquents, niveau de consommation d'intrants faible) et ont des aptitudes bouchères jugées satisfaisantes.

3.2.2. Sur le plan sanitaire, le Sénégal a arrêté la vaccination contre la peste bovine et s'est engagé dans une procédure de déclaration de pays indemne de cette affection. En outre, aucun foyer de péri pneumonie contagieuse bovine n'a été signalé depuis 1977. La situation zoo-sanitaire est donc satisfaisante pour ce qui concerne ces deux épizooties qui comptent parmi les plus redoutables en Afrique Subsaharienne .

3.2.3. En matière de recherche vétérinaire, le Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires est une référence en Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine de production de vaccins et d'analyse de laboratoire. L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaires s'implique également dans la recherche vétérinaire et offre des services appréciés en matière de biotechnologies animales de formation et de contrôle des médicaments vétérinaires. Il en est de même de l'ENSA de Thiès et de l'Ecole Nationale Cadres Ruraux de Bambey (ENCR)

3.2.4. Le sous-secteur de l'élevage est fortement structuré avec un réseau d'OP dense et varié (GIE, coopératives, associations villageoises). Ces structures ont été fédérées au niveau local et national montrant une volonté certaine de la prise en charge du développement par les acteurs à la base. Beaucoup d'entre elles font l'objet d'une formalisation juridique qui en font des interlocuteurs à part entière. La participation des Maisons d'Eleveurs à la prise en charge des frais de campagne de vaccination et la réalisation de diverses opérations (embouche, création de pharmacies vétérinaires villageoises, approvisionnement en aliments du bétail) prouve que ces structures

peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources internes. L'Association Nationale des Professionnels du Bétail et de la Viande développe des activités économiques variées en toute indépendance des pouvoirs publics. Au niveau national, les organisations paysannes se sont regroupées en 1993 en un Conseil National de Concertation et de coordination des Ruraux (CNCR) pour défendre leurs intérêts et s'engager dans un partenariat avec l'Etat et les autres acteurs économiques. Leur rôle très attendu dans les CLCOP, devront aider à soutenir le développement à la base.

3.3. Enjeux de l'élevage au Sénégal

Les analyses faites pour tenter d'identifier en général les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance que revêtent l'insuffisance des revenus et l'absence d'accès aux services dans les conditions d'occurrence de la vulnérabilité sociale.

Relevons qu'à l'heure actuelle, les activités d'élevage contribuent de 20 à 75% des revenus en milieu rural du Sud au Nord du Pays (zone sylvopastorale).

La perspective d'une meilleure contribution à l'objectif global de lutte contre la pauvreté implique trois (3) enjeux pour le sous-secteur :

- répondre à l'augmentation de la demande en produits d'origine animale de qualité et à des niveaux de prix abordables consécutive à la forte croissance démographique et à l'urbanisation rapide ;
- prendre en compte l'environnement afin de mieux préserver les ressources naturelles animales et végétales et de participer à l'équilibre des systèmes agro-pastoraux ;
- générer des emplois et favoriser l'accroissement des revenus en milieu rural afin de lutter contre la pauvreté.

Ces enjeux se traduisent par les objectifs majeurs décrits ci-après:

3. 3.1. Accroissement de la production animale

Elle se fera à travers l'amélioration :

- * de la santé animale à travers la privatisation progressive de l'exercice de la médecine vétérinaire et la conduite d'un important Programme National de Protection Sanitaire du cheptel ;
- * de l'alimentation des animaux et de la gestion concrète des ressources naturelles ;
- * de la génétique animale et une meilleure connaissance des populations animales ;
- * de la diversification des espèces animales exploitées ;
- * du niveau de l'investissement privé dans le sous secteur ;
- * du systèmes d'appui-conseil ;
- * de l'accessibilité aux intrants et des équipements d'élevage nécessaires à une intensification des système de productions animales.

3. 3.2. Renforcement du rôle de l'élevage dans les exploitations de type familial

L'Agriculture sénégalaise est le premier employeur du pays. Elle est dominée par des exploitations de type familial et concerne 60% à 70 % de la population.

L'élevage qui concerne 30 % de la population joue un rôle de premier plan dans ces types d'exploitation où s'articulent étroitement production et consommation. Un enjeu de taille est l'induction du développement agricole par l'élevage. L'expérience réussie des Exploitations Mixtes intensifiées (EMI) dans le cadre du Projet d'Appui à l'Elevage (PAPEL) est une illustration parfaite que cet enjeu est à la portée de l'Agriculture familiale sénégalaise . Dans une EMI, l'activité d'élevage (embouche bovine, embouche ovine, production laitière, bergerie de reproduction...) est en interaction dynamique avec une ou plusieurs autres activités, essentiellement agricoles. L'EMI prend en compte par ailleurs les autres préoccupations de l'agro-pasteur. Par exemple, dans une « EMI embouche », l'alimentation est assurée essentiellement par les sous-produits agricoles, la fumure animale est collectée par la technique des fosses ou des étables fumières et utilisée pour améliorer les rendements agricoles. Lorsque la récolte est bonne, les agro-pasteurs pratiquent l'épargne sous forme de bétail à emboucher, lorsqu'elle est moins bonne, les animaux vendus permettent de faire face aux besoins de la famille et à l'acquisition des intrants agricoles. De sorte que, l'Elevage intervient dans la gestion du risque et des incertitudes qui limitent la production dans les exploitations de type familial. Il renforce l'autosuffisance alimentaire directement en ce qu'il procure un apport protéique considérable, notamment, en matière de production laitière et indirectement avec la force de travail animal .

3.3.3. Approvisionnement des villes en produits animaux de qualité

Elle se fera à travers les actions suivantes:

- * l'amélioration des conditions d'abattage par la réhabilitation des abattoirs et des foirails ;
- * l'hygiène et la qualité des aliments d'origine animale ;
- * l'assainissement et la rationalisation des circuits de commercialisation du bétail et de la viande;
- * la formation du personnel technique
- * la professionnalisation et le renforcement du rôle des Organisations des Professionnels de l'Elevage dans la gestion des filières animales ; l'information des consommateurs
- * l'accès au crédit de commercialisation.
- * la modernisation des textes législatifs et réglementaires visant à mieux assurer le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

3.3.4. Durabilité des systèmes pastoraux et agro-pastoraux :

La durabilité des systèmes pastoraux requiert :

- * une meilleure connaissance des différents systèmes de productions : systèmes pastoral, agro-pastoral, périurbain voire urbain ;
- * l'étude et l'exploitation de l'impact des animaux sur la fertilité des sols ;
- * l'augmentation du revenu des éleveurs pour limiter l'exode rural ;
- * la gestion de la faune sauvage à l'interface entre zones anthropisées et zone non anthropisées ;
- * la décentralisation et la responsabilisation effective des communautés de base et des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles de leur terroir ;
- * une meilleure adaptation du cadre législatif et institutionnel.

3.3.5. Professionnalisation des organisations

Parmi les mesures et actions identifiées par les acteurs du sous-secteur en vue de la professionnalisation de l'élevage, on peut citer :

* la consolidation et le renforcement du Comité National Interprofessionnel de l'Elevage (CNIEL), cadre de concertation et de coordination dans le domaine de l'élevage regroupant à la fois Maisons d'Eleveurs, les Syndicats d'Eleveurs, les des Groupements d'intérêt Economique (GIE) d'Eleveurs, les coopératives, les éleveurs individuels, les professionnels du bétail et de la viande, les provendiers, les spécialistes vétérinaires privés... ;

* le renforcement des capacités de la Maison des Eleveurs ou « Gallé Aynabé », structure fédératrice et représentative au niveau régional de l'ensemble des structures associatives pastorales et des chefs d'exploitation d'élevage. La Maison des Eleveurs sera un cadre privilégié de réflexion et d'élaboration de projets économiques tant au niveau régional, départemental que de la communauté rurale. Elle favorisera la rencontre du réseau associatif des éleveurs en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles, l'administration, les bailleurs de fonds, les ONG, la Recherche , le secteur privé elle représentera ses adhérents auprès des instances régionales dans les domaines de :

- l'élevage et du commerce des produits et sous-produits animaux ;
- de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du maintien de la biodiversité ;
- de l'élaboration des politiques et stratégies régionales de développement de l'élevage.

La MDE devra exercer en tant que de moyen, une mission d'appui à l'Action Publique dans le domaine de l'Elevage grâce notamment aux actions suivantes ;

* le contrat Global de Développement de l'Elevage (CGEL). Pour un développement cohérent équilibré et durable, il est proposé à l'ensemble des partenaires concernés d'une région administrative par la Maison des Eleveurs comme un outil de coordination des actions de développement de l'élevage. Il constitue la réponse à un projet de développement porté par l'ensemble des éleveurs unis par des intérêts économiques, sociaux et culturels communs ;

* la mise en place d'un Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage (FIDEL) qui est un mécanisme endogène et auto-entretenu de financement du sous-secteur ;

Il est prévu par ailleurs la consolidation et le renforcement du Directoire Régional des Femmes en Elevage qui est le cadre fédérateur des initiatives des femmes dans le domaine de l'Elevage au niveau d'une région. Les DIRFEL pourraient à leur tour se retrouver au niveau national en une structure associative fédératrice : le Directoire National des Femmes en Elevage ou DINAFEL.

V. LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

D'une manière générale le développement de l'élevage est freiné par des problèmes zootechniques, mais plus encore par des contraintes financières, de gestion de l'espace, de compétition avec les cultures s'étendant rapidement, de l'inégale répartition des ressources hydrauliques, et par des problèmes sociologiques et institutionnels. Il est à noter que des obstacles ont été évoqués dans beaucoup de sections du présent document, notamment en ce qui concerne les filières et le cadre institutionnel. Ils sont tous aussi importants les uns que les autres et doivent être levés en vue de la modernisation et du développement de l'élevage

4.1. Les contraintes zootechniques

Le cheptel souffre de sous alimentation et de malnutrition chroniques, fréquemment associées à un parasitisme interne et externe agressifs, générateur de mortalités élevées et de faibles productivités.

La productivité numérique et pondérale est généralement basse par reproductrice dans les diverses espèces en raison des variations importantes en qualité et en quantité du fourrage disponible au cours de l'année. Ceci est illustré notamment par la courbe de croissance pondérale en dents de scie typique des zones sahéliennes. Ces facteurs, renforcés par les pertes de fourrage liées aux feux de brousse et aux pannes de forage (les fourrages ne sont exploités que quand les possibilités d'abreuvement sont assurées), occasionnent d'importantes pertes de production et des mortalités par inanition. Quant aux ressources fourragères disponibles, elles sont mal valorisées.

Les effectifs des cheptels bovins et ovin-caprins subissent une évolution erratique, très probablement marquée par des mortalités importantes pendant les périodes difficiles. Même quand les conditions redeviennent favorables le renouvellement des matrices fait que l'exploitation du cheptel demeure faible. Celui-ci est dû à la sous-alimentation et aux problèmes sanitaires divers, renforcés par la diminution inéluctable des meilleurs pâturages défrichés par une agriculture en perpétuelle extension et peu soucieuse de la protection de l'environnement.

La stratégie de stratification zonale de la production animale en secteurs naisseur, rééleveur et emboucheur, officiellement retenue déjà en 1974, avec la SODESP pour améliorer la courbe de la croissance pondérale n'a pu être appliquée que très partiellement, et sans succès notables. Cela est dû à des motifs de rationalité économique au niveau des producteurs et des marchés du bétail et des viandes pour l'essentiel.

En dehors de l'embouche paysanne pratiquée en milieu agropastoral pour valoriser les sous-produits de l'agriculture et qui alterne la mise sur pâturage et la stabulation, les opérations d'embouche réalisées à grands frais, connaissent un succès limité. Un objectif légitime est de produire de la viande de qualité mais la différenciation et la caractérisation des produits sont faibles dans le marché de la viande, de sorte que cette technique de production, pose le problème de la rentabilité réelle pour le paysan, en dehors des opérations Tabaski pour les ovins.

En matière de recherche vétérinaire et zootechnique, le Centre de Recherches Zootechniques (CRZ) de Dahra, jadis fleuron de la recherche zootechnique en Afrique, vit dans une léthargie inquiétante depuis quelques années. Il en est de même du CRZ de Kolda. Au niveau du Laboratoire National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire (LNERV), les activités de diagnostics souffrent d'une insuffisance des moyens. L'unité de production de vaccins continue de fonctionner avec des équipements vétustes.

4.2. Contraintes liées à l'utilisation de l'espace et des ressources pastorales

Elles sont multiples et sont évoquée dans les paragraphes ci- après :

4.2.1. L'anarchie dans l'utilisation des pâturages et des points d'eau

Elle est apparue à la suite de la loi sur le Domaine National qui a fortement affaibli l'autorité des groupes sociaux et ethniques anciens sur la gestion traditionnelle du terroir. Le manque de responsabilité des éleveurs dans la gestion de leurs terroirs d'attache serait une des causes de surpâturage du fait du manque d'organisation dans la mobilité pastorale et des conflits d'occupation des terres entre éleveurs ou entre éleveurs et agriculteurs. Des déséquilibres imprévisibles de toutes sortes : pannes de forage, déficits pluviométriques, feux de brousse caractéristiques des milieux arides, entraînent les déplacements et un surpâturage autour des points d'eau fonctionnels. Le retour à un type d'organisation où les communautés de base sont responsabilisées dans le cadre d'une gestion collective qui prend en compte les préoccupations des usagers extérieurs paraît être un préalable indispensable à toutes les opérations de développement agricole et pastoral. Cette approche est actuellement en expérimentation dans la zone sylvopastorale par le PAPEL à travers les Sites Pastoraux Pilotes dans le cadre de l'Approche Holistiques et les Unités Pastorales.

4.2.2. La compétition entre l'agriculture et l'élevage

L'extension continue des zones cultivées liées au croit démographique humain, engendre une concurrence grandissante entre l'agriculture et l'élevage, au détriment des meilleurs pâturages et du cheptel. Elle réduit ostensiblement les possibilités de complémentarité entre les pâturages du nord et ceux du Sud, et ceux de transhumance, à long terme.

La compétition entre l'agriculture et l'élevage se traduit par :

- la mise en culture très fréquente des voies traditionnelles réservées aux passages des troupeaux vers les pâturages et les points d'eau, ainsi que des axes de transhumance ;
- la destruction des meilleurs pâturages des zones sahéliennes au profit de cultures aléatoires pendant quelques années, à la suite desquelles les terres appauvries sont abandonnées et soumises à l'érosion ou à l'ensablement.

4.2.3 Le cadre législatif sénégalais non favorable à l'activité pastorale

La législation sénégalaise ne reconnaît pas le pastoralisme comme une forme de mise en valeur foncière. Cette situation affaiblit les associations pastorales dans la gestion de leur terroir et constitue la principale cause de l'anarchie dans l'exploitation des ressources et des conflits agriculteurs / éleveurs.

Il convient donc de faire une lecture plus fine de la loi sur le domaine national pour redéfinir la notion de mise en valeur en y intégrant les préoccupations spécifiques au pastoralisme et assurer la sécurité foncière des éleveurs.

Cette logique est contredite par les faits et le discours qui l'accompagne et réputé traduire une méconnaissance des réalités dommageables pour le Sahel. Cette situation a été en effet contredite lors des ateliers organisés par le PRASET (Projet Régional d'Appui à l'Élevage Transhumant) à Ouagadougou (1995) et à Dakar en 1995. en effet l'intérêt d'une bonne mise en valeur pastorale reconnaît plusieurs types d'arguments.

1) Des arguments écologiques :

- les animaux fument la terre et améliorent sa fertilité
- ils contribuent à la conservation et à la régénération de la végétation naturelle ;

- la pâture entretient la strate herbacée dans les forêts classées ;
- l'occupation pastorale stimule la diversité végétale ;
- les animaux contribuent à stabiliser l'écosystème ;
- l'arrêt de l'occupation pastorale favorise la dégradation des pâturages.

2) Arguments économiques

- la production pastorale est une activité économique importante et rentable
- l'éleveur est un agent économique comme l'agriculteur ;
- la présence pastorale peut concrétiser également par des éléments fixes de mise en valeur : l'habitat, puits et autres aménagements hydrauliques traditionnels ou modernes, parcs de vaccination, parc à bétail, couloirs aménagés, marché, terres de culture des éleveurs ;
- la nécessaire mobilité des animaux et des hommes en milieu pastoral, notamment en période de sécheresse, aboutit à une occupation temporaire mais répétitive de l'espace.

3) Arguments sociaux

A la différence de la terre cultivée clairement délimitée, la terre pastorale est un espace global associatif des formes intégrées de mise en valeur et des droits collectifs d'utilisation et de gestion. Ces droits sont consacrés par l'histoire, par le savoir-faire technique et gestionnaire des collectivités, et par des pratiques de gestion et d'accès réciproques aux ressources pastorales.

Ces droits et ces pratiques privilégient la gestion communautaire des ressources pastorales plutôt que leur appropriation individuelle. L'évolution générale vers l'agropastoralisme montre la coexistence possible et nécessaire entre l'appropriation individuelle des terres agricoles et la gestion collective des pâturages.

La négation de ces droits provoque la désorganisation de la gestion pastorale, la dégradation écologique des espaces pastoraux, et des conflits fonciers qui suffisent à prouver que la terre pastorale a une valeur économique.

En conséquence il est souhaitable que la « *notion de mise en valeur pastorale soit introduite dans les législations foncières afin que les droits des collectivités pastorales et des groupes d'éleveurs soient équitablement reconnus sur les terres qu'ils exploitent.* »

4.2.3. La répartition et la mise en valeur inégales des ressources hydraulique pastorales

Elles peuvent engendrer soit une sous-utilisation de certaines zones pastorales riches, mais inexploitable faute de points d'eau, soit un surpâturage à la périphérie de forages mal gérés. Facteur essentiel pour la production animale, l'eau est d'accès difficile en milieu pastoral où le cheptel se heurte à des difficultés chroniques d'abreuvement. Au niveau des principales zones pastorales, le réseau de forages est assez lâche. La plupart d'entre eux ont commencé à être exploités au début des années cinquante. Aujourd'hui, ils ne fonctionnent pas correctement et génèrent des coûts élevés d'entretien souvent hors de portée des éleveurs.

Beaucoup de forages sont gérés par des comités de gestion qui collectent des redevances, en appliquant une tarification établie d'un commun accord avec les usagers résidents. Ce comité procède également aux réparations en cas de panne. Force est de constater que la gestion des forages est caractérisée par un manque de transparence notoire. Les effectifs abreuvés ne sont pas connus, car en

place d'un recensement rigoureux, on procède par des estimations grossières. Les usagers ne s'acquittent pas régulièrement des redevances. Tout se passe comme si aucun des acteurs, qu'il s'agisse du comité de gestion ou des usagers, n'a intérêt à ce que la gestion soit transparente. Ainsi, les redevances collectées ne peuvent pas permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement et de maintenance. En conséquence, les pannes de forages sont fréquentes. La pression s'accroît alors sur les forages fonctionnels voisins qui finissent par subir le même sort.

4.2.4. L'utilisation des résidus de récolte et sous produits agro-industriels

Elle doit faire l'objet d'une attention spéciale. Les disponibilités en sous-produits agro-industriels et en résidus de cultures de bonne qualité sont limitées et inférieures à la demande du marché, car leur utilisation sont des pratique courantes chez les agriculteurs et les éleveurs. En outre, les grandes distances entre les zones productrices de sous-produits et celles chroniquement déficitaires en fourrages, renchérissent considérablement leur prix de revient et en limitent les possibilités d'emploi dans des conditions rentables. Par exemple Le sac de fane d'arachide qui coûte entre 400CFA et 700FCA au Bassin Arachidier peut revenir à entre 1500 et 2000 FCA à Dakar.

Globalement, l'offre en sous-produits agro-industriels est très faible, par rapport à la demande. Même dans les zones productrices comme le Bassin Arachidier, il existe une véritable compétition entre l'embouche et les animaux de trait (chevaux et bœufs), souvent au profit de ces derniers. En réalité, les sous-produits agricoles et agro-industriels (le tourteau d'arachide, la graine de coton, les drêches de tomate et de brasserie, la mélasse, et la farine de poisson) ne permettent pas de combler le déficit alimentaire. Leur prix élevé, leur destination préférentielle à l'exportation (situation qui s'est accentuée durant la période qui a suivi la dévaluation), les utilisations concurrentes à l'alimentation animale et le niveau élevé de taxation de l'aliment bétail rendent difficile leur accessibilité. Le coût élevé des aliments limite la rentabilité des opérations d'intensification des productions animales et freine l'initiative privée dans le sous-secteur.

4.3. Les contraintes organisationnelles

Une partie des contraintes sont évoquées dans les sections précédentes notamment en ce qui concerne le cadre institutionnel et les nouvelles orientations du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Retenons à ce stade qu'au niveau des éleveurs trois modèles d'organisation existent : les coopératives, les Groupements d'Intérêt Economique(GIE) et les Maisons Des Eleveurs (MDE) et les Syndicats d'Eleveurs.

Les coopératives, structures plus anciennes au début des années 1960, ont fait l'objet de plusieurs réformes dont la dernière date remonte à 1975. Elle a abouti à la création de coopératives multifonctionnelles au sein desquelles les activités de l'élevage n'étaient pas prises en compte du fait de la prédominance des cultures de rente. En réalité, en matière d'élevage, les coopératives ont toujours été des structures inadaptées.

Les GIE, institués en 1984, devaient servir de cadre de solidarité, de conseil, de réception et de diffusion de l'information. Ainsi, plusieurs milliers de GIE (10 800) furent créés et fédérés depuis le niveau local jusqu'au niveau national. Les fédérations de GIE ont permis aux éleveurs de s'impliquer dans la gestion des fonds de campagne de vaccination et d'opérations sauvegarde du bétail, de même que dans la prise en charge des frais de vaccination. Mais leur rôle dans l'approvisionnement et la réduction des coûts des intrants est mitigé. Au sein des GIE individuels,

la solidarité se limite à la constitution de l'apport personnel pour accéder au crédit. Globalement, leur rôle n'a pas été décisif dans la promotion du sous-secteur. S'agissant des syndicats d'Éleveurs ils sont au nombre de douze. Leur fonction demeure imprécise. Certains se sont d'ailleurs constitués sur une base ethnique. Ce qui nuit à leur crédibilité.

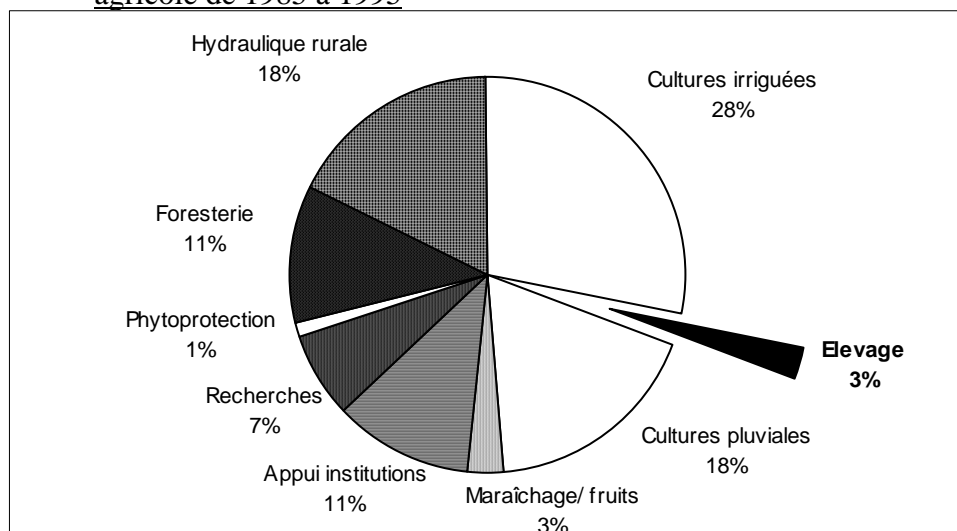
Les Maisons des Éleveurs créées entre 1997 et 2000, devraient constituer des cadres de concertation et d'organisation rénovés et modernisés pour mieux répondre aux objectifs définis dans le PLADEVEL. Elles ont été mises en place dans les dix régions du pays. Ces structures, de création récente devraient à terme réunir tous les professionnels du sous-secteur autour de programmes cohérents de développement, à l'élaboration desquels, elles joueront le rôle d'acteur principal. Leur succès dépend d'une bonne articulation avec leur base.

4.4. Les contraintes institutionnelles et le crédit

- **La faiblesse du financement public**

Le volume des investissements consacrés à l'élevage ne représente en moyenne que 3% du montant des investissements consacrés au secteur agricole depuis une trentaine d'années. Le budget de l'Élevage est pour l'essentiel consacré au paiement du personnel. En 1997, il était arrêté à de 840 millions de FCFA dont 98 % consacrés aux charges de personnel. Or, l'intensification des productions animales qui relève d'une volonté politique, doit surtout mobiliser des ressources nationales. Les pays développés confrontés à des problèmes de surproduction, manifestent peu d'intérêt à financer des programmes dont la finalité est de réduire leurs exportations. C'est le cas du lait.

Figure 2 : Part relative de l'Élevage dans les financements du secteur agricole de 1985 à 1995



Source : Ministère de l'Économie, Finances et du Plan (MEFP)

En 1997, le budget du service était de 840 millions de FCFA et 98 % de ce budget sont consacrés aux charges de personnel.

En 2001, hormis le Projet PACE, financé par l'Union Européenne pour lutter contre les épizooties, l'Élevage ne dispose d'aucun concours financier externe pour soutenir son développement.

- **Le crédit**

Les professionnels de l'Élevage n'ont réellement commencé à bénéficier des crédits bancaires qu'avec la naissance des GIE (Groupements d'intérêt Economique) d'éleveurs. De 1986 à 1995, le crédit octroyé pour les productions animales par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.) était d'environ 1,5 milliard de FCFA. Ce qui représente une allocation annuelle moyenne de 150 millions FCFA, alors que les besoins annuels étaient estimés à près de 2,5 milliards de FCFA.

Le système de crédit est resté longtemps inadapté au contexte de l'élevage pour les raisons suivantes :

- les délais et les différés de remboursement, souvent trop courts, ne cadrent pas avec les cycles de production ;
- les taux d'intérêt sont élevés, et de ce fait, difficilement compatibles avec la rentabilité des spéculations dans le sous-secteur ;
- les banques ont toujours considéré l'élevage comme un secteur risqué pour le crédit agricole et exigé des garanties que ne peuvent fournir la plupart des éleveurs .

A partir de 1997, on note quelques améliorations ponctuelles, avec des fonds de garantie de projets comme le PARC et PAPEL.

Le fonds de garantie PARC a financé l'installation de 70 vétérinaires privés et de techniciens d'élevage pour des activités de production et de commercialisation pour un montant 315 millions. Le PARC appuie aussi les producteurs sur l'ensemble du territoire en dehors des zones couvertes par le PAPEL.

Le fonds de garantie du PAPEL finance des actions de productions animales menées au niveau des régions du Bassin Arachidier et de la Zone Sylvopastorale. Le taux d'intérêt, initialement de plus de 15%, a été ramené 9,5 %.

Ces deux fonds de garantie n'ont permis de financer entre 1994 et 1998 qu'un peu plus d'un milliard , soit 200 millions de FCFA de crédit par an avec un taux de remboursement de plus de 90% . Dans le Bassin Arachidier, le taux de remboursement atteint 97%. La capacité des exploitations d'embouche à supporter le crédit a été ainsi prouvée. Il faut cependant relever que d'importants arriérés de paiement ont été Au cours des mois derniers. Cela est dû essentiellement à la longue période de préparation de la deuxième phase du PAPEL

Malgré ces résultats fort appréciables, la réticence du secteur bancaire à financer les activités d'élevage persiste donc alors dans le sous-secteur de l'agriculture qui cristallise les efforts en matière de financement consacrés au secteur primaire, on assiste à une banalisation du non remboursement.

Le Crédit Mutuel du Sénégal intervient dans le système de financement des agro-pasteurs organisés autour de l'AGROPROV¹. Les taux de remboursement atteignent 100%. Mais d'une manière

¹ Association de Groupements de Producteurs d'Ovins

générale, l'intégration du crédit mutualiste dans l'élevage n'est pas encore effective du fait, entre autres, des montants faibles accordés et des taux d'intérêt trop élevés (24%).

En outre, aucun de ces programmes n'appuie le financement de la production laitière, car pour l'essentiel, les crédits octroyés ne prennent en charge que le fonds de roulement. Alors que celle-ci nécessite des investissements qui exigent des délais de remboursement longs.

D'une manière générale, en dehors de la commercialisation, les programmes de crédit, devront nécessairement s'inscrire dans le cadre d'une intensification de la production car le système extensif, avec ses niveaux de production faibles, supporte difficilement des intérêts.

4.5. Contraintes sanitaires

Sur le plan sanitaire, le Sénégal a arrêté la vaccination contre la peste bovine et s'est engagé dans une procédure de déclaration du pays indemne de cette affection. En outre, aucun foyer de péri pneumonie contagieuse bovine n'a été signalé depuis 1977. La situation zoo-sanitaire est donc satisfaisante pour ce qui concerne ces deux épizooties. Mais, les maladies de type enzootique (peste, pasteurellose et clavelée chez les petits ruminants, maladies telluriques chez les bovins) continuent de sévir, limitant ainsi la productivité des ruminants et occasionnant des taux de mortalité souvent élevés.

Les modifications écologiques qui sont induites par les aménagements hydro-agricoles (remise en eau de la vallée fossile et les barrages) se traduisent par l'apparition de nouvelles pathologies et/ou la recrudescence des maladies existantes, notamment les maladies parasitaires. Déjà, la fièvre de la vallée du Rift et la dermatose nodulaire contagieuse sont apparues dans des zones où elles étaient jusqu'alors inconnues ou rarement signalées.

Grâce aux campagnes nationales de vaccination, la PPCB est relativement bien maîtrisée au Sénégal. Cependant la maladie est bien présente dans les pays voisins et peut être introduite à l'occasion des mouvements d'animaux aux frontières qui favorisent le contact prolongé et de ce fait, la propagation de la maladie.

L'absence prolongée de coordination entre les différents programmes de prophylaxie des pays frontaliers constitue un handicap sérieux à tout effort d'éradication. C'est pourquoi la vaccination contre la PPCB doit être soutenue aussi longtemps que les Etats voisins du Sénégal n'auront pas atteint une situation sanitaire satisfaisante.

La PPR (Peste des Petits Ruminants) est bien présente au Sénégal. Depuis les années 70, le nombre de foyers s'est considérablement accru. Les chèvres sont plus sensibles que les moutons. Les pertes occasionnées par la PPR, les pneumopathies et le parasitisme interne chez les petits ruminants sont estimées à près de 13 milliards de FCFA par an.

Les dermatoses à poxvirus (Variole ovine ou Clavelée, Variole caprine, Dermatose nodulaire cutanée et Ecthyma contagieux) sont également présents. La variole ovine est enzootique au Sénégal et en particulier dans le Bassin Arachidier où elle est observée pendant la saison fraîche. Sa diffusion est favorisée par les déplacements des animaux vers les zones agricoles lors des transhumances ou vers les centres urbains pendant la fête de l'Aïd El Kébir (Tabaski). Les peaux des sujets atteints sont dépréciées d'environ 50 p100 de leur valeur. L'ecthyma contagieux, autre poxvirose est bien présente dans les zones d'élevage d'ovins. Sa morbidité peut atteindre 80 %. Son

incidence précise au Sénégal est inconnue, cependant elle peut constituer un obstacle majeur à l'élevage intensif des agneaux pour l'engraissement.

La maladie de Newcastle ou pseudo peste aviaire mondialement répandue et très contagieuse, entraîne des mortalités impressionnantes pouvant dépasser 50 p100 dans les élevages de volaille. Elle constitue la principale contrainte de l'aviculture traditionnelle fortement implantée en zone rurale où elle joue un rôle socio-économique déterminant dans la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes. La volaille rurale paie chaque année un lourd tribut à la maladie de Newcastle à laquelle on impute 30 à 80% des mortalités globales.

En aviculture industrielle, le non respect des programmes sanitaires provoque souvent des mortalités supérieures aux normes tolérées de 5%. Et la maladie de Newcastle constitue aussi une contrainte pour l'aviculture industrielle péri-urbaine à côté des maladies nouvelles liées à l'importation de souches performantes: maladie de Marek, maladie de Gumboro, choléra et leucoses aviaires.

Les pertes économiques engendrées par les maladies animales se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards de FCFA annuellement (50 à 60 milliards).

Les maladies parasitaires constituent un obstacle majeur aux actions visant à développer et à intensifier les productions animales. Ces maladies causent ou aggravent la malnutrition et toute solution prophylactique ou thérapeutique n'a de valeur que si parallèlement on s'attache à améliorer l'alimentation.

4.6. Les contraintes liées aux statistiques et au système d'information

La plupart des paramètres sur la base desquels les performances et les potentialités de l'élevage sont évaluées connaissent des insuffisances notoires.

Les effectifs du cheptel ont été estimés jusqu'en 1990 sur la base des effectifs vaccinés affectés d'un taux de correction qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'arbitraire. Ce procédé n'étant plus possible avec la vaccination sélective, les effectifs des différentes espèces sont estimés en appliquant un taux de croît à l'effectif de l'année précédente, ce qui présente les mêmes insuffisances que le taux de correction. Les effectifs de chevaux sont estimés sur la base d'enquêtes socio-économiques menées au niveau des communautés rurales, lesquelles nécessitent des ajustements parce que datant parfois de très longtemps.

Les paramètres de productivité du bétail sont fournies à travers les enquêtes du DIAPER et celles du PPR. Toutes ces enquêtes connaissent des problèmes d'échantillonnage qui font qu'il est difficile de procéder à une extrapolation. En outre, elles sont anciennes, ce qui limite leur utilité. Il faut noter cependant qu'à la faveur du Recensement National de l'Agriculture entrepris entre 1999 et 2000, le cheptel lié à l'exploitation agricole a pu être déterminé avec précision. Celui constitue l'essentiel des effectifs animaux du Pays. Des enquêtes vont établir grâce au PSAOP les animaux transhumants non encore recensés.

La consommation per-capita de viande ou de lait est déterminée sur la base de la production locale additionnée et du solde import /export. Il convient de noter que seuls, les abattage contrôlés et les importations de viande (circuit mort) sont connus avec une précision suffisante.

Aujourd'hui, le marché du bétail est cloisonné, car l'information ne circule que de bouche à oreille. Les producteurs qui se trouvent dans les zones enclavées ont peu d'informations sur les marchés terminaux, ils ne peuvent alors bénéficier des signaux offerts par les prix. Les enquêtes sur les prix qui étaient pratiquées au niveau des marchés ne sont plus réalisées faute de financement. Il existe donc une asymétrie de l'information qui ne favorise pas le déstockage.

4.7. Vétusté des infrastructures

La plupart des infrastructures de l'élevage ont été mises en place pendant la période coloniale. Depuis lors, aucun investissement significatif n'a été fait dans le sous-secteur. L'insuffisance des équipements de transformation et des pistes de production constitue aussi une contrainte de taille.

Les abattoirs régionaux sont tous dans un état de vétusté très avancé et nécessitent d'importants travaux de réfection. Celui de Dakar doit être reconstruit. L'approvisionnement en viande de cette ville est souvent perturbé par le mauvais rendement des abattoirs.

Les forages pastoraux datent des années 1950, ils tombent fréquemment en panne et souvent durant des semaines, voire des mois.

La Ferme de Sangalcam, le CNA de Mbao, les locaux de l'élevage situés au Port et à l'Aéroport doivent être réhabilités pour être plus fonctionnels.

4.8. Commercialisation

L'étroitesse des marchés primaires et la faiblesse des liquidités circulantes créent l'essentiel des goulots d'étranglement en amont et en aval de la filière bétail-viande.

Beaucoup d'autres contraintes peuvent être évoquées :

- * usage courant d'un crédit informel lié au manque de liquidités au niveau du sous-secteur de l'élevage ;
- * manque de transparence des transactions avec la vente des animaux à l'estime ;
- * enclavement et éloignement des zones d'élevage rendant difficiles le déstockage d'animaux et l'écoulement de la production laitière ;
- * absence d'infrastructures et d'équipements dans les marchés à bétail ;
- * procédés de traite et de transformation du lait peu rentables et peu hygiéniques ;
- * insuffisance et vétusté des établissements de transformation, de conservation et de distribution ;
- * faible implication des producteurs dans les opérations de commercialisation et système de commercialisation et de distribution n'encourageant pas l'amélioration de la qualité des produits ;

* la compétition sur le marché avec des produits subventionnés ou sans valeur dans les pays développés (comme les cuisses de poulets et les ailes de dinde) mais prisés par le consommateur sénégalais pauvre.

LE PLAN DE STRATEGIE OPRATIONNELLE DU SOUS-SECTEUR

V. ADEQUATION DU PLADEVEL AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES NATIONALES

5.1. Orientations stratégiques du PDES

Le 9^{ème} plan de développement économique et social 1996-2001 (PDES) a retenu les 10 orientations stratégiques suivantes :

1. rendre le cadre réglementaire plus apte à promouvoir une saine compétition entre les différents acteurs et favorable au renforcement des investissements ;
2. renforcer la dynamique d'intégration sous-régionale et la coopération internationale ;
3. développer l'initiative privée et accompagner les mutations dans le domaine de l'auto-organisation ;
4. adapter l'environnement financier aux besoins des diverses activités et favoriser l'amélioration de l'épargne nationale ;
5. améliorer la qualité des interventions de l'Etat dans la fourniture des services et des infrastructures de base ;
6. renforcer le développement et l'intégration des régions ;
7. renforcer le système éducatif, notamment la formation technique et l'éducation de base ;
8. renforcer et faciliter l'accès à l'information et promouvoir la communication sociale ;
9. poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables et ;
10. assurer une saine gestion des ressources de l'environnement pour un développement durable.

5.2. Orientations , Objectifs et Stratégie en matière agricole

Les objectifs fixés dans le PASA et la LPDA sont en adéquation avec ceux du plan et sont une suite logique de la Nouvelle Politique agricole NPA initiée en 1984. Comme évoqué dans le cadre institutionnel, le Ministère se concentrera désormais sur ses fonctions régaliennes. La fonction de conseil agricole qui comprend la vulgarisation et l'appui aux organisations paysannes sera assuré par une structure mixte, l'ANCAR, sur la base d'une collaboration entre l'Etat, les OPA et les opérateurs privés. Le Ministère aura ainsi une mission : (i) d'orientation d'analyse et de prévision des activités des services agricoles de l'Etat, des productions et des filières végétales et de l'élevage ; (ii) de suivi, coordination et évaluation des actions de développement agricole en prenant en compte les capacités du secteur non étatique (iii) de réglementation ainsi que de contrôle de son application et de son respect en matière foncière, phytosanitaire, institutionnelle, etc.

5.2.1. Eléments d'une stratégie de développement de l'Elevage

Pour être opérationnelle, une stratégie de développement de l'Elevage doit nécessairement être fondée sur la sauvegarde des moyens de productions que sont les ressources pastorales (animaux, infrastructures, pâturages). Cette sauvegarde doit être combinée aux lignes d'action permettant d'en tirer une meilleure productivité.

Une telle approche doit aller vers la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté qui sont au cœur du développement économique. Ces objectifs dépendent du succès des politiques à court, moyen et long termes afin de garantir la satisfaction des besoins des consommateurs tout en améliorant le revenu des producteurs.

Ainsi, comme pour toute stratégie agro-alimentaire, les objectifs fondamentaux d'une stratégie de développement de l'Élevage peuvent être décrits comme suit :

- * l'indépendance par une combinaison d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- * l'efficacité économique en terme de valorisation des potentialités et de productivité, de réduction des distorsions de prix, de fluidité de la commercialisation et de flexibilité de l'intervention des institutions ;
- * l'équité dans les rapports de prix, les termes d'échanges Villes-Campagnes et l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles renouvelables ;
- * la conservation de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et la pérennité des structures sociales et des systèmes de production ;
- * la stabilité économique et la cohésion sociale.

Les résultats attendus sont :

- (i) une augmentation de l'efficacité de la production dans les différents systèmes de la production animale ;
- (ii) la création d'opportunités viables de commercialisation des produits animaux et des intrants d'élevage à des prix compétitifs ;
- (iii) la réduction des risques et incertitudes.

Ainsi, la réduction des risques et incertitudes liées aux pathologies animales est un impératif essentiel et justifié par l'impact toujours important des maladies animales sur la sécurité des systèmes de productions, les niveaux de productivités dans les différentes spéculations et la qualité hygiénique et sanitaire des productions destinées aux consommateurs. De plus, les normes sanitaires plus rigoureuse et les principes de précaution qui les complètent rendront encore plus aléatoires les profits tirés des exportations.

L'Élevage est un Sous -Secteur important dans notre pays. Il vit des mutations qui engendrent de nombreux enjeux économiques et sociaux. Les maladies animales qui restent parmi les contraintes au Développement de l'Élevage restent d'actualité. Leur impact sur la productivité des systèmes de production est aggravé par les évolutions du commerce international qui favorise la concurrence des importations et restreint les opportunités à l'exportation.

5.2.2. Les Orientations du Sous Secteur de l'élevage

Les orientations prises aujourd'hui en matière d'élevage sont en adéquation avec les politiques et réformes du secteur agricole, lesquels se conforment aux objectifs et politiques de développement contenus dans le IX plan (1996-2001). Elle s'inspirent dans une large mesure de la Politique de Développement Economique et Sociale définie par le Chef de l'Etat, la Déclaration de Politique Générale de Madame le Premier Ministre et la Lettre de Mission de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

Ces orientations visent globalement l'amélioration de la compétitivité et de la productivité du Sous Secteur de l'Élevage de manière durable. Il s'agira donc sur un plan général d'envisager la prise de mesures susceptibles de permettre une intensification et une modernisation du sous secteur tout en assurant la préservation des ressources naturelles.

5.2.3. Objectifs généraux

L'élevage occupe 30% de la population et se pratique dans les zones les plus enclavées et les plus défavorisées en termes d'accès aux infrastructures sociales de base et à l'éducation. En ce sens, son plan d'action doit viser la réduction de la pauvreté dans le milieu rural par :

- une sécurité alimentaire améliorée
- de meilleurs revenus ruraux
- des systèmes de production durables

5.2.3. Les objectifs spécifiques

Ils sont conformes aux orientations définies dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement et peuvent s'établir ainsi qu'il suit :

- **amélioration de la compétitivité et de la productivité du Sous Secteur de l'Elevage :**
 1. améliorer la qualité et l'efficacité de l'investissement public ;
 2. favoriser l'investissement privé ;
 3. améliorer la professionnalisation et l'organisation des acteurs ;
 4. assurer une plus grande efficacité de l'action des Services Publics ;
 5. améliorer la commercialisation des produits et des intrants.
- **lutte contre la pauvreté :**
 1. former les populations (alphabétisation, amélioration des capacités en matière de gestion de l'exploitation et de formulation de demande d'appui);
 2. mettre en place des infrastructures collectives de base ;
 3. encourager les spéculations à la portée des pauvres (Apiculture, Cuniculture, élevage des canards, élevage de pintades) ;
 4. mettre en place des projets d'Elevage en faveur des jeunes dans les milieux défavorisés .
- **La préservation des ressources naturelles et la durabilité de la croissance :**
 1. impliquer les producteurs dans le diagnostic des différentes filières et dans la recherche de solutions durables ;
 2. exploiter rationnellement les ressources naturelles dans le cadre de l'Elevage extensif (fauche, conservation des fourrages) ;
 3. sécuriser sur le plan foncier les éleveurs et les responsabiliser dans la gestion de leurs terroirs d'attache.
- **la protection zoosanitaire et l'amélioration génétique du bétail :**
 1. mettre en place d'un programme national de protection zoosanitaire ;
 2. mettre en place d'un programme national d'amélioration génétique.
-

- **le contrôle de qualité des denrées d'origine animale et Hygiène Publique Vétérinaire :**

1. créer un Corps de Vétérinaires Inspecteurs ;
2. mettre à jour et appliquer des normes alimentaires ;
3. élaborer un système de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale ;
4. assurer la formation du personnel technique chargé du contrôle.

5.2.4. Les objectifs quantifiés

Afin d'établir les prévisions de croissance, les principaux paramètres démographiques et zootechniques ont été élaborés sur la base de données bibliographiques. Beaucoup de ces paramètres ont été tirés du rapport de stratégie sous-sectorielle.

Les objectifs porteront essentiellement sur la productivité de l'élevage et leurs effets induits sur la production nationale. L'augmentation des effectifs n'est pas un objectif en soi quoique les programmes de prophylaxie pourront réduire les mortalités de manière substantielle, notamment avec la volaille traditionnelle et les porcins. Donc d'une manière globale, l'accroissement de la production est considéré ici sous les aspects : accroissement du taux d'exploitation et l'amélioration de la productivité .

Les performances zootechniques estimées pour la période 2002-2011 ne s'appliquent qu'à la fraction de cheptel touchée après la mise en œuvre du programme. Cette approche nous paraît plus prudente.

Une autre hypothèse est que le cheptel non touché conserverait les mêmes performances qu'actuellement du fait de progrès réalisés en matière de suivi sanitaire .

Les paramètres zootechniques et démographiques retenus pour établir les prévisions figurent en annexe , ils sont essentiellement tirés du rapport sous-sectoriel sur l'élevage .

Les perspectives de croissances ont été analysées dans la Stratégie opérationnelle et plan cadre du secteur agricole. De façon synthétique, il apparaît que les taux possibles d'accroissement de la production sont de 4,4% par an pour la production de viande et 2,9% pour la production de lait et 10,6% pour la production d'œufs .

Par rapport à la situation actuelle la production attendue en 2010 avec le programme tel que proposé pourrait connaître les croissances suivantes

1. +68% pour la viande (soit 4,4% par an contre 2,6% sans le programme)
2. +41% pour le lait (soit 2,9% par an contre 1,5% sans le programme)
3. +236% pour les œufs (soit 10,6% par an contre 7,1% sans le programme)

La valeur de la production de l'élevage hors cuirs et peaux , traction animale et élevages secondaires) passerait de 138 milliards en 1998 à près de 186 milliards en l'absence de programme et à 230 milliards dans l'hypothèse de la réalisation d'un programme soutenu et cohérent (soit une croissance annuelle de 4,3%).

Les paramètres démographiques et zootechniques et les perspectives de croissance retenues pour établir les prévisions sont résumés dans les tableaux 9 et 10.

Tableau 9 : Les principaux paramètres démographiques et zootechniques

Espèces et systèmes		Taux d'accroissement		Cheptel touchés par les actions spécifiques		Taux d'exploitation ou % de vaches lactantes		Poids carcasse plus abats ou prod lait et oeufs		Prod pondérale par tête ou litre de lait par tête	
		2002	2011	2002	2011	2002	2011	2002	2011	2002	2011
BOVIN											
Extensif	V	+1.5%	+1%	5%	25	11%	15%	155 kg	175	17 kg	26.3Kg
	L					24%	23.4%	160 L	280	38.4 L	65.5L
Int.Lait	V	+3%	+12%	60%	100	16%	20%	160Kg	170	25.6kg	34kg
	L					30%	33.5%	1800L	1960	540 L	65.7 L
Embche	V	+3%	+8%	40%	100	96%	95%	41 kg ²	50	39.4Kg ²	49Kg ²
OVIN											
Extensif	V	+3.2%	+5%	1%	10%	29%	42%	13.5kg	17.5 kg	3.9kg	7.35kg
Embche	V	+5%	+8%	50%	100%	96%	98%	4kg ²	6kg	3.8 kg ²	5.9 kg ²
CAPR.											
Extensif	V	+3.6%	+3%	1%	7%	27%	42 %	10 kg	12 kg	2.7kg	5 kg
PORC.											
Extensif	V	+2.7%	+2.5%	2%	8%	98%	98%	28kg	30kg	27.kg	29.4kg
VOLL.											
Trad.	V	+3%	+5%	1%	10%	400%	3000%	1kg	1.2kg	4kg	36kg
Ponte	V	+7.1%	+8%	80%	100%	84%	90%	1.4kg	1.5kg	1.18kg	1.35kg
	O					92%	95%	180	240	166	228kg
Chair	V	+7.1%	+4%	80%	100%	85%	90%	1kg	1kg	0.85 kg	0.9kg

V : viande ; L : lait ; O : oeufs

² gain de poids supplémentaire dû à l'embouche

-pour la volaille traditionnelle et les porcins, les actions d'amélioration se limitent à la prophylaxie

.Source : Adapté à partir du rapport de stratégies sous-sectorielle 2000

Tableau 7 :Evolution tendancielle et volontariste de la valeur ajoutée pour le sous-secteur de l'élevage

Pro duction	Unité	Production 1998	TCAM Tendanciel	TCAM possible	Production tendancielle 2010	Production possible 2010	VA unitaire 1998	VA unitaire 2010	VA 1998	VA tendancielle 2010	VA possible 2010	TCAM VA Tendancielle	TCAM VA Volontariste
Bovine	T	50880	1.5	2.4	60800	68000	1005	967	51146	61118	65787	1.5	2.1
Ovine	T	16900	3.2	6.1	24600	34400	847	811	14313	20834	27898	3.2	5.7
Caprine	T	9700	3.6	3.5	14800	14600	1187	1158	11514	17568	16914	3.6	3.3
Porcine	T	5300	2.7	3.0	7300	7550	800	800	4240	5840	6040	2.7	3.0
Volaille	T	17600	4.5	8.0	30000	44100	861	744	15158	25838	32791	4.5	6.6
Total viande	T	100380	2.7	4.4	137500	168650			96372	131199	149430	2.6	3.7
Lait	1000	114000	1,5	2,9	136000	160800	100	100	11400	13600	16060	1,5	2,9
Œufs	1000 u	198000	7,1	10,6	450000	664800	15	15	2970	6750	9972	7.1	10.6
Total									110742	151549	175482	2.6	3.9

TCAM/:Taux de croissance annuelle moyen

VI. PLAN STRATEGIQUE OPERATIONNEL

Le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) proposé pour atteindre les objectifs globaux fixés dans la section précédente sera organisé autour des grands axes destinés à traduire, en cohérence avec les orientations du PDES, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi évaluation de la stratégie retenue en termes d'objectifs et de programmes prioritaires, hiérarchisés et cohérents faisant le lien avec les opérations en cours et le PTIP.

6.1. Les axes proposés

Toujours dans un souci de cohérence et de complémentarité des stratégies à mettre en œuvre dans le cadre global du secteur Agricole, il apparaît judicieux pour le sous-secteur de l'élevage de décliner les objectifs sous la forme d'axes opérationnels si possible, communs aux différentes composantes du secteur primaire. Les axes opérationnels proposés dans cette perspective pour le sous-secteur de l'élevage sont les suivants :

6.1.1. Améliorer la qualité et la durabilité de l'investissement public

- Renforcer les financements publics dans le sous-secteur de l'élevage en adéquation avec le niveau de sa participation au PIB du secteur primaire .
- Renforcer le système de collecte des données et leur exploitation dans les différents systèmes de production.
- Améliorer les capacités des contrôles des mesures d'hygiène et de salubrité
- Appuyer la décentralisation et le développement local par un renforcement des capacités de diagnostic et de suivi des actions au niveau local.
- mettre en œuvre de projets d'appui devant servir de moteur à des programmes à plus long terme impliquant davantage les producteurs et les autres opérateurs du secteur. Ces projets doivent donc être conçus et exécutés avec la collaboration des différents acteurs (Projets déjà inscrits au PTIP et qui sont en recherche de financements).
- mettre en place et réhabiliter les infrastructures pastorales de base sur la base d'un bilan diagnostic, en adoptant une approche participative pour la détermination des besoins et de leurs localisations ainsi que de la constitution de comités de gestion (Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), Programme de Renforcement des Infrastructures et Equipements Pastorales (PRIEP) en recherche de financement auprès de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), Projet d'Appui à l'Elevage phase II (PAPEL II) en instance de démarrage.

6.1.2. Favoriser l'investissement privé

- Mettre en place un programme appui à la création de petites unités industrielles en amont (fabrication d'aliments composés dans les régions productrices) et en aval de la production (transformation, conditionnement des produits d'origine animale) en veillant à leur

intégration future dans des filières porteuses (Ligne de Crédit Elevage en recherche de financement auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement) ;

- prendre des mesures pour faciliter l'accès à un système de crédit adapté à l'élevage (requête de financement auprès de la BOAD);
- appuyer la mise en œuvre d'un système de mutuelles des éleveurs de façon à initier des petits projets à l'exemple des Mutuelles des Maisons des Eleveurs de Saint-Louis et de Ziguinchor ;
- sécuriser foncièrement les pasteurs ;
- produire des bulletins d'informations sur le secteur (marché intérieurs et extérieurs, mesures législatives) ;
- engager la deuxième phase du projet de développement des espèces à cycle court en intégrant l'apiculture, l'élevage des pintades des canards et des porcins dans les zones propices ;
- mettre en place un projet de développement de la filière équine.

6.1.3. Améliorer la professionnalisation et l'organisation des acteurs

- favoriser l'intégration des auxiliaires d'élevage dans les cabinets vétérinaires privés (amélioration de la qualité et du suivi des actions de santé animale de proximité).
- participer au recyclage périodique du personnel des cabinets vétérinaires : intégrer les vétérinaires privés et autres techniciens de l'agriculture aux actions d'intensification de la production (Au moins 127 Docteurs Vétérinaires exercent en clientèle privée).
- favoriser les échanges d'expériences des opérateurs au niveau national et régional (séminaires, voyages d'études) ;
- organiser des comices agricoles couplés avec des concours régionaux du meilleur éleveur par filière ;
- renforcer l'organisation des producteurs en partant de la base. (Projet de Renforcement des Capacités des Maisons d'Eleveurs en recherche de financement) ;
- appuyer les structures faîtières dans l'élaboration d'objectifs clairs et réalistes et favoriser le fonctionnement démocratique de ces organisations (Mise en place d'un comité national Interprofessionnel de l'Elevage (CNIEL).

6.1.4. Lutter contre la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire

- Développer les actions à la base en faveur des espèces à cycle court du système traditionnel en s'appuyant plus particulièrement, sur les organisations de femmes, sur les vétérinaires privés et les autres techniciens de l'agriculture installés en clientèle privée ;
- développer des Projets d'Elevage en faveur des jeunes ruraux ;
- encourager les spéculations actuellement marginales mais porteuses (apiculture, cuniculture, élevage des canards, élevage de pintades) ;
 - mettre en place des infrastructures collectives de base (magasins de stockage, puits, parcs à vaccination, aires d'abattage).

6.1.5. Assurer la durabilité de la croissance et préserver les ressources naturelles

- impliquer les producteurs dans le diagnostic des différentes filières et dans la recherche de solutions durables ;
- lutter contre les effets pervers de l'élevage extensif sur les ressources naturelle en favorisant des techniques de production plus respectueuses de l'environnement (fauche et conservation des fourrages) ;
- sécuriser les éleveurs au niveau foncier pour permettre des actions de protection ou de régénération des parcours (banques de fourrages, mise en défens, Exploitations Mixtes Intensifiées, Unités Pastorales).

6.1.6. Assurer une plus grande efficacité de l'action des services publics

- appuyer la décentralisation et le développement local par un renforcement des capacités de diagnostic, de conception et de suivi des actions au niveau local ;
- adapter les formations et le recyclage du personnel de la Direction de l'Élevage (DIRE) aux besoins des producteurs et opérateurs du secteur ;
- créer une structure d'appui à l'intensification en vue de répondre aux attentes des éleveurs ouverts au progrès ;
- améliorer les capacités de contrôle dans le domaine de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- assurer la surveillance et le contrôle de qualité des intrants d'élevage (médicaments, aliments composés, animaux pour la reproduction, semences pour l'insémination artificielle) ;
- renforcer le système de suivi des statistiques de l'élevage, de collecte et d'exploitation des données zootechniques et économiques des différents systèmes de production ;
- augmenter les effectifs des agents en service à la direction de l'Élevage.

6.2. Priorités des Actions en fonction des spéculations animales

L'établissement de priorités dans les diverses spéculations animales a été effectué (sur le plan régional puis national) avec la collaboration des représentants des différents acteurs tant au niveau régional que national. Ces éléments ont une valeur indicative sur d'éventuelles stratégies de développement à retenir pour le futur :

6.3. Les critères de choix retenus

Outre leur conformité avec les objectifs globaux, les choix identifiés sont assujettis aux critères ci-après :

6.3.1. Au niveau du producteur

Critères primordiaux :

- valorisation économique des activités d'élevage
- diversification des activités au sein de l'exploitation (sécurité alimentaire)

Critères secondaires :

- intégration poussée avec les autres activités de l'exploitation
- viabilité technologique (appropriation, capacité d'entretien)

6.3.2. Au niveau du pays (ou de la région)

Critères primordiaux :

- augmentation de la production globale
- diversification des activités agricoles au niveau régional (lutte contre les calamités)
- perspectives de développement en fonction des ressources et des débouchés

Critères secondaires :

- degré d'implication des opérateurs privés
- lutte contre les disparités régionales
- création d'emplois (lutte contre l'exode rurale)
- amélioration de la balance commerciale.

6.4. Hiérarchisation des priorités suivant les zones agro-écologiques

L'établissement des filières prioritaires sur la base de critères de choix technique et de rentabilité supposée a été réalisé par zone agro-écologique. Cet exercice permet la répartition des différents systèmes production animale dans les zones écologiques qui présentent les meilleurs avantages comparatifs.

Tableau 8 : Classement des filières par zone

Zone agro-écologique	CLASSEMENT DES FILIERES				Spéculations nouvelles à développer
	1 ^{ère} position	2°	3°	4°	
Vallée du fleuve	Embouche bovine/ovine	Extensif amélioré Bovin /ovin	Aviculture intensive (ponte)	Traction animale	Buffles de trait Apiculture cuniculture
Zone sylvopastorale	Extensif amélioré/bovin	Extensif amélioré/ovin	Semi intensif Bovin (lait)		
Niayes	Aviculture intensive (ponte)	Extensif amélioré/ ruminants	Extensif amélioré/bovin	Intensif laitier	Cuniculture
Bassin Arachidier	Embouche bovine/ovine	Semi-intensif Bovin (lait)	Semi-intensif Ovin		Chèvres Aviculture traditionnelle
Sénégal Oriental	Semi-intensif Bovin	Extensif amélioré Bovin /petits Ruminants	Aviculture traditionnelle	Apiculture	Animaux de trait (Mulets , bovins) pin-Tades
Basse et moyenne casamance	Extensif amélioré (bovin	Aviculture traditionnelle	Extensif amélioré	Apiculture	Porc trac

6.5. Hiérarchisation des priorités au niveau national

En plus des priorités au niveau régional, il faudra dégager les priorités au niveau national en vue d'une meilleure allocation des ressources rares entre des besoins de financement en compétition. Dans ce sens, l'ordre de priorité doit favoriser les exploitations de type familial qui représentent 60% de la population et qui comptent plus de 80 % des pauvres, tout en se gardant cependant d'occulter les critères de rentabilité (voir en annexe rentabilité économique et financière des activités de production animale) .

Priorité	Espèces	Système	Production prioritaire	Zone préférentielle de développement
1	Bovin	Extensif amélioré et semi -intensif	Lait	Zone sylvopastorale (ZSP), Vallée du Fleuve (VF), Bassin Arachidier (BA) Sénégal Oriental (SO), Sud du pays (Sud)
1	Bovin	Embouche	Viande	VF , BA
1	Ovins et Caprins	Semi - intensif	Viande	Niayes, BA
1	Ovins	Embouche	Viande	VF BA
1	Volailles	Moderne/Ponte	Oeufs viande	Niayes , Zones péri-urbaines
2	Bovin	Intégré	Traction animale	VF, BA
2	Ovine et Caprins	Extensif amélioré	Viande	ZSP, SO , Sud
2	Volailles	Traditionnel amélioré	Viande	SO, Sud
2	Apiculture	Traditionnel amélioré	Miel, Cire	Niayes, SO, Sud
2	Equin	Intégré	Traction animale	BA, VF, Niayes
3	Bovin	Intensif lait	Lait	Niayes
3	Volaille	Moderne/chair	Viande	Niayes

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SOUS -SECTEUR

VII. PREALABLES POUR LA REUSSITE DU PROGRAMME

Le PLADEVEL n'est pas conçu pour proposer des solutions ou des schémas préétablis. Il reconnaît aux populations le rôle d'acteur principal dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement locales. A ce titre, il privilégie l'appui et le conseil en se mettant à l'écoute des populations, surtout les plus pauvres.

Pour s'assurer de la réussite des programmes de développement des productions animales, il s'avère nécessaire de réaliser le plus rapidement possible un certain nombre de préalables, dont les résultats influenceront les modalités de mise en œuvre des programmes futurs et même l'orientation de certaines stratégies. Ces préalables ont été définis pour l'essentiel dans le document de stratégie sous-sectorielle. Ils concernent :

- Le renforcement de l'organisation des éleveurs par une meilleure participation des producteurs à la base et par l'appui aux organisations faïtières en vue d'établir des objectifs clairs et réalistes. Ces organisations, pour jouer leur rôle d'interlocuteur vis-à-vis de l'Etat et des autres intervenants dans le monde rural, doivent assumer pleinement leur autonomie de fonctionnement et de décision.
- La sécurisation des éleveurs au niveau foncier, notamment en zone sylvopastorale. Toutes les actions d'intensification de l'exploitation, n'ont de chance d'aboutir que si les éleveurs naisseurs jouissent d'une sécurité foncière. Le Gouvernement devrait donc prendre des dispositions pour une prise en compte du pastoralisme comme forme de mise en valeur du terroir (Voir programme de gestion des terroirs pastoraux)
- La mise en place de mesures pour faciliter l'accès à un système de crédit adapté à l'élevage : fonds de garantie, instructeurs de crédit spécialisés dans les dossiers élevage, A cet effet, il est proposé d'inclure dans les programmes prioritaires un programme d'appui au financement durable de l'élevage (PFIDES) ;
- Le recours à des systèmes mutualistes doit être également encouragé de façon à initier de petits projets et à négocier des financements plus importants au niveau du secteur bancaire. Ce volet est également prévu dans le PFIDES.

VIII. LES ACTIONS PRIORITAIRES

8.1. Les actions prioritaires à court terme

Ces actions prioritaires en matière de production animale concernent essentiellement les spéculations les plus porteuses tant au niveau économique qu'au niveau satisfaction de la demande ; il s'agit des « filières » suivantes :

- La filière lait par l'appui aux producteurs du système extensif et semi-intensif ;
- La filière embouche (ovine et bovine)
- La filière élevage à cycle court qui concernera plus particulièrement les systèmes traditionnels améliorés (petits ruminants et volailles) et les systèmes intensifiés (ovins et poules).

La mise en œuvre de ces actions prioritaires requiert un certain nombre de mesures d'accompagnement :

- l'amélioration de l'efficacité des programmes de santé animale, notamment par la confection d'une carte épidémiologique, la mise en place d'un réseau d'épidémiologie surveillance, l'établissement de calendriers de prophylaxie adaptés aux différentes spéculations animales et aux zones agro-écologique, à cet effet il a été proposé d'inclure dans les programmes prioritaires un programme national de protection zoo-sanitaire ;
- une meilleure connaissance du sous-secteur (statistiques démographiques, paramètres zootechniques et économiques...)
- le renforcement des organisations d'éleveurs et l'appui aux organisations faïtières à travers un appui technique de qualité.

8.2. Les actions en cours d'exécution

Actuellement le nombre de projets en cours d'exécution est assez limité, la plupart de ces projets sont en phase de démarrage ou de réorientation.

- Le PAPEL, dont la seconde phase devrait être opérationnelle en 2002, s'inscrit dans les priorités du sous-secteur grâce à ces actions sur les systèmes extensifs bovins et petits ruminants ainsi que sur les exploitations intensifiées à vocation laitière ou d'embouche.
- Le PACE (Programme Panafricaine de contrôle des Epizooties) devrait consolider la situation zoo-sanitaire du sous-secteur.
- Le financement du PRODEC, projet qui s'intéressait au développement des espèces à cycle court, est arrivé à terme en Septembre 1998. Les actions ont été poursuivies en 1999 sur un financement limité du BCI (50 millions F.CFA). Les objectifs de ce projet s'inscrivant en droite ligne dans les priorités à court terme, il serait judicieux de le poursuivre en axant son appui vers les organisations professionnelles déjà en place (AGROPOV, UNIA, Directoire des Femmes en Elevage, ASNAVI). A cet effet, un PRODEC II sera proposé dans le programme prioritaire ;
- Le PADV, est opérationnel depuis un an, il centre ses actions sur l'aménagement et la gestion des terroirs ainsi que sur la promotion d'activités agro-sylvo-pastorales dans la région de Louga.
- Le volet élevage du « Programme Agricole » a permis le lancement des composantes dont le financement est assuré par le trésor public sur la période 1999-2002 : (i) constitution et valorisation des réserves fourragères (804 millions de F.CFA) ; (ii) développement de espèces à cycle court (408 millions) ; (iii) amélioration de la situation zoo-sanitaire du cheptel national (719 millions) ; (iv) Développement de la production laitière par l'IA (2 milliards) ; (v) contrôle et suivi des mouvements du bétail de commerce (480 millions). Globalement ses actions cadrent bien avec les priorités du sous-secteur.

8.3. Les actions prévues dans le PTIP

Il s'agit de programmes élaborés par zone agro-écologique en raison de leurs spécificités et de leurs potentialités et en prenant en compte toutes les filières animales. Les six programmes concernés sont :

- ✦ Le programme de développement de l'élevage dans le Delta et la vallée du Fleuve Sénégal
- ✦ Le programme d'aménagement et de gestion des terroirs pastoraux de la Zone Sylvo-Pastorale
- ✦ Le programme d'amélioration et d'intensification de l'élevage dans le Bassin Arachidier

- ✦ Le programme de développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance
- ✦ Le programme de développement de l'élevage en Basse et Moyenne Casamance
- ✦ Le programme d'intensification et de Modernisation de l'élevage dans la Zone des Niayes

Les objectifs globaux de ces projets étaient l'accroissement des productions nationales de viande (65%) de lait (100%) d'œufs et de miel, l'accroissement des revenus par le développement des filières équine et de la filière des cuirs et peaux et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs globaux du programme ont été révisés (voir quantification des objectifs) sur la base d'une simulation réalisée dans le cadre du rapport de stratégie sous-sectorielle.

Ces projets conçus en 1995 seront réactualisés pour prendre en compte le nouveau cadre institutionnel mis en place avec le PSAOP. Ils seront articulés avec les projets en cours d'exécution : le programme de gestion des terroirs pastoraux avec le PADV et le PAPEL, et le programme d'amélioration et d'intensification de l'élevage dans le Bassin arachidier avec le PAPEL

IX. LES FICHES DE PROJET DES DIFFERENTS PROGRAMMES PRIORITAIRES EN RECHERCHE DE FINANCEMENT

Les programmes ont pour ambition d'être un cadre qui vise entre autres, à mobiliser les divers intervenants, notamment les éleveurs, les opérateurs économiques, les structures étatiques, et les partenaires au développement autour d'un certain nombre d'actions et de mesures qui sont regroupées sous la forme de dix (10) programmes prioritaires (en plus de ceux en cours : PACE, PAPEL II, PADV) complémentaires entre eux. Les programmes sont présentés sous forme de fiches de projet dans les pages suivantes.

1.1. Justification

L'élevage occupe 350000 familles, soit environ 30% de la population sénégalaise . Il concerne en général les couches les plus vulnérables du monde rural. Ainsi, le financement durable et auto entretenu est une option stratégique qui vise à faire du sous-secteur un des piliers de la lutte contre la pauvreté.

Or depuis 1960, la part des investissements publics alloués au sous-secteur ne cesse de baisser et le budget alloué à l'élevage est destiné essentiellement au frais de personnel, ceux-ci représentaient en moyenne 91% durant la décennie 1985-1995. Ainsi la faiblesse des investissements et le manque de soutien durable, limitent la contribution de l'élevage à l'économie nationale malgré le dynamisme des acteurs du sous-secteur .

Pour ce qui est du crédit agricole , la Caisse Nationale de crédit agricole (CNCAS) accorde à l'élevage un portefeuille de crédit largement en deçà des besoins. En outre, les conditions de prêts ne sont pas en général adaptées aux spécificités de l'élevage du fait des délais de remboursement qui ne prennent pas en compte la nature biologique des productions animales.

L'élevage présente des opportunités réelles pour la mobilisation de l'épargne rurale ,le capital bétail constitue un stock évalué à 500milliards de FCFA. L'expérience des fonds de garantie du PAPEL et du PARC/PACE montre que la capacité de l'élevage à rentabiliser le crédit est réelle.

1.2. Objectifs

Objectif global

- L'objectif global est de créer un environnement favorable à l'émergence d'organisations professionnelles (éleveurs, prestataires de services et autres opérateurs) à même d'assumer leurs rôles d'acteurs dans le développement économique et social , grâce à l'accès à un financement durable et compatible avec les réalités socio-économiques de l'élevage.

objectifs spécifiques

- pallier les insuffisances de capital au moyen d'un mécanisme de financement approprié et adapté aux stratégies spéculatives en élevage ;
- renforcer le partenariat financier au moyen de systèmes de financement décentralisés qui sont entrain de se développer sur l'initiative des groupes socioprofessionnels, incluant les femmes en élevage et les jeunes;
- renforcer progressivement par l'apprentissage, les capacités de management et d'autogestion des organisations socioprofessionnelles en matière de négociation financement décentralisé.
- Contribuer à réduire les coûts d'accès au crédit aux populations pastorales vivant dans des zones difficiles d'accès.

1.3. Les actions à mener

- Mettre en place un fonds de garantie, et sélectionner les banques partenaires sur la base d'appels d'offres ;
- renforcer les capacités d'organisation et de gestion des groupes socioprofessionnel par : (i) le renforcement des capacités des bénéficiaires à mieux gérer le crédit ; (ii) le renforcement des capacités à l'identification des besoins et à la formulation de programme d'activités ;(iii) l'appui institutionnel aux organes de direction des mutuelles notamment dans l'élaboration des documents des protocoles d'accords etc. ;(iv) l'appui technique, notamment en ce qui concerne les thèmes techniques liés aux productions animales, la gestion de l'exploitation, la restitution d'études, le diagnostic participatif ;
- mettre en place une unité de gestion et de coordination du projet qui se présentera comme un cadre d'analyse de conseil et de concertation au service des partenaires impliqués dans le projet et qui par la même occasion se chargera de la programmation du suivi évaluation de toutes les activités se rapportant au projet en collaboration avec les partenaires

1.4. Résultats attendus

- Un système de financement accessible et adapté aux producteurs
- Des structures socioprofessionnelles dynamiques capables de prendre en main la gestion du crédit
- Une meilleure professionnalisation des acteurs

1.5. Répartition des tâches entre les différents intervenants

Etat :

- Mise en place du fonds de garantie
- Mise en place du comité de gestion et de coordination du programme
- Appui-conseil
- Elaboration des textes régissant les systèmes financiers décentralisés

Structures socioprofessionnelles

- Prise en charge progressive des tâches de gestion du crédit, d'approvisionnement, de commercialisation et de gestion ;
- Financement ou recherche de financements pour leurs activités .
- Formulation de leurs programmes d'activités et leurs demandes de crédit

2.1. Justifications

Le Sénégal a arrêté la vaccination contre la peste bovine. Il continue cependant à vacciner contre la PPCB même si aucun cas n'a été décelé depuis plus d'une décennie, du fait de l'existence de foyers dans quelques pays frontaliers. Des maladies comme la pasteurellose bovine, le charbon bactérien, le charbon symptomatique, la fièvre aphteuse chez les bovins, la PPR, la pasteurellose chez les petits ruminants continuent de sévir et entraînent chaque année des pertes économiques considérables. Ces maladies constituent des contraintes à l'accroissement de la productivité animale et des revenus des éleveurs et elles sont préjudiciables à l'économie nationale. Pour ce qui de la PPR, depuis les années 70, le nombre de foyers s'est considérablement accru. Les chèvres sont plus sensibles que les moutons. Les pertes occasionnées par la PPR, les pneumopathies et le parasitisme interne chez les petits ruminants sont estimées à près de 13 milliards de FCFA par an.

2.2. Objectifs

Objectif Global

L'objectif global du programme est de lever les contraintes sanitaires évoquées dans les sections précédentes du document par l'accroissement des taux de couverture vaccinale et par le renforcement de l'application des mesures de police zoo-sanitaire .

Les objectifs spécifiques

- Le renforcement du Système National de Surveillance Epidémiologique et de lutte préventives contre les principales maladies ;
- Une meilleure couverture sanitaire du cheptel ;
- La mise en place de plans d'intervention d'urgence et de prophylaxie défensive
- Le renforcement des capacités de diagnostic et de recherche.

2.3. Les actions à mener

- renforcer du système national de surveillance épidémiologique (SNSE) par (i) la récolte des données sanitaires, (ii) leur transmission (iii) leur analyse, (iv) le retour et le partage de l'information ;
- renforcer les moyens des services déconcentrés par l'amélioration de leur mobilité, les agents ayant déjà été formés aux aspects pratiques de la séro-surveillance ;
- améliorer l'implication des vétérinaires et autres agents du secteur privé, notamment en étendant le mandat sanitaire à des activités autres que la prophylaxie ;
- améliorer la couverture sanitaire par le contrôle des maladies prioritaires suivantes : peste bovine, péri pneumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants, Maladie de New Castle, peste équine, dermatose nodulaire contagieuse, fièvre aphteuse, fièvre de la vallée du Rift, peste porcine africaine et la rage.

2.4. Les résultats attendus

- Une couverture sanitaire améliorée avec la réduction des taux de mortalité de 10 et 15%, respectivement pour les bovins et les petits ruminants, soit des gains économiques d'au moins 13 milliards de FCFA ;
- un environnement sanitaire favorable à une intensification des productions animales ;
- un marché local mieux approvisionné en produits animaux et des exportations accrues de produits animaux, suite au respect des conditions d'hygiène et de salubrité imposées par le marché international ;
- l'accroissement du revenu des populations rurales, notamment ceux des femmes et des jeunes qui s'adonnent à l'élevage des espèces à cycle court ;
- une efficacité renforcée des services vétérinaires dans la collecte et la transmission des données épidémiologiques ;
- une implication et une meilleure compréhension des éleveurs de leur rôle dans le contrôle et la surveillance des maladies animales, améliorées ;
- une implication des privés renforcée avec l'exercice du mandat sanitaire.

2.5. Répartition des tâches entre les différents intervenants

Etat

- Collecte et analyse des données et diffusion de l'information
- Contrôle des maladies ciblées
- Renforcement des moyens des services vétérinaires

Vétérinaires privés

- Exécution des mandats sanitaires et prise en charge progressive des activités qui jusque là étaient du ressort de l'Etat : séro-surveillance, diagnostic etc.

Producteurs

- Participation aux frais pour progressivement prendre entièrement en charge les coûts liés à la prophylaxie .
- Facilitation des interventions sur les troupeaux

3.1. justification

Du fait de l'aridité, le Ferlo est une zone à vocation pastorale dominante. Dans le nord et le centre de cette zone, très marqués par la dégradation, en dehors de l'élevage, les autres activités socio-économiques sont marginales, il s'agit essentiellement d'activités de cueillette. Tandis que dans sa partie sud, en bordure du Bassin Arachidier, l'avancée du front agricole ne cesse de rétrécir l'espace pastoral. Or, le Ferlo est une zone de naissance par excellence. C'est la source de l'élevage au Sénégal qui non seulement abrite plus du tiers du cheptel sénégalais, mais héberge l'essentiel du cheptel national en hivernage avec la libération des zones de culture.

Aujourd'hui, il fait face à des facteurs déséquilibre de toutes sortes : pannes de forage, feux de brousse, déficits pluviométriques, avec une mobilité mal organisée du cheptel entraînant des phénomènes de surcharge par endroits, et par conséquent, un processus de dégradation des parcours qui s'accroît d'avantage.

Le programme de gestion des terroirs se justifie donc sur les plans technique, économique et financier :

Sur le plan technique, il apparaît urgent d'améliorer la gestion des terroirs pastoraux du Ferlo du fait de son importance et du rôle qu'il joue dans l'élevage sénégalais ;

- du point de vue économique et financier : la mise en place de structures de gestion fiables permettra d'assurer la pérennité des investissements importants et coûteux notamment en matière d'hydraulique. De même avec l'amélioration des pâturages et des conditions d'abreuvement, des productions additionnelles importantes sont attendues.

3.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global est l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations pastorales et l'accroissement de leurs revenus ainsi que l'amélioration de leur niveau de vie par une gestion durable des ressources naturelles, une meilleure sécurité foncière et une meilleure intégration du pastoralisme à l'économie nationale.

Objectifs spécifiques

- Préserver, restaurer et exploiter durablement les ressources naturelles dans la zone sylvopastorale ;
- améliorer les dispositifs réglementaires relatifs au foncier et à la gestion des conflits en tenant compte des intérêts des pasteurs
- améliorer la gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques
- augmenter la production de lait et de viande ainsi que les revenus des populations pastorales.

3.3. Actions à mener

- créer un environnement juridique et réglementaire favorable à la sécurisation du pastoralisme ;
- traduire et diffuser les textes législatifs en langues nationales afin de faciliter leur compréhension par les éleveurs.
- faciliter l'organisation et le suivi de la transhumance ;
- décentraliser la gestion des terroirs d'attache avec une responsabilisation des organisations pastorales locales qui fixeront les règles d'accès dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Etat ;
- procéder à une remise en état de la première génération des forages pastoraux (renouvellement des équipements, reprise des ouvrages annexes) ;
- procéder au remaillage des forages dont le réseau est lâche à certains endroits ;
- réhabiliter le réseau de pare-feu et le viabiliser annuellement ;
- procéder à des actions de réensemencement /reboisement en partenariat avec les populations locales ;
- favoriser l'accès au crédit d'équipement : faucheuses, charrettes fourragères citernes à eau dans le cadre de systèmes de financement décentralisé ;
- réhabiliter les pistes de production pour désenclaver les zones et faciliter l'écoulement des produits ;

3.4. Résultats attendus

- L'élevage traditionnel est sécurisé et sa productivité améliorée ;
- des mécanismes de gestion efficace sont mis en œuvre pour gérer les zones à vocation pastorale ;
- une réduction des conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont réduits ;
- les ressources naturelles sont protégées et mieux exploitées ;
- les conflits fonciers sont atténués et mieux gérés ;
- Les forages et les points d'eau sont mieux gérés par des associations pastorales mieux organisées ;

1.5. Rôle des différents intervenants

L'Etat

- Réglementation, contrôle et facilitation des différentes activités ;
- Appui à la mobilisation des financements.

Le privé

- Contribution au financement des activités ;
- Participation aux orientations politiques et aux choix stratégiques.
- Participation à la mise en œuvre des activités.

Les producteurs

- Participation à la mise en œuvre des activités
- Contribution au financement des activités

4.1 Justification

Depuis la dévaluation du FCFA, la consommation de lait per-capita ne cesse de chuter. Il est passé de 40 litres par habitant et par an à 27 litres de lait par habitant et par an entre 1993 et 1994 alors que la norme de consommation de produits laitiers admise par l'Institut Scientifique d'Hygiène (France) est de 91 litres par habitant et par an). Parallèlement, la facture laitière atteint 35 milliards de FCFA depuis 1995, soit environ 18% du déficit commercial de 1999.

La dévaluation et les fiscalités de porte ont fait que la poudre de lait, jadis bon marché, est aujourd'hui hors de portée des couches moyennes de la population. La dévaluation a cependant conféré une compétitivité réelle au lait produit localement, aussi bien au niveau de l'intensif que du semi intensif avec des DRC respectifs de 0,537 et 0,451.

Le développement de la production laitière est donc une stratégie qui s'offre au Sénégal pour exploiter les gains en compétitivité consécutifs à la dévaluation du FCFA. Il devrait permettre d'améliorer le niveau de consommation en protéines animales au niveau des exploitations de type familial qui occupent environ 60% de la population sénégalaise. En outre, il offre de réelles opportunités (notamment avec l'intensif et le semi intensif) de réduire le déficit commercial de manière substantielle.

4.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement de la production laitière afin d'augmenter de manière durable les revenus et le niveau de vie des principaux acteurs impliqués.

Objectifs spécifiques

- Développer la production laitière de manière durable en milieu pastoral par l'élévation du niveau technique des éleveurs.
- Stimuler l'implantation de noyaux d'élevages laitiers partout où les conditions sont favorables.
- Favoriser l'émergence d'unités de production mixtes

4.3 . Les actions à mener

- améliorer les disponibilités fourragères, notamment par la fenaison , la récupération des résidus de récoltes et les pailles de brousse et leur enrichissement à l'urée, au sel ou à la mélasse ;
- améliorer les conditions d'approvisionnement en sous- produits agro-industriels, notamment par la promotion d'associations de producteurs capables d'établir des relations de partenariat avec les producteurs d'aliments et la construction d'infrastructures de stockage d'aliments du bétail ;

- améliorer les conditions d'abreuvement du noyau laitier en évitant les longues distances entre les zones de parcours et les abreuvoirs ;
- vulgariser des étables laitières faites de matériaux locaux ;
- procéder au déparasitage systématique et à la vaccination contre les maladies endémiques ;
- former les producteurs aux techniques modernes de production et de traitement du lait,
- vulgariser l'hygiène de la traite et des techniques de transformation plus performantes ;
- favoriser l'installation d'unités de production laitière en race pure par les privés ;
- prendre des mesures fiscales incitatives pour la promotion de l'élevage laitier notamment, celles relatives à l'importation d'animaux sur pieds et aux aliments du bétail ;
- réviser le décret n° 68-891 réglementant le contrôle du lait et des produits laitiers au Sénégal, en favorisant la collecte et la transformation de la production laitière locale par les industries laitières.

4.4. Les résultats attendus

- Une amélioration substantielle du niveau de consommation du lait au niveau des exploitations de type familial ;
- une réduction de la mortalité des jeunes de 0-1 an grâce à une augmentation de 40% de la quantité de lait qui leur est réservée ;
- une réduction du niveau de pauvreté par l'augmentation substantielle des revenus des acteurs concernés ;
- une meilleure gestion des ressources naturelles par la promotion de l'intensif et du semi – intensif, en favorisant les améliorations de la production dues à la productivité plutôt qu'aux effectifs ;
- une amélioration des conditions de vie de la femme rurale en lui procurant une activité génératrice de revenus.

4.5 . Rôle des différents intervenants

L'Etat

- Réglementation, contrôle et facilitation des différentes activités ;
- Appui à la mobilisation des financements ;
- Mises en place et cession d'infrastructures de stockage d'aliments du bétail ;

Le privé

- Contribution au financement des activités ;
- Installation de centres de collecte en partenariat avec les association de producteurs
- Participation à la distribution des intrants en partenariat avec les producteurs

Les producteurs

- Création d' associations capables de négocier et de signer des contrats avec les prestataires de services et les industries laitières intéressées par la collecte du lait
- Contribution au financement des infrastructures de stockage

5.1. Justification

Un des atouts de l'élevage sénégalais est la diversité des espèces exploitées : bovins, ovins, caprins, porcins, équins, volaille, abeilles etc. Malgré cette diversité, les efforts de développement n'ont essentiellement porté que sur les bovins. En raison de la durée courte de leur cycle de reproduction, de la facilité de leur acquisition et de leur entretien, les espèces à cycle court sont d'une importance primordiale pour les pauvres, les enfants et les femmes. On dit souvent qu'en milieu rural, si les bovins servent d'épargne, les petits ruminants et les autres espèces à cycles servent de porte – monnaie. En outre, les espèces à cycle court revêtent une importance particulière notamment pendant la fête de Tabaski et les cérémonies familiales à l'occasion desquelles des centaines de milliers d'ovins sont abattus chaque année.

Le Programme de développement des espèces à cycle court constitue un moyen sûr de réduire la pauvreté en milieu rural, en favorisant des activités peu exigeantes en investissement et en fonds de roulement, et donc, plus accessibles aux couches les plus défavorisées du monde rural.

5.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement des espèces à cycle court afin de diversifier et d'augmenter de manière durable les revenus des principaux acteurs impliqués notamment les femmes, les jeunes et les couches les plus défavorisées.

Objectifs spécifiques

- Développer de manière durable, la productivité des espèces à cycle court : la volaille (œufs, poulets de chair), les miels et cires, les petits ruminants, le porc, la cuniculture etc ;
- Améliorer l'aviculture traditionnelle par un programme d'appui spécifique;
- améliorer les techniques de production (alimentation, conduite de la reproduction, santé

5.3. Les actions à mener

Pour la volaille

- Mettre en place d'un programme d'amélioration génétique (sélection, coqs raceurs) ;
- former des agents d'encadrement en alimentation et en pathologie aviaire ;
- former les producteurs sur les méthodes de lutte contre les parasites internes et externes et sur les autres soins sanitaires de base;
- vulgariser des rations et des méthodes d'alimentation adaptées pour les volailles ;

Pour les petits ruminants

- appuyer la lutte contre la peste et le complexe pneumopathique par la vaccination contre la peste des petits ruminants et la facilitation de l'accès au soins vétérinaires ;
- lutter contre le parasitisme interne et externe par la vulgarisation de traitements antiparasitaires ;
- initier des enclos modèles de démonstration pour montrer l'effet d'un habitat de qualité sur la productivité ;
- améliorer l'alimentation par (i) la promotion de la pratique de la fenaison, l'enrichissement des résidus de récoltes et des pailles de brousse , (ii) l'introduction de ligneux fourragers dans les exploitations agricoles ,(iii) la vulgarisation de rations à base de produits locaux, (iv) la promotion des cultures fourragères ;
- mettre en place un programme d'amélioration génétique : (i) introduction de laitières exotiques à croiser avec des races locales , (ii) introduction de boucs exotiques de race laitière dans les exploitations ;
- appuyer les différents acteurs de la filière par un programme d'appui, notamment en matière de formation sur les thèmes techniques (alimentation, technologie laitière, technique de production) et d'accès au crédit ;
- mettre en place un programme de recherche d'accompagnement axé sur l'identification les contraintes socioéconomiques et techniques qui limitent la production.

Pour les porcs

- Améliorer l'habitat et l'alimentation ;
- intensifier la prophylaxie sanitaire et la lutte contre les parasitoses ;
- renforcer les organisations socioprofessionnelles existantes

5.4. Les résultats attendus

- Le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle et la PPR est accru;
- La situation sanitaire de la volaille et des petits ruminants est améliorée;
- Le niveau technique des producteurs est amélioré;
- La productivité des volailles et celle des petits ruminants et des porcs est augmentée ;
- Les revenus des producteurs sont améliorés

5.5. Rôle des intervenants

L'Etat

- Mise en place d'un système efficace de surveillance épidémiologique et d'alerte rapide ;
- prise de mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- facilitation de l'accès au crédit.

Privés

- distribution des services et produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination ;
- encadrement des aviculteurs et suivi sanitaire ;

- financement de projets.

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires , achats de géniteurs, mise en place de pharmacie vétérinaires villageoises) ;
- implication et participation dès le départ au moment de l'élaboration des projets.
- création d' organisations socioprofessionnelles capables de se prendre en charge.

6.1. Justification

Le Sénégal Oriental (région de Tambacounda) et la Haute Casamance (partie de la Région de Kolda correspondant aux départements de Kolda et Vélingara) font partie des localités les plus pauvres du Sénégal selon l'enquête sur les priorités réalisée en 1991. Pourtant ils constituent l'une des zones agro-écologiques les mieux arrosées du Sénégal. En termes de superficie, Tambacounda couvre le sixième du territoire national . La zone héberge plus d'un million de bovins et 2 millions de petits ruminants et recèle des sous-produits agricoles importants.

Le développement de l'élevage dans cette zone se justifie donc par le fait que celle-ci a moins bénéficié des efforts de développement de l'élevage, malgré des potentialités réelles.

6.2. Objectifs

Objectif global

Contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'augmentation des productions animales et une meilleure intégration agriculture élevage.

Objectifs spécifiques

- Intensifier les différents systèmes d'élevage en renforçant la dynamique d'intégration agriculture élevage ;
- Promouvoir des associations pastorales à même d'établir des relations de partenariat avec l'Etat et les privés ;
- Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

6.3. Actions à mener

- Redynamiser les anciennes unités pastorales mises en place par le PDES0 (Projet de Développement de L'Elevage au Sénégal Oriental,
- encourager les actions ayant trait à la lutte contre les feux de brousse ;
- réhabiliter les points d'eau existants ;
- concevoir la mise en œuvre de programme de réensemencement / reboisement ;
- améliorer la disponibilité et la qualité des réserves fourragères , la récupération des résidus de récolte , des pailles de brousse et promouvoir leur enrichissement à l'urée ;
- renforcer le suivi sanitaire ;
- utiliser les biotechnologies animales dans le cadre de l'amélioration génétique ;
- promouvoir l'installation d'étables laitières ;
- assurer le financement de 10 centres de collecte de miel ;
- former les apiculteurs dans les techniques modernes d'exploitation des ruches ;
- désenclaver la zone par l'installation ou la viabilisation de pistes ;
- Prendre des mesures tendant à assurer la pureté des races trypanotolérantes;

6.4. Résultats attendus

- Les sous-produits de l'agriculture et de l'agro-industrie sont mieux valorisés ;
- la production agropastorale est accrue
- l'écoulement des productions animales est devenu plus facile ;
- une meilleure exploitation des potentialités liées à l'espace s'est établie avec la pratique du ranching ;
- les sources de revenus sont diversifiées et la production est orientée vers le marché ;
- des associations pastorales dynamiques assurent la gestion des unités pastorales ;

5.5. Rôle des intervenants

L'Etat

- Prise de mesures tendant à favoriser la gestion décentralisées des unités pastorales et l'émergence de ranches privés ;
- Prise de mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- Facilitation de l'accès au crédit pour l'installation de ranches privés et des centres de collecte du miel .

Privés

- distribution de services et de produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination .
- mise en place de centres de collecte de miel ;
- installation de ranches privés

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires , achats de géniteurs, mise en place de pharmacie vétérinaires villageoises) pour le développement des activités ;
- implication dès le départ à l'élaboration des projets ;
- création d'organisations socioprofessionnelles capables de prendre en charge la gestion des unités pastorales.

7.1. Justification

Le Delta et la Vallée du Fleuve constituent une zone éco-géographique située à l'extrême nord du Sénégal, longeant le Fleuve sur 1800 km. La zone est caractérisée par l'importance de ses eaux de surface. Avec les barrages de Diama et Manantali, il est possible d'irriguer jusqu'à 240000 ha. En conséquence, de nombreuses activités agricoles se sont développées le long du fleuve. En 1995, 90% des superficies irriguées concernaient le riz. Parallèlement, se développe la polyculture (maïs, sorgho, maraîchage) au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Delta.

Ainsi la zone recèle d'importantes quantités de sous-produits agricoles et agro-industriels, mais peu de référentiels technico-économiques ont été produits pour une vulgarisation de leur utilisation dans l'alimentation du bétail.

Le programme de développement de l'élevage dans la vallée se justifie sur les plans technique et économique car il se propose d'exploiter les potentialités importantes en matière de production animale dans le Delta et la Vallée et d'améliorer des interactions entre l'agriculture et l'élevage, notamment par la promotion de la traction animale dans les petites et moyennes exploitations.

7.2. Objectifs

Objectif Global

L'objectif global est de promouvoir la production animale dans la Vallée et le Delta et de mieux les intégrer à l'Economie nationale.

Objectifs spécifiques

- Une meilleure exploitation des potentialités de la zone en matière d'élevage ;
- Une amélioration notable des revenus des producteurs ;
- La création et la consolidation de plusieurs emplois ruraux.

7.3. Actions à mener

Pour le volet élevage traditionnel

- Améliorer la disponibilité du fourrage et de sa qualité par : (i) la pratique de réserves fourragères (fenaison et récupération des résidus de récolte) et leur traitement à l'urée, à la mélasse et au sel, (ii) encourager la création d'unités artisanales de production d'aliments type blocs mélasse urée;
- promouvoir la stabulation du noyau laitier ;
- promouvoir des structures socioprofessionnelles capables de nouer des relations de partenariat avec les producteurs d'aliments et de s'organiser pour l'écoulement de leur production ;

- améliorer les conditions d’approvisionnement en sous-produits agro-industriels, aliments usinés et en blocs à lécher en facilitant aux structures socioprofessionnelles l’accès au crédit de production ;
- construire et rétrocéder des magasins de stockage d’aliments du bétail aux structures socioprofessionnelles ;
- vulgariser des étables laitières faites de matériaux locaux ;
- procéder au déparasitage systématique du noyau laitier ;
- former les éleveurs aux techniques modernes de production et de traitement du lait ;
- mettre en place un programme d’amélioration génétique par l’insémination artificielle ;

Pour le volet élevage en races pures

- Encourager l’installation de fermes laitières semi –industrielles à partir de races laitières exotiques .

Pour le volet amélioration de la production de viande

- Encourager l’embouche paysanne dans les périmètres irrigués villageois en facilitant l’accès au crédit aux producteurs ;
- encourager l’embouche industrielle dans le cadre de complexes agro-industriels ;
- encourager l’installation de fermes avicoles modernes tout comme l’aviculture villageoise par l’appui notamment en matières de crédit et de prévention des maladies ;
- appuyer la mise en place d’unités artisanales de production d’aliments ;

Pour la traction animale

- Encourager la traction bovine dans les exploitations moyennes ou de type familial sur les socles peu lourds de la moyenne vallée et avec les buffles dans les socles plus lourds (importation et rétrocession de buffles).

En matière d’hydraulique pastorale

- Foncer et équiper des puits pastoraux et concéder leur gestion aux structures socioprofessionnelles ;
- aménager des couloirs de ligneux pour faciliter l’accès au Fleuve et au marigot dans les zones aménagées ;
- Installer des abreuvoirs pour le bétail.

En matière d’encadrement et de formation

- Renforcer les capacités des producteurs par la formation aux thèmes techniques, à l’organisation et à la gestion .

7.4. Résultats attendus

- Les sous-produits de l’agriculture et de l’agro-industrie sont mieux valorisés ;
- la production agropastorale est accrue et l’élevage mieux valorisé dans l’exploitation agricole
- les sources de revenus sont diversifiées et la production est orientée vers le marché ;

- des structures socioprofessionnelles dynamiques s'impliquent dans l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production au bénéfice de leurs membres .

7.5. Rôle des différents intervenants

L'Etat

- Prise de mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- Facilitation de l'accès au crédit pour l'installation de fermes laitières privées et d'unités artisanales de fabriques d'aliments du bétail ;
- mise en place d'un cadre législatif et réglementaire à même de faciliter aux éleveurs l'accès au fleuve et au marigot ;
- fonçage de puits pastoraux à rétrocéder aux structures socioprofessionnelles ;
- renforcement du suivi sanitaire .

Privés

- Distribution de services et produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination .
- mise en place d fermes laitières et de centres de collecte du lait ;
- installation d'unités de production d'aliments du bétail

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires , achats de géniteurs, mise en place de pharmacie vétérinaires villageoises, puits pastoraux) pour le développement des activités ;création d'organisations socioprofessionnelles capables de se prendre en charge.

8.1. Justification

La zone des Niayes correspond à la bande de 30 à 50 km qui s'étend le long du littoral Atlantique, de Dakar à Saint-Louis sur environ 160 km. Les activités agricoles dominantes sont l'horticulture et l'arboriculture le plus souvent associées avec des activités de production laitière et avicole. Compte tenu de ses potentialités, la zone devrait contribuer pour près de 30% à la couverture des besoins en viande bovine et 60% de ceux de la volaille. La production laitière pourrait également être développée à travers des programmes d'amélioration génétique et l'exploitation de races pures à haut rendement.

La zone des Niayes demeure incontournable pour satisfaire les objectifs de réduction des importations en lait et de satisfaction de la demande intérieure en produits carnés, car elle présente des conditions climatiques favorables aux productions animales et se trouve en bordure des grands centres urbains : Dakar (la capitale qui héberge plus de 22% de la population), Thiès, Saint –Louis et Louga .

8.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global est la modernisation et l'intensification de l'élevage dans les Niayes afin de mieux contribuer à la réduction des importations en lait et à la satisfaction de la demande intérieure en viande.

Objectifs spécifiques

- Une meilleure exploitation des potentialités de la zone en matière de production animale ;
- Une amélioration notable des revenus des producteurs ;
- La promotion de l'aviculture industrielle ;
- La création et la consolidation de plusieurs emplois ruraux.

8.3. Actions à mener

Pour la production de viande

- Encourager des fermes d'embouche de grande capacité, notamment à travers le crédit.
- promouvoir l'installation de kiosques standardisés pour la vente de la viande .

Pour la production laitière

- Mettre en place un programme d'amélioration génétique des vaches locales avec du sang exotique ;
- introduire des races pures à haut potentiel laitier ;

- améliorer les conditions d'élevage par (i) la réalisation d'étables laitières , (ii) une alimentation et un abreuvement convenables, (iii) une couverture sanitaire suffisante et soutenue ;
- promouvoir l'installation de kiosques standardisés pour la vente du lait.

Pour l'aviculture

- Assainir l'environnement sanitaire de la volaille, notamment par la généralisation de la protection contre la Maladie de New Castle ;
- améliorer la disponibilité du maïs qui apparaît comme un facteur limitant à cette spéculation ;
- consolider et appuyer les organisations mises en place par les acteurs.

En matière de formation et d'appui

- Installer un centre de formation à Mboro, lequel servira de ferme d'expérimentation et de vitrine de réalisation en matière d'élevage.

8.4. Résultats attendus

- Une production additionnelle conséquente de viande bovine et de lait ainsi qu'un accroissement substantiel des productions aviaires sont notés dans les exploitations des acteurs concernés ;
- Une réduction durable de la facture laitière est enregistrée ;
- les circuits de commercialisation de la viande sont devenus plus fluides avec une meilleure répartition des revenus entre les différents participants dans les filières.

8.5. Rôle des intervenants

L'Etat

- Prise des mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- facilitation de l'accès au crédit pour l'installation de fermes laitières privées ;
- renforcement du suivi sanitaire .

Privés

- Distribution de services et de produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination ;
- installation de fermes laitières et de centres de collecte du lait ;
- installation d'unités de production d'aliments du bétail.

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires , achats de géniteurs, mise en place de pharmacies vétérinaires villageoises, puits pastoraux) au développement des activités ;
- création d'organisations socioprofessionnelles capables de prendre en charge l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production.

9.1. Justification

La zone de la Basse et Moyenne Casamance correspond sur le plan administratif à la région de Ziguinchor et au département de Sédhiou. Elle couvre une superficie de 14600 km². Les principales spéculations agricoles sont les céréales (riz, mil, sorgho, maïs) et les produits horticoles. Ces activités génèrent d'importantes quantités de sous-produits peu ou pas exploités. Les élevages de bovins et de porcins restent les plus importants. Les caprins viennent en troisième position. Il existe un potentiel apicole réel, même si l'apiculture est une activité marginale. Globalement, la contribution de l'élevage au développement de la zone est en deçà des potentialités qu'offre celle-ci en termes de ressources fourragères, de possibilités d'abreuvement, et de conditions climatiques favorables .

Le programme de développement de l'élevage dans la Basse et Moyenne Casamance se propose de placer l'élevage au centres des activités agricoles pour en faire un pilier dans la lutte contre la pauvreté et le chômage en milieu rural

9.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global du programme est de promouvoir le développement de l'élevage dans la Basse et Moyenne Casamance afin d'augmenter de manière durable les revenus et d'améliorer le niveau de vie des principaux acteurs impliqués.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la productivité agricole et le revenu des agropasteurs ;
- développer la synergie agriculture / élevage ;
- améliorer la contribution de la zone à la couverture des besoins nationaux en viande, lait, miels et cire ;
- améliorer la gestion des ressources naturelles.

9.3. Actions à mener

Pour la production de viande

- Vulgariser des techniques de conservation du fourrage : fenaison, traitement de la paille et valorisation de la fane d'arachide ;
- améliorer les techniques de production en insistant sur la finition et les avantages de produire des animaux plus jeunes ;
- améliorer les pâturages naturels (plantation de ligneux fourragers , ensemencement etc.
- appuyer les organisations d'agropasteurs afin de leur faciliter l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de leur production ;

- mettre en place une ligne de crédit adapté pour l'équipement en matériel pour la constitution de réserves fourragères (charrettes, faux, fauchons), en matériel pour l'embouche (abreuvoirs, mangeoires) et pour l'acquisition des intrants .

Pour la production laitière

- Vulgariser les pratiques suivantes : la fenaison, le stockage et traitement des pailles et de la fane, la culture fourragère ;
- améliorer les conditions d'abreuvement ;
- mettre en place un programme de prophylaxie appropriée en vue de réduire, voire d'éradiquer les pathologies qui limitent la productivité du cheptel laitier;
- encourager la création d'organisations de producteurs capables de prendre en main le développement de la filière lait dans la zone ;
- former les producteurs aux techniques modernes de transformation du lait ;
- faciliter l'accès au crédit de production (équipement et intrants) aux organisations de producteurs ;
- encourager la mise en place de centres de collecte et de transformation du lait .

Pour l'aviculture villageoise

- Lever les contraintes sanitaires par l'organisation de campagne de vaccination systématique contre la Maladie de New Castle et par un déparasitage régulier ;
- l'améliorer l'habitat afin augmenter la productivité et réduire l'incidence des prédateurs ;
- former les producteurs aux techniques de production modernes .

Pour l'aviculture industrielle

- Encourager l'installation d'unités de fabriques d'aliments, à ce titre la culture de maïs sera conseillée ;
- encourager la création d'organisations de producteurs en vue du développement d'une filière « aviculture industrielle au niveau local » ;
- faciliter l'accès au crédit aux organisations d'aviculteurs .

Pour l'élevage porcin

- Lutter contre les principales maladies du porc ;
- Améliorer l'approvisionnement en aliments concentrés ;
- Former les producteurs aux techniques d'élevage modernes du porc ; à ce titre, il est prévu la réalisation d'un centre pilote dans un des quatre départements de la zone ;
- encourager la création d'organisations de producteurs en vue du développement d'une filière porcine ;
- construire une aire d'abattage de porc au niveau de chaque département.

Pour l'apiculture

- Encourager la restructuration des groupements existants qui devront désormais organiser l'approvisionnement en intrants et en matériel d'équipement et la commercialisation de la production ;

- Promouvoir la création et la dynamisation de centres apicoles au niveau communauté rurale ;
- former les apiculteurs aux techniques de production modernes ;
- encourager la diversification des produits proposés à la commercialisation : pains d'épices, bonbons de miel, savons, etc. ;
- encourager la mise en place de brigades d'apiculteurs mobiles pour la lutte contre les feux de brousse ;
- encourager la mise en place de pépinières d'espèces mellifères devant servir à des actions de reboisement ;
- faciliter aux apiculteurs l'accès au crédit.

Résultats attendus

- Une production additionnelle conséquente de viande bovine, de lait ainsi qu'un accroissement substantiel des productions aviaires et apicoles sont notés ;
- un accroissement du revenu des paysans et l'amélioration de leur statut nutritionnel sont réalisés ;
- des techniques de production respectueuses des ressources naturelles sont adoptées ;
- de nombreux emplois sont créés en milieu rural .

9.5. Rôle des intervenants

L'Etat

- Prise de mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- facilitation de l'accès au crédit pour entre autres, l'installation de centres et de transformation du laits et d'unités de fabriques d'aliments du bétail;
- renforcement du suivi sanitaire .

Privés

- Distribution de services et de produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination ;
- installation de centres de collecte et de transformation du lait ;
- installation d'unités de production d'aliments du bétail.

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires) au développement des activités ;
- création d'organisations socioprofessionnelles capables de prendre en charge le développement et l'écoulement des productions animales .

10.1 Justification

Le Bassin arachidier correspond à l'ensemble que constituent les régions de Fatick, Kaolack, Diourbel et une partie des régions de Thiès et de Louga. Les ressources naturelles (surtout les sols) y ont atteint un niveau de dégradation alarmant, en grande partie liée à la monoculture de l'arachide, à la pression démographique et au système d'héritage qui favorise le morcellement des terres. L'élevage y est pratiqué partout et reste la deuxième activité après l'agriculture.

Les systèmes de production pratiqués jusqu'ici ayant montré leurs limites. Le programme se propose de contribuer à la régénération des terres dégradées par la vulgarisation de techniques d'intensification plus respectueuses des ressources naturelles, une meilleure intégration agriculture/élevage, notamment avec l'utilisation de la fumure animale et une valorisation efficace de la main d'œuvre familiale, surtout en saison sèche où son coût d'opportunité est pratiquement nul.

10.2. Objectifs

Objectif global

L'objectif global est la modernisation et l'intensification de l'élevage dans le Bassin Arachidier afin de mieux contribuer à l'émergence de systèmes de production durables et d'améliorer les revenus et le niveau de vie des producteurs.

Objectifs spécifiques

- Une meilleure exploitation des sous-produits agricoles et agro-industriels locaux ;
- une amélioration de la performance des services de l'élevage ;
- une amélioration de l'efficacité des structures socioprofessionnelles dans la prise en main des activités d'approvisionnement en intrants et de commercialisation;
- l'accès facile à un crédit adapté aux différents types de production animale.

10.3. Actions à mener

- Mener des enquêtes socio-économiques pour identifier les associations de producteurs à appuyer, et les besoins en appui, en prêtant une attention particulière aux petits exploitants et aux associations féminines ;
- procéder à l'alphabétisation fonctionnelle des agropasteurs (hommes et femmes), en axant les thèmes sur la dégradation, l'intégration agriculture /élevage, les techniques d'intensification et l'optimisation des rendements avec l'utilisation de fosses et d'étables fumières ;
- vulgariser les thèmes d'intensification des productions animales et de protection des ressources naturelles en milieu réel, dans les exploitations ;
- procéder à un bilan diagnostic des forages en vue de mettre sur pied un programme de réalisation/réhabilitation ;
- encourager la création d'organisations de producteurs capables de prendre en main la gestion des ouvrages hydrauliques ;
- mettre sur pied un programme d'amélioration génétique des vaches locales basées sur l'insémination artificielle et l'utilisation de géniteurs importés ou locaux ;

- faciliter aux producteurs l'accès à un crédit adapté aux productions animales ;
- mettre sur pied, en collaboration avec l'ISRA, un programme de recherche d'accompagnement qui procèdera à : (i) des essais alimentaires pour mettre au point et tester des rations à base de sous-produits locaux pour les différents type de production (embouche, production laitière, production aviaire) ; (ii) la mise sur pied d'un programme de recherche axé sur l'amélioration génétique : suivi zootechnique, suivi sanitaire, comportement des produits, etc.

10.4. Résultats attendus

- L'élevage intensifié est complètement intégré avec l'agriculture ;
- la restauration progressive de l'équilibre du milieu naturel et l'optimisation des rendements agricole sont constatés ;
- les taux d'exploitation des différentes espèces ont été améliorés ;
- des productions additionnelles conséquentes sont enregistrées dans les exploitations des acteurs concernés ;
- des opportunités d'emplois ruraux sont créées avec la mise en œuvre des itinéraires techniques proposées .

L'Etat

- Prise de mesures incitatives à la participation des prestataires de services et des producteurs ;
- facilitation de l'accès au crédit de production pour les différentes spéculations;
- démonstration de la faisabilité de l'insémination artificielle en milieu réel ;
- renforcement du suivi sanitaire .

Privés

- Distribution de services et de produits vétérinaires aux éleveurs et participation aux opérations de vaccination ;
- installation de centres de collecte et de transformation du lait ;
- implication dans les activités d'intensification et d'insémination.

Producteurs

- contribution financière (achat de vaccins, de produits vétérinaires, prise en charge entière de l'insémination artificielle) au développement des activités ;
- création d'organisations socioprofessionnelles capables de prendre en charge le développement et l'écoulement des productions animales ;
- volonté de changer les systèmes de production (favoriser les systèmes intensifs qui privilégient la productivité plutôt que les grands effectifs).

ANNEXE 1

Rentabilité économique et financière des activités de production animale de l'exploitation type(charges et recettes sont en FCFA)

Spéculation	Espèce	Système	Effectif	Charges exploitation	Recettes brutes	Recettes Nettes	DRC ²
Viande	Bovins	Trad. (ext)	45	468698	875541	406843	0,376
		Trad. amélioré	45	811875	1378861	566986	0,391
		Emb. trad.	3	662122	806400	144278	0,445
		Emb. améliorée	3	647283	882000	234717	0,381
	Ovins	Trad. (ext)	90	361230	423630	62400	0,797
		Trad. Amélioré	90	513896	712170	198274	0,567
		Emb. trad.	5	174874	240000	65126	0,380
		Emb. améliorée	5	240683	323000	82717	0,383
	Caprins	Trad. (ext)	40	80214	181080	100866	0,346
		Trad. amélioré	40	165919	301688	135769	0,357
	Volailles	Trad.(ext)	7poules	1950	36400	34450	0,030
		Trad. amélioré	7poules	143190	274400	131210	0,130
Intensif chair		6X500	5811973	5527200	215527	1,434	
Œufs	Volailles	Intensif ponte	1000	8241740	10066667	1824927	0,438
Lait	Bovins	Semi intensif	9	700880	849545	148665	0,451
		Intensif lait	9	1647439	10904620	257180	0,537

Trad. :traditionnel Emb. : Embouche

*² Domestic Resource Cost ou coût en ressources domestiques. Tous les DRC inférieurs à l'unité concernent des spéculations économiquement rentables, avec ce coefficient, seule la production intensive de poulet de chair n'est pas économiquement rentable..

Source : Stratégie opérationnelle et plan- cadre d'action du secteur agricole et rapport de stratégie sous-sectoriel.

ANNEXE 2

Principaux paramètres démographiques et zootechniques

1)TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DU CHEPTEL %	2002 Moyenne (94-98)	Moyenne 2002-2011
Bovin	1,4	1
Ovin	3,8	5
Caprin	4	3
Porcin	11,7	2,5
Volaille traditionnelle	3	5
Volaille ponte	13,8	8
Volaille chair	13,8	4
Asin	2,5	2,5
Equin	2	2,5
Camélin	-10	0
2) PARAMETRES ZOOTECHNIQUES		
	2002	2011
Bovins systèmes extensif amélioré +1% par an		
Effectif concerné	2900000	3268000
Taux du cheptel participant aux actions d'amélioration	5%	25
Nombre d'animaux concernés par amélioration		817000
Taux de reproductrices	43%	39%
Taux de fécondité annuel apparent	56%	60%
Taux de mortalité des jeunes 0-1an	20%	12%
Taux de mortalité des jeunes 1-2ans	12%	6%
Taux de mortalité des adultes	8%	4%
Productivité numérique	12,5%	16,0%
Taux d'exploitation	11%	15,0%
Taux de croît numérique du troupeau	1,5%	1%
Production de lait (l)	160	280
Poids moyen carcasse + abats (Kg)	155	175
Production totale viande + abats (tonnes)	49445	63236
Production totale lait(X1000l)	11731	147962
Bovin(système semi intensif et intensif lait) +12% par an		
Effectif concerné	5000	19480
Taux de reproductrices	5%	43%
Taux de fécondité annuel apparent	70%	78%
Taux de mortalité des jeunes 0-1an	14%	12%
Taux de mortalité des jeunes 1-2ans	10%	8%
Taux de mortalité des adultes	8%	6%
Productivité numérique	20%	24%
Taux d'exploitation	16%	20%
Taux de croît numérique du troupeau	4%	4%
Production de lait (l)	1800	1960
Poids moyen carcasse + abats	160	170
Production totale viande + abats	128	662
Production totale lait(X1000)	2709	12806
2) PARAMETRES ZOOTECHNIQUES		
	2002	2011
Bovins systèmes extensif amélioré +12% par an		
Nombre de bovins à l'embouche par an	33000	83000
Taux de mortalité	4%	2%
GQM moyen (kg)	0,6	0,850
Durée de l'embouche (j)	110	90
Gain de poids vif	66	77
Gain carcasse + abats (kg)	41	50
Gain de poids total carcasse + abats	1307	4045

Principaux paramètres démographiques et zootechniques (suite)

2) PARAMETRES ZOOTECHNIQUES	2002	2011
Ovins systèmes extensif amélioré +5% par an		
Effectif concerné	4100000	7 363000
Taux du cheptel participant aux actions d'amélioration	1%	10%
Nombre d'animaux concernés par amélioration	41000	736300
Taux de reproductrices	54%	48%
Taux de fécondité annuel apparent	105%	115%
Taux de mortalité des jeunes 0-1an	35%	15%
Taux de mortalité des jeunes des adultes	10%	6%
Productivité numérique	32%	47%
Taux d'exploitation	29%	42%
Taux de croît numérique du troupeau	3%	5%
Poids moyen carcasse + abats (kg)	13,5	17,5
Production totale viande + abats (tonnes)	16052	31355
Ovins systèmes embouche +8% par an		
Nombre d'ovins à l'embouche par an	200000	500000
Taux de mortalité	4	2
GQM moyen (kg)	0,070	0,100
Durée de l'embouche (j)	100	100
Gain de poids vif	7,0	10,0
Gain carcasse + abats	4,0	6,0
Gain de poids total carcasse + abats (tonnes)	805	3000
Caprins systèmes extensif amélioré +3% par an		
Effectif concerné	3578000	5100000
Taux du cheptel participant aux actions d'amélioration	1%	7%
Nombre d'animaux concernés par amélioration	35780	357000
Taux de reproductrices	50%	44%
Taux de fécondité annuel apparent	122%	140%
Taux de mortalité des jeunes 0-1an	35%	20%
Taux de mortalité des jeunes des adultes	12%	8%
Productivité numérique	30%	45%
Taux d'exploitation	27%	42%
Taux de croît numérique du troupeau	3%	3%
Poids moyen carcasse + abats (kg)	10,0	12,0
Production totale viande + abats (tonnes)	9661	14605
Porcins système extensif +2,5% par an		
Effectif concerné	191000	257000
Taux de reproductrices	12%	10%
Nombre de porcelets par truie et par an	12,0	13,0
Taux de mortalité des jeunes 0-1an	40%	30%
Taux de mortalité des jeunes des adultes	5%	3%
Productivité numérique	8,2	9,8
Poids moyen carcasse + abats (kg)	28,0	30,0
Production totale de viande + abat (tonnes)	5262	7556

Principaux paramètres démographiques et zootechniques (suite)

2) PARAMETRES ZOOTECHNIQUES	2002	2011
Aviculture traditionnelle +5% par an		
Effectif concerné	1300000	2335000
Taux du cheptel participant aux actions d'amélioration	1%	10%
Nombre d'animaux concernés par amélioration	130000	2335000
Taux de reproductrices	25%	15%
Ponte nombre d'œufs par poule et par an	35%	60%
Nombre de poussins éclos	15	42
Taux de mortalité des jeunes	50%	20%
Taux de mortalité des adultes	20%	10%
Productivité numérique par poule	400%	3000%
Poids moyen carcasse (kg)	1	1,2
Production totale viande	13000	33664
Poules pondeuses +8% par an		
Effectifs concernés	1100000	2770000
Ponte (nombre d'œufs par poule et par an)	180	240
Poids moyen des œufs (g)	52	54
Taux de mortalité des jeunes	10%	6%
Taux de mortalité des adultes	6%	4%
Poids moyen carcasse des poules réformées (kg)	1,4	1,5
Nombre d'œufs commercialisés (X1000)	198000	664800
Production totale de viande (tonnes)	1293	3739
Poulet de chair +4% par an		
Effectif concerné	3900000	6224026
Taux de mortalité	15%	10%
Poids moyen carcasse (kg)	1	1
Production totale de viande	3315	6744
Production totale de viande +abat (tonnes)	100268	168566
Production totale de lait (1000l)	114440	160768
Production totale d'œufs (1000)	198000	664800